

RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2003

" GENRE, DEVELOPPEMENT HUMAIN & PAUVRETE "

[pour des raisons techniques, nous avons dû scinder le rapport / justmad, mai 2009

Partie 1 = pages 1-101 dans le document word d'origine

(1-77 pour le document pdf)

Partie 2 = pages 102-201 dans le document word d'origine

(pp 1-107 pour le document pdf, y compris reprise de la couverture et de la table des matières)

]

[Source sur le site du PNUD : http://www.snu.mg/new/sites/pnud/download.php?file_id=89]

Décembre 2003

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	v
LISTE DES ACRONYMES.....	xi
QUELQUES DEFINITIONS.....	xiii
RESUME	xvii
CHAPITRE 1 : Rappel des approches conceptuelles « genre et développement humain » et « genre et pauvreté »	1
I. APPROCHE ANALYTIQUE « GENRE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN (GDH) ».....	1
II. CADRE DE RÉFÉRENCE D'ANALYSE SUR LES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ ET LES FORMES D'INÉGALITÉS SEXUÉES	4
2.1. <i>Retour sur les concepts de « pauvreté d'accessibilité » et la « pauvreté des potentialités »</i>	<i>4</i>
III. QUELLES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ?	8
CHAPITRE 2 : Genre et Développement humain à Madagascar.....	13
I. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU PAYS	13
1.1. <i>Répartition de la population.....</i>	<i>13</i>
1.2. <i>Caractéristiques des ménages</i>	<i>15</i>
II. PROGRÈS/RECULS EN TERME DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.....	18
III. MESURES DES INÉGALITÉS SOCIOLOGIQUES ENTRE LES SEXES.....	24
3.1. <i>Indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH)</i>	<i>25</i>
3.2. <i>Indicateur de la participation des femmes (IPF)</i>	<i>27</i>
3.3. <i>Que pensent les malgaches de la participation des femmes à la vie associative et politique ?.....</i>	<i>29</i>
CHAPITRE 3 : La division du travail entre homme et femme	33
I. DÉTERMINANTS HISTORIQUES DES RÔLES HOMMES/ FEMMES DANS LES SOCIÉTÉS MALGACHES	33
1.1. <i>Les mythes fondateurs</i>	<i>34</i>
1.2. <i>Les transformations subies par l'image et le statut de la femme à partir du 16ème siècle</i> <i>35</i>	
1.3. <i>L'infériorisation de la femme à travers de nouvelles images, normes et règles de conduite importées par les missionnaires.</i>	<i>38</i>

1.4.	<i>La femme malgache et la colonisation : 1896-1960</i>	39
1.5.	<i>Des images, stéréotypes et clichés encore vivaces</i>	40
II.	L'EMPLOI DU TEMPS DES FEMMES ET HOMMES MALGACHES	41
2.1.	<i>Le travail des femmes et des hommes d'après l'enquête emploi du temps 2001</i>	41
2.2.	<i>Les activités sociales et les loisirs des femmes et des hommes</i>	48
III.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	49
	CHAPITRE 4 : Genre, Revenu et Emploi	55
I.	GENRE ET PAUVRETÉ MONÉTAIRE	56
II.	INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : CHÔMAGE ET SOUS EMPLOI SELON LE GENRE	58
2.1.	<i>Le chômage</i>	58
2.2.	<i>Le sous emploi</i>	59
III.	LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP) SELON LE GENRE	60
3.1.	<i>La structure de l'emploi à Madagascar</i>	61
3.2.	<i>Répartition des postes à responsabilité selon le genre</i>	63
IV.	LES SECTEURS D'INSERTION SELON LE GENRE	65
4.1.	<i>Les unités de production informelle</i>	65
4.2.	<i>Les secteurs de prédilection</i>	68
V.	REVENUS : SOURCES ET NIVEAU	71
5.1.	<i>Les disparités de salaires</i>	71
5.2.	<i>Le revenu des entreprises non agricoles</i>	73
5.3.	<i>La disparité du revenu agricole</i>	74
VI.	LEÇONS ET PERSPECTIVES	75
	CHAPITRE 5 : Genre et Education	Erreur ! Signet non défini.
I.	DISPARITÉS DES OPPORTUNITÉS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ...	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
II.	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
2.1.	<i>Le paradoxe de l'inversion de la représentativité en milieu rural</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2.2.	<i>Un retrait de l'école plus précoce chez les filles</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
III.	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
3.1.	<i>Enseignement secondaire général</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.2.	<i>Enseignement secondaire technique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
IV.	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
V.	ÉDUCATION NON-FORMELLE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

VI. DISPARITÉS EN MATIÈRE D'INSTRUCTION	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
VII. QUELLES PERSPECTIVES ?	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CHAPITRE 6 : Santé, Maternité et Fécondité	Erreur ! Signet non défini.
I. COMPORTEMENTS FACE À LA MALADIE.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
II. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ INFANTO-JUVÉNILE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
2.1. <i>Espérance de vie à la naissance</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2.2. <i>Taux de mortalité infantile et juvénile</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
III. FÉCONDITÉ ET MORTALITÉ MATERNELLE.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
3.1. <i>Fécondité</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.2. <i>Mortalité maternelle</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
IV. PRÉVALENCE DU VIH ET DU SIDA	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
V. MALNUTRITION.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
5.1. <i>Malnutrition des enfants</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.2. <i>Anémie des mères</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CHAPITRE 7 : Cadre juridique pour la promotion du genre	Erreur ! Signet non défini.
I. LES ACQUIS	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
1.1. <i>Du cadre général</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.2. <i>Des libertés politiques</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.3. <i>De l'accès à l'éducation</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.4. <i>De l'accès à la santé</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.5. <i>De l'accès au travail</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.6. <i>De la protection des femmes contre la violence</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
II. PRINCIPALES LACUNES DU CADRE LÉGAL.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
2.1. <i>Les lois sur la famille et les disparités d'ordre politique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2.2. <i>Influence des lois sur la propriété foncière et le travail sur les disparités d'ordre économique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2.3. <i>Législations relatives à la santé génésique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2.4. <i>Vide juridique sur le VIH/Sida et vulnérabilités inégales</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2.5. <i>Des lois contre la violence tronquées</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
III. OBSTACLES ET DISPARITÉS D'ACCÈS À LA JUSTICE.....	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

CHAPITRE 8 : Vers un renforcement des stratégies de réduction de la pauvreté à travers une élimination des inégalités sexuées..... Erreur ! Signet non défini.

I. BRÈVE REVUE DES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DU GENRE À MADAGASCAR ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

1.1. Appropriation progressive de la problématique Genre Erreur ! Signet non défini.

1.2. Cadre Général des Politiques et Programmes « Genre et Développement » .. Erreur ! Signet non défini.

II. UN PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE EN TROIS AXES ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

AXE 1 : Amélioration du pouvoir d'action des femmes et de leurs potentialités économiques Erreur ! Signet non défini.

AXE 2 : Mise en place d'un agenda pour la suppression des discriminations fondées sur le droit et d'une infrastructure propice à la promotion de l'égalité juridique Erreur ! Signet non défini.

AXE 3 : Adoption d'un cadre institutionnel et organisationnel ainsi que des outils de promotion des actions en faveur du genre Erreur ! Signet non défini.

BIBLIOGRAPHIE Erreur ! Signet non défini.

NOTES TECHNIQUES..... Erreur ! Signet non défini.

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont contribué à l'élaboration de ce rapport national sur le développement humain 2003 à Madagascar. Décideurs et techniciens ont été appelés à donner leur avis sur les problématiques du « Genre, développement humain et pauvreté » et tenter de mettre en lumière les principaux défis qu'il faille relever en vue d'assurer un développement humain durable.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tient ici à exprimer ses sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué directement ou indirectement à la réalisation de ce document, notamment :

Comité de Pilotage chargé de la préparation du RNDH 2003

sous la présidence de

Mme Bakolimalala Rabezahary,

Directeur Général du Genre, de la Famille et de l'Enfance

Ministère de la Population

Société civile	Noms	Institutions publiques	Noms
▪ Association SOS aux Victimes du Non-Droit	Mathilde Rabary	▪ Ministère de la Population	Damoela Randriatsimaniry Estelle Raharison
▪ Initiative Genre et Développement (IGED)	Vonifanja Andrianahonintsoa	▪ Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget	Modeste Raveloson
▪ EFOIM	Simone Rakotovololona	▪ Ecole Nationale de la Magistrature	Bakolalao Ramanandraibe
▪ Conférence des Travailleurs Malgaches	Félix Rasoamanambola	▪ Commune Rurale de Tanjombato	Lala Ranaivoharisoa
▪ Parti Politique - AREMA	Hélène Razafiarinoro		
▪ Radio Nationale Malgache	Harizaka Rasolo		
▪ Mada Journal	Symonette Fanjanarivo		

Institutions internationales	Noms
▪ Banque Mondiale	Ellena Rabeson
▪ UNFPA	Gisèle Ratsimba
▪ UNICEF	Odile Akpaka
▪ PNUD	Gilbert Aho Viviane Ralimanga Michel Botomazava

Equipe chargée de la rédaction du RNDH 2003

sous la supervision de
M. Bouri Sanhoudi,
Représentant résident du PNUD

Direction technique	Consultants	INSTAT
Gilbert Aho, Economiste Principal/PNUD Michel Botomazava, Chargé de Programme/PNUD Salohy Irodia, Economiste nationale/PNUD	Danielle Rahaingonjatovo Maria Raharinarivonirina Lalao Randriamampionona Noroarisoa Ravaozanany Rachel Ravelosoa Chantal Razafindratsiory Andrianarizaka Raharijaona Léon Razafindrabe Jacques Charmes	Iarivony Randretsa Patrick Rakotomahefa Eric Rakotomanana Harivelo Rajemison
Relecture des chapitres	Relecture finale	
Monique Rakotoarison Yvonne Rasoamanarivo Lala Ratsiharovala Tahiana Razafindramary Dieudonné Rabeson	Henri Rahaingoson Germain Rajoelison Mamy Ratolojanahary Arsène Ravelo Yvon Eric Razafindralambo	Mansourou Chitou Isiyaka Sabo Balsama Andriantseho
Edition	Appui technique SURF Afrique de l'Ouest (Dakar)	
Michèle Rakoto-Andrianaly	Coumba Mar Gadio, Spécialiste Genre	

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS REGIONAUX DE VALIDATION

TOAMASINA, DU 10 AU 11 MARS 2003

TOLIARA, DU 19 AU 20 MARS 2003

FARITANY DE TOAMASINA

- Abriol Imanamby, Faculté des Lettres
- Andriatiana Mohajy, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- Antoine Razafitsiamidy, Faculté des Lettres
- Christine Ramananjahary, Direction inter-régionale de la Population
- Ferdinand Vony, Direction inter-régionale de la Population
- Franck Alitera Ratovo, Tribunal de Première Instance
- Julien Velontrasinga, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- Mamialisoa Razanamaro, Direction inter-régionale de la Population
- Marcelline Tombozafy, Association "Femme et développement" de l'Université de Toamasina
- Maria Zafitsara, ONG FAFED
- Ndahy Mananjara Joanita, Société Salama
- Noro Randrianandraina, Université de Toamasina
- Pierrot Botozaza, Port de Toamasina
- Raymond Harimanga Randrema, FID

FARITANY D'ANTSIRANANA

- Mary Raymonde Maho, Institut Supérieur en Administration et Entreprise
- Olga Ibrahim, Association des femmes des régions Sava et Diana (FIVESAVA & FIVEDIANA)
- Paul Armand Bosco, Direction inter-régionale de la Population
- Robert Jaovelo-Dzao, Universitaire Anthropologue, Membre de l'Académie Malgache
- Venance Jaozandry, Centre de développement diocésain

FARITANY DE MAHAJANGA

- Andrianirainy Rasamoely, Plateforme Droits de l'Homme
- Bachir Soudjay, Sénateur
- Jeanne Virginie Razafindravola, ONG FAFED
- Justine Ramanandraisoa, Direction inter-régionale de la Population
- Miandra Lova Lina Andrianirina, Chambre de Commerce

FARITANY DE TOLIARA

- Abou Bakar Razafindratsiry, Direction inter-régionale de la Population
- Barison, ONG Rano sy Vary
- Benoît Rasolondrabe, Université de Toliara
- Charles Rabetokotany, SEECALINE
- Eliane Naiky, Sénateur Morondava
- Hélène Razafinirina, ONG FAFED
- Jeanne Dina, Université de Toliara
- Laurent Rakotoarimanana, Projet Volet Appui sensibilisation-formation dans les 500 forages de la Banque Mondiale dans le Grand Sud
- Léa Fenosoa, Association Filongoa
- Lupo, Université de Toliara
- Naphtaline Ndimby, Magistrat Sénateur
- Samuel Randrianjakanavalona
- Tsiazomera, Université de Toliara

FARITANY DE FIANARANTSOA

- Aline Diana Razafindrakoto, ONG FAFED
- Amélie Razafindrahasy, Projets d'appui aux communes de la ligne FCE, PACT
- Clarisse Razafindratsima, Université de Fianarantsoa
- Hantasoa Lalao Rakotonirainy, Avocat Maître au Barreau de Madagascar
- Jeanette Razanamalala, KMF-CNOE
- Laurent Rakotonirina, Direction inter-régionale de la Population
- Line Sarah Aholy, Faculté de Droit, FEFIDES
- Lucile Randria, Association Femmes Entrepreneurs de Madagascar
- Pulchérie Hantanirina, PSDR
- Solo Randriamahaleo, Université de Fianarantsoa

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION

ANTANANARIVO, 15 JUILLET 2003

- Andrianarizaka Raharijaona, Initiative Genre et Développement
- Arsène Ravelo, Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base
- Bakolalao Ramanandraibe, Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes
- Bakolimalala Rabezanahary, Ministère de la Population
- Barysson Andriamahefazafy, OMS
- Berend de Groot, Union Européenne
- Chantal Razafindratsiory, Commission Nationale UNESCO

- Danielle Rahaingonjatovo, Consultant
- Dieudonné Rabeson, Ministère de la Santé
- Ellena Rabeson, Banque Mondiale
- Eric Rakotomanana, INSTAT
- Estelle Raharison, Ministère de la Population
- Félix Rasoamanambola, Syndicat Confédération des Travailleurs Malgaches
- Germain Rajoelison, Institut Catholique de Madagascar
- Gilbert Aho, PNUD
- Gisèle Ratsimba, UNFPA
- Hanitra Rabary, ONG SOS aux victimes du non-droit
- Hanta Andrianasy, Fondation Friedrich Ebert
- Harivelo Rajemison, INSTAT
- Harizaka Rasolo, Radio Nationale Malgache
- Héléne Razafiarinoro, AREMA
- Henri Rahaingoson, Ministère de la Culture
- Iarivony Randretsa, INSTAT
- Jean Rabefitseheno, Ministère de la Culture
- Jean Razafindravonona, INSTAT
- Lala Ranaivoharisoa, Mairie de Tanjombato
- Lala Ratsiharoala, Ministère de la Justice
- Lalao Randriamampionona, Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy
- Léon Razafindrabe, Cabinet Focus
- Lisa Gaylor, USAID
- Mamy Ratolojanahary, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
- Maria Raharinarivonirina, Association des Femmes Juristes
- Mathilde Rabary, ONG SOS aux victimes du non-droit
- Michel Botomazava, PNUD
- Modeste Raveloson, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
- Monique Rakotoarison, Ministère de la Justice
- Noroarisoa Ravaozanany, Cabinet Focus
- Patrick Rakotomahefa, INSTAT
- Pierre Somsé, ONUSIDA
- Rachel Ravelosoa, Consultant
- Simone Rakotovololona, Entreprendre au Féminin Océan Indien, section Madagascar
- Stefano Cordella, PNUD
- Symonette Fanjanarivo, Mada Journal
- Tahinarinoro Razafindramary, Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base
- Valérie Taton, UNICEF
- Viviane Ralimanga, CR/PNUD
- Vololomihaja Rasamimanana, Office National de l'Environnement
- Vonifanja Andrianahonintsoa, Initiative Genre et Développement
- Yvon Eric Razafindralambo, Ministère de la Santé
- Yvonne Rasoamanarivo, Ministère de l'Agriculture

PREFACE

Le Programme des Nations Unies pour le Développement a le plaisir de mettre à la disposition des acteurs intéressés par les questions portant sur le développement de Madagascar, le « Rapport National sur le Développement Humain 2003 ». Ce document constitue le quatrième de la série, après ceux de 1997, 1999 et 2001.

Comme les années antérieures, le présent Rapport et le processus ayant conduit à son élaboration ont pour principaux objectifs de: (i) mesurer les progrès accomplis ou les reculs enregistrés en terme de développement humain aux niveaux national et régional ; (ii) fournir des informations et données de base sur un thème considéré comme prioritaire pour le développement du pays ; (iii) présenter des éléments d'analyse pertinents qui puissent contribuer à la formulation de stratégies viables pour le développement du pays et (iv) promouvoir le dialogue et le consensus entre les différents acteurs nationaux autour des politiques de développement du pays.

Le RNDH 2003 porte sur « Genre, développement humain et pauvreté ». Le choix de ce thème a été guidé par le fait que Madagascar, comme les autres pays bénéficiant de l'initiative PPTE a placé la question de la pauvreté et des inégalités au centre des préoccupations de ses politiques de développement. C'est ainsi que le pays a formulé et commencé à mettre en œuvre sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Dans cette stratégie, le gouvernement a exprimé sa volonté de réduire les inégalités sexuées.

L'expérience a montré que de façon générale, tout accroissement des inégalités dans une société donnée, freine la réduction de la pauvreté et le processus de développement humain. Si, de surcroît, les inégalités, sexuées ou de genre, s'y ajoutent, on remarque que les femmes subissent à la fois les inégalités concernant l'ensemble des personnes dans une société, mais en plus elles doivent surmonter les obstacles dus au fait d'être femmes. Les inégalités selon le genre engendrent des contraintes qui rendent les femmes plus vulnérables - c'est à dire que leur probabilité de tomber dans la pauvreté se trouve augmentée- et qui limitent leur capacité individuelle à tout mettre en œuvre pour sortir ou éviter la pauvreté.

Les femmes font donc face à un enchaînement d'inégalités sexuées de toutes sortes, fortement imbriquées entre elles. Si l'on veut combattre efficacement ces inégalités et la pauvreté, il faudrait alors décortiquer la logique des enchaînements entre les différentes formes d'inégalités qui structurent le statut d'infériorité des femmes. En d'autres termes, si l'on veut réduire de façon radicale la pauvreté et améliorer de manière sensible le développement humain sur le long terme, il faudrait s'attaquer à ces inégalités. C'est sur ces questions que s'est penché le Rapport National sur le Développement Humain 2003.

Dans le contexte du développement humain, la question de genre est abordée sous deux angles nécessairement complémentaires :

- *Comment l'égalité entre les genres est-elle affectée par la situation de développement humain?*
- *Quel est l'impact de l'inégalité entre les genres sur la situation du développement humain?*

Le concept de genre et développement humain (GDH) se veut une approche spécifique genre et développement. L'approche GDH inclut un accent spécifique sur les femmes (sans exclure les hommes), mais elle situe nécessairement cette analyse dans le contexte du développement humain global. Elle diffère de l'approche générale Genre et Développement (GED) en ce sens qu'elle rend

explicite l'élément « humain » du développement et aborde ainsi les questions de développement de façon spécifique, en accord avec le paradigme de développement humain, désormais bien établi. De plus, une approche GDH met en évidence l'attention croissante que les analystes et les experts en genre portent aux liens entre les politiques macro-économiques et les autres politiques de développement, et leurs impacts, différents sur les hommes et sur les femmes, ainsi que l'impact négatif (économique, social et autre) de l'inégalité entre les genres sur la situation globale du développement humain.

Ceci veut dire, en termes concrets et pratiques, que les objectifs spécifiques du RNDH 2003 sont, entre autres:

- *analyser la situation et le statut des femmes aussi bien que ceux des hommes et identifier toutes les disparités dans leurs capacités et choix (c'est-à-dire l'accès aux droits, ressources et opportunités et la possibilité d'en jouir) ;*
- *analyser la(es) cause(s) de toute disparité de genre ;*
- *analyser l'impact de ces disparités non seulement sur les femmes ou les hommes, mais sur le développement humain ainsi que la prospérité et le bien-être de la nation dans son ensemble ;*
- *analyser de manière explicite les liens entre les disparités de genre dans différents secteurs d'étude (comme la pauvreté, la participation, le travail/emploi, l'éducation, la santé, le droit/justice, etc.);*
- *identifier et analyser les disparités significatives parmi les femmes en tant que groupe ou les hommes en tant que groupe (telles que l'âge, l'appartenance ethnique, les différences entre les régions ou entre milieu rural ou milieu urbain, le statut social, le niveau d'éducation, etc) ;*
- *procéder à l'analyse des indicateurs qui révèlent les divers aspects du genre et du développement humain d'une manière instructive (par exemple ISDH, IPF, et autres).*

Ce rapport a été élaboré avec la participation active des représentants des services techniques nationaux, des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé qui ont eu à s'exprimer au cours des différentes rencontres avec l'équipe des rédacteurs ainsi que lors de l'atelier de validation des résultats obtenus.

Nous espérons que ce rapport constituera une source d'informations et de réflexions précieuses pour tous ceux qui oeuvrent pour la recherche et la formulation des politiques et stratégies viables pour le développement durable de Madagascar

*Bouri Sanhouidi
Représentant Résident du PNUD*

LISTE DES ACRONYMES

AFJPD	:	Associations des Femmes Juristes pour la Primauté des Droits
APD	:	Aide Publique au Développement
AREMA	:	Association pour la Renaissance de Madagascar
BIT	:	Bureau International du Travail
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CAD	:	Comité d'Aide au Développement
CAFED	:	Confédération des Associations de Femmes pour le Développement
CCA	:	<i>Common Country Analysis</i> (Analyse Commune de Pays)
CEDAW	:	<i>Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women</i>
CEDEF	:	Convention pour l'Élimination de toute forme de Discrimination à l'égard des Femmes
CEF	:	Cellule Education Filles
CFP	:	Centre de Formation Professionnelle
CISCO	:	Circonscription Scolaire
CITE	:	Centre d'Information Technique et Economique
CNaPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CRESED	:	Crédit pour le Secteur Educatif
CSP	:	Catégories SocioProfessionnelles
DDDS	:	Direction du Développement des Districts Sanitaires
DHS	:	<i>Demographic and Health Surveys</i>
DRV	:	<i>Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy</i> (Réflexion et Harmonie pour les Femmes)
DSM	:	Direction de la Statistique des Ménages
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	:	Enquêtes Démographiques et Sanitaires
EFOIM	:	Entreprendre au Féminin Océan Indien, section Madagascar
ENDS	:	Enquêtes Démographiques et de Santé
EPM	:	Enquête Permanente auprès des Ménages
EVCS	:	Espérance de Vie Corrigée de l'Etat de Santé
FFKM	:	<i>Fiombonan'ny Fiangonana Kristianina eto Madagasikara</i>
FID	:	Fonds d'Intervention pour le Développement
FMG	:	Franc Malgache
FNUAP/UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
GDH	:	Genre et Développement Humain
GED	:	Genre et Développement
GTG	:	Groupe Thématique Genre
GTZ	:	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
IDH	:	Indice de Développement Humain
IEC	:	Information, Education, Communication
IGED	:	Initiative genre et Développement
INSTAT	:	Institut National de la Statistique
IPF	:	Indicateur de la Participation des Femmes
IPH	:	Indicateur de Pauvreté Humaine

IPPTE	:	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
ISDH	:	Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain
IST	:	Infection Sexuellement Transmissibles
LTP	:	Lycée Technique Professionnel
MADIO	:	<i>Madagascar Dial Instat Orstom</i>
METFP	:	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MICS	:	<i>Multiple Indicators Cluster Survey</i>
MINESEB	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONP	:	Office National de la Population
PAICAL	:	Projet d'Appui aux Initiatives Communales et des Associations Locales
PAIQ	:	Programme d'Appui aux Initiatives de Quartier
PANAGED	:	Plan d'Action National Genre et Développement
PANEF	:	Plan d'Action National pour l'Education des Filles
PARGED	:	Plan d'Action Régional Genre et Développement
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNB	:	Produit National Brut
PNP	:	Plan National de la Population
PNPDES	:	Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social
PNPF	:	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	:	Parité de Pouvoir d'Achat
PVVS	:	Personnes Vivant avec le VIH Sida
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH	:	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	:	Rapport National sur le Développement Humain
SCN	:	Système de Comptabilité Nationale
SEECALINE	:	<i>Projet de Sécurité Alimentaire et de Nutrition Elargie</i>
SMIG	:	Salaire Minimum Garanti
TBS	:	Tableau de Bord Social
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
TMM5	:	Taux de Mortalité des Moins de Cinq ans
TNS	:	Taux Net de Scolarisation
UERP	:	Unité d'Etudes et de Recherche Pédagogiques
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	:	Fonds des Nations Unies pour la Femme
USAID	:	<i>United States Agency for International Development</i>
VIH	:	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
VSF	:	Volontaires Sans Frontières

QUELQUES DEFINITIONS

Accès à l'assainissement : Pourcentage de la population ayant accès aux moyens sanitaires d'évacuation des excréta et des déchets, y compris les latrines extérieures et le compostage.

Accès à l'eau potable : Pourcentage de la population ayant accès à une source d'approvisionnement telles que robinet à domicile, robinet collectif, fontaine publique, puits ou sources protégées.

Accès aux services de santé : Pourcentage de la population qui peut se rendre en moins d'une heure dans les centres de santé locaux, à pied ou en utilisant les moyens de transports locaux.

Aide alimentaire en céréales : Céréales fournies par des pays donateurs et des organisations internationales, notamment le programme alimentaire mondial, telles qu'elles ont été comptabilisées lors de l'exercice examiné. Les céréales comprennent le blé, la farine, le blé concassé, le riz, les céréales secondaires et les ingrédients céréaliers des aliments composés.

Aide publique au développement (APD) : Somme nette de dons et de prêts réalisés à des conditions de faveur par des institutions publiques des membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), etc, pour promouvoir le développement économique et le bien-être, comprenant la coopération technique et l'aide alimentaire.

Apport quotidien de calories par habitant : Equivalent en calories de l'approvisionnement alimentaire net d'un pays divisé par le nombre d'habitants par jour.

Besoins journaliers de calories par habitant : Le nombre moyen de calories nécessaires pour alimenter une personne ayant un niveau normal d'activité et de santé, en tenant compte de la répartition par âge, sexe, poids et température liée au climat.

Coefficient de dépendance alimentaire ou à l'égard des importations alimentaires : Proportion d'importation des produits alimentaires par rapport à la production alimentaire disponible pour la distribution intérieure, c'est-à-dire le total

de la production alimentaire plus les importations alimentaires moins les exportations alimentaires.

Densité démographique : Nombre total d'habitants divisé par la superficie considérée.

Dépenses d'enseignement : Dépenses engagées pour le fonctionnement, l'administration, l'inspection et l'appui des écoles maternelles, primaires et secondaires ; des universités et des instituts supérieurs ; des établissements d'enseignement professionnel, technique et autres ; et de l'administration générale et des services annexes.

Dépenses de santé : Dépenses consacrées aux hôpitaux, aux centres de santé et aux dispensaires, aux systèmes d'assurance maladie et à la planification familiale.

Dépenses militaires : Dépenses engagées par les départements de la défense ou autres, pour l'entretien des Forces Armées, y compris l'achat de fournitures et d'équipement militaires, la construction, le recrutement, la formation et les programmes d'aide militaire.

Dépenses publiques : Dépenses réalisées par tous les bureaux, départements, établissements et autres organes du gouvernement central qui sont des institutions ou des instruments de l'autorité centrale d'un pays. Elles comprennent les dépenses de fonctionnement, d'investissement et développement, mais les dépenses provinciales, locales et privées en sont exclues.

Dépenses du ménage : au sens de l'EPM, ces dépenses comprennent toutes les sorties d'argent et de produits. Les dépenses monétaires sont composées des achats de produits alimentaires, non alimentaires, ou de services, des transferts d'argent vers des individus ou vers des ménages à l'intérieur ou à l'extérieur du pays (consommations courantes, dépenses en capital et emprunt). Le deuxième type de dépense correspond à l'auto-consommation c'est à dire au prélèvement de biens et de services provenant de la propre production des activités agricoles ou des entreprises non agricoles des ménages. Les dépenses correspondent au revenu du travail dans le cadre des entreprises non agricoles des ménages et au loyer imputé sont aussi incluses.

Dépenses réelles par habitant : Les dépenses sont pour chaque article dans chaque pays exprimées en comparaison des mêmes dépenses aux Etats-Unis, sur la base de la dépense totale en monnaie nationale pour chaque article. Cette comparaison de somme pour chaque article est basée sur l'ensemble commun des prix internationaux appliqués dans tous les pays qui font parties au Projet international de comparaison de prix (voir PIB réel par habitant). Ces dépenses moyennes correspondantes des pays industrialisés qui sont réputées égales à cent.

Enseignement primaire : Enseignement au premier niveau (niveau I de la classification internationale type de l'éducation – CITE), dont la principale fonction est de fournir les éléments de base de l'éducation –comme les écoles élémentaires et les écoles primaires.

Enseignement secondaire : Enseignement au deuxième niveau (niveaux II et III de la CITE), basé sur au moins quatre années d'instruction préalable au premier niveau, et fournissant une instruction générale ou spécialisée, ou les deux – comme les écoles intermédiaires, les écoles secondaires, les lycées, les écoles normales à ce niveau et les écoles à vocation professionnelle ou technique.

Enseignement supérieur : Enseignement au troisième niveau (niveaux 5 et 6 et 7 de la CITE) – comme les universités, les écoles normales et les écoles professionnelles supérieures – exigeant comme condition minimale d'admission d'avoir achevé avec succès l'enseignement de deuxième niveau ou de prouver qu'un niveau équivalent de connaissance a été assimilé.

Espérance de vie : Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Excédent au déficit budgétaire : Recettes fiscales perçues et libéralités reçues, moins le total des dépenses et des prêts.

Exportations de biens et services : Valeur de tous les biens et les services non facteurs fournis au reste du monde, y compris les marchandises, les frets, l'assurance, le transport et autres services non facteurs.

Indice de production alimentaire par habitant : Quantité annuelle moyenne de vivres produits par habitant par rapport à la quantité produite (par habitant) dans l'année de référence. Les produits alimentaires sont définis comme les oléagineux, les légumineuses, les fruits, les céréales, la canne à sucre, les betteraves sucrières, les racines amylicées, les hiles comestibles, le bétail et la production animale.

Inégalités rurales urbaines : Ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres ruraux sont exprimés par rapport aux chiffres urbains correspondants qui sont égaux à cent.

Inégalités femmes et hommes : Ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres pour les femmes sont exprimés par rapport aux chiffres correspondants pour les hommes qui sont égaux à cent.

Insuffisance pondérale (malnutrition modérée et aiguë) : Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui s'écarte de plus de –2 E.T. (écarts-types) du poids médian par âge de la population de référence.

Insuffisance pondérale à la naissance : Pourcentage de nouveau-nés pesant moins de 2500 grs.

Naissance sous contrôle : Pourcentage de naissances suivies par des médecins, des infirmières, des sages femmes, des agents de soins de santé primaires qualifiés ou des accoucheuses traditionnelles formées.

Parités du pouvoir d'achat (PPA) : Voir PIB réel par habitant.

Part du revenu : Le revenu en espèce et en nature revenant à des groupes (centiles) de ménages classés par le revenu total du ménage.

Pays moins avancés : Catégorie déterminée de pays en développement établi par l'Assemblée Générale des Nations Unies. La plupart de ces pays souffrent d'une ou plusieurs des limitations suivantes : un PNB par habitant d'environ 300 dollars ou moins, pas de littoral, géographiquement isolés, désertification, et exposition aux catastrophes naturelles.

PIB réel par habitant : L'utilisation du taux de change officiel pour convertir en dollars des Etats-Unis les chiffres exprimés en monnaies nationales ne permet pas de mesurer le pouvoir d'achat intérieur relatif des monnaies. Les Projets des Nations Unies de Comparaison Internationale (PCI) a mis au point des mesures du PIB réel sur une échelle comparable au niveau international en utilisant les parités du Pouvoir d'Achat (PPA), au lieu des taux exprimés en « dollars internationaux ».

PNB par habitant et taux de croissance : Le Produit National Brut divisé par le nombre d'habitants. Les PNB annuels par habitant sont exprimés en dollars actuels des Etats-Unis. Les taux de croissance du PNB par habitant sont des taux de croissance annuels moyens, calculés en fixant des lignes de tendances aux valeurs logarithmiques des

PNB par habitant, à prix du marché constant pour chaque année de la période considérée.

Indice synthétique de fécondité : Nombre d'enfants que mettrait au monde une femme pendant sa vie, en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité prévalant pour cet âge.

Population rurale : Pourcentage de la population résidant dans les régions rurales, telles qu'elles ont été définies par des critères nationaux lors du dernier recensement de la population.

Population urbaine : Pourcentage de la population résidant dans les régions urbaines telles qu'elles ont été définies par des critères nationaux lors du dernier recensement.

Population non instruite : Est considéré comme non instruit tout individu qui n'a pas terminé le cycle d'enseignement primaire, et/ou ayant affirmé ne savoir ni lire ni écrire.

Produit Intérieur Brut (PIB) : Le total au niveau de l'utilisation finale, des biens et services d'une économie, produit par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la répartition des droits sociaux entre nationaux et étrangers.

Produit National Brut (PNB) : Le total de la valeur ajoutée nationale et étrangère revenant aux résidents, calculés sans opérer de déduction pour la dépréciation. Il comprend le PIB plus le revenu net des facteurs à l'étranger, qui est le revenu que les résidents reçoivent de l'étranger pour des services facteurs (main d'œuvre et capital), moins les paiements similaires faits à des non-résidents qui contribuent à l'économie nationale.

Retard de croissance : Pourcentage d'enfants âgés de 24 à 59 mois, qui s'écartent de plus de moins 2 E.TO (écarts-types) de la proportion taille/âge de la population de référence.

Salariés : Salariés réguliers, propriétaires qui travaillent, associés actifs d'une entreprise, et travailleurs familiaux non rémunérés, mais à l'exclusion des individus occupés au foyer.

Services de la dette : Le total des paiements d'intérêts, et des remboursements du principal effectués en devises, biens ou services afférents aux dettes extérieures publiques, aux emprunts garantis par l'Etat et aux dettes privées non garanties.

Seuil de pauvreté : Niveau de revenu au-dessous duquel il est impossible d'obtenir une alimentation adaptée du point de vue nutritionnel et de satisfaire les besoins de base non alimentaires.

Taux (brut) de mortalité : nombre annuel de décès pour 1000 habitants.

Taux (brut) de natalité : Nombre annuel de naissances pour 1000 habitants.

Taux d'abandon : Proportion d'enfants inscrits à la première année d'enseignement du cycle primaire qui n'achèvent ce dernier avec succès.

Taux d'accroissement de la population : Taux annuel de croissance de la population calculé à partir de données à mi-année.

Taux d'alphabétisation (adulte) : Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur la vie quotidienne.

Taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) : Nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans pour 1000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, la probabilité de mourir entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Taux de mortalité infantile : Nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, la probabilité de mourir entre la naissance et le premier anniversaire.

Taux de mortalité maternelle : Nombre de femmes qui meurent chaque année par suite d'une grossesse pour 100.000 naissances vivantes.

Taux d'emploi des contraceptifs : Pourcentage de femmes mariées en âge de procréer qui utilisent ou dont les époux utilisent, toute forme de contraception, c'est-à-dire des méthodes modernes ou traditionnelles.

Taux d'inflation : Taux moyen annuel d'accroissement des prix. Il est mesuré par la croissance du facteur de déflation implicite du PIB pour chacune des périodes considérées.

Taux de scolarisation (brut et net) : Le taux brut de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement (qu'ils soient ou non en âge de fréquenter), exprimé en pourcentage du nombre d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement. Le taux net de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement et qui appartiennent au groupe d'âge partient, exprimé en pourcentage de nombre d'enfants appartenant à ce même groupe d'âge.

Taux de couverture vaccinale : Moyenne des couvertures vaccinales des enfants de moins d'un an pour les quatre antigènes utilisés dans le Programme de vaccination universelle des enfants.

RESUME

Le présent Rapport examine la situation du développement humain à Madagascar, et indique à l'aide des différents indicateurs composites du développement humain, les progrès réalisés et les déficits à combler dans les différents domaines, en particulier de quelle manière les conditions de vie des malgaches ont évolué au cours des dernières années.

Se référant aux données du Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 (dont les données portent sur l'année 2001) Madagascar occupe le 149^{ème} rang sur 175 pays dans le monde, avec un IDH identique à celui de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne (0,468).

L'écart hommes/femmes dans le pays, qui n'avait jamais été important depuis le début des années 90 (l'ISDH était de 0,388 en 1993 contre 0,399 pour l'IDH) s'est considérablement amenuisé au cours des dernières années, pour presque disparaître aujourd'hui. En effet, on note que la valeur de l'ISDH du pays qui est de 0,477 en 2002 est quasiment égale à celle de l'IDH (0,479 pour 2002), témoignant de l'absence de discrimination entre hommes et femmes du point de vue des trois composantes de l'Indicateur du développement humain. Ce résultat s'explique par la réduction des écarts en terme de scolarisation mais aussi en termes de revenus de travail. Alors même que les revenus estimés des femmes augmentaient beaucoup plus par rapport à ceux des hommes (17% contre 6%), la part des femmes a augmenté dans la population active, de telle sorte que la part des femmes dans les revenus salariaux est passé de 40 à 42%.

Cette situation ne doit pas entraîner une baisse de vigilance chez les acteurs et décideurs au niveau politique. Si les filles accèdent sans discrimination avec les garçons à la scolarisation (le taux brut de scolarisation -tous niveaux confondus- du sexe féminin de 45,7% est légèrement inférieur au taux de 47,7% du sexe masculin), par contre, il n'en est pas de même dans le domaine de l'alphabétisation (le taux d'alphabétisation des femmes est de 62,4% contre 75,2% pour les hommes).

Si l'on se réfère aux indicateurs du développement humain à Madagascar, ce ne sont pas leurs composantes relatives tant à la santé¹ qu'aux taux de scolarisation² qui font la différence entre hommes et femmes, l'égalité étant plus ou moins assurée dans ces domaines, mais plutôt ceux portant sur les revenus du travail et leur répartition au sein du ménage. En effet, le revenu estimé du travail des hommes est 1,4 fois plus élevé que celui des femmes (1081 \$PPA contre 778 \$PPA) et la part des femmes dans les revenus salariaux n'est que de 0,42 en 2001.

En outre, l'IPF de Madagascar est encore faible car il n'était que de 0,396 en 2001. Autrement dit, *les opportunités offertes aux femmes pour s'introduire dans les domaines clés de la participation et de la prise de décision politique et économique restent limitées*. Pour cette année-là, les femmes n'occupaient que seulement 8% des sièges parlementaires, 28,9% des postes de direction et de cadres supérieurs et un peu d'un tiers des postes d'encadrement et de fonctions techniques.

¹ En 2001, l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 53,9 ans contre 52 ans pour les hommes. Selon l'EPM99, les garçons sont légèrement plus touchés que les filles par le retard de croissance : 51% contre 46%. Ainsi, 35% des garçons et 31% des filles souffrent de malnutrition chronique.

² Sur un total d'environ 6,3 millions de non instruits en 2001, on dénombre 1,1 fois plus de femmes que d'hommes. A contrario, les garçons qui n'ont pas accès à l'enseignement primaire sont un peu plus nombreux que les filles (248 milliers contre 216 milliers). Ce dernier cas est dû à l'entrée tardive des garçons dans l'école primaire.

Par ailleurs, la percée réalisée par les femmes entre 1999 et 2001, dans les fonctions de direction, d'encadrement et de fonctions techniques, a été annihilée par le fait qu'en 2003, elles ne sont plus que 5% à siéger au sein des organes législatifs, si bien que globalement, l'IPF de Madagascar est redescendu à 0,360 (une baisse de 9% par rapport à l'année 2001).

Le domaine politique reste toujours un terrain de prédilection des hommes (5% des sièges dans la chambre basse et 15% dans la chambre haute). Au niveau des postes du pouvoir exécutif, la représentation des femmes dans les différents gouvernements ne dépasse pas le seuil de 15% et aucune femme n'a jamais été ni Premier ministre, ni Président du Parlement, ni Président de la République depuis l'indépendance en 1960. Aucune femme n'occupe de poste de Chef de province et pas une seule, dans tout le pays, ne figure dans la liste des 21 préfets, bien que les préfets soient nommés par le pouvoir politique dans le corps des administrateurs civils. Les femmes sont donc presque entièrement écartées de la conduite au plus haut niveau des affaires politico-administratives des provinces. On les retrouve à des niveaux plus bas comme les sous préfets, dont elles ne représentent d'ailleurs qu'un peu moins du quart de l'ensemble. Quant aux adjoints, cette proportion se situe aux alentours de 12%.

A Madagascar comme ailleurs dans le monde, une part importante du travail des femmes n'est encore ni reconnue, ni valorisée. Cela a des répercussions sur leur statut au sein de la société et leurs possibilités de participation à la vie de la collectivité.

Le RNDH 2003 montre que la division du travail hommes/femmes à Madagascar est le résultat d'un long processus entamé depuis plusieurs siècles et rappelle par ailleurs l'importance du travail des femmes malgaches et la nature de leur contribution à la production économique.

Se basant sur les résultats de l'enquête « emploi du temps » de 2001, le Rapport met en lumière la contribution dominante des femmes dans les travaux ménagers et dans les activités d'intérêt collectif, alors que ces travaux et activités, tout en ayant une valeur économique, ne sont pas monnayés sur le marché, entraînant une non valorisation du travail des femmes. Si ces activités domestiques sont prises en compte, alors le temps d'activité des femmes est supérieur de plus de 17% à celui des hommes en ville et de 13% à la campagne.

Dans l'ensemble, les femmes malgaches sont engagées dans les activités marchandes dans une proportion deux fois (1,9) moindre que les hommes. Cette forte inégalité dans la répartition du temps de travail consacré aux activités économiques marchandes expliquent en grande partie³ pourquoi, les femmes malgaches sont le plus souvent, moins bien rémunérées que les hommes. A statut égal, les femmes gagnent environ deux tiers des revenus des hommes.

Par ailleurs, la participation de plus en plus grande de la femme aux activités économiques n'a pas été suivie d'un partage des tâches domestiques. Ainsi, l'emploi du temps de la femme s'est ainsi trouvé encore plus surchargé, sa journée de travail s'étant rallongée d'un peu moins de trois heures par rapport à la moyenne nationale.

Certes, les femmes sont nettement plus présentes sur le marché du travail que par le passé, mais les barrières à l'entrée subsistent encore, induisant un taux de chômage féminin plus élevé que celui des hommes. En outre, elles ont moins de chance d'occuper un emploi salarié formel et exercent le plus souvent dans le secteur informel en tant qu'aides familiales.

A Madagascar, les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes sur le marché du travail ont pour principales origines les quatre facteurs suivants : (i) une lourdeur des responsabilités domestiques des femmes et une surcharge de travail liée aux rôles multiples qu'elles assument au sein de leur foyer qui les poussent assez souvent à faire des arbitrages en défaveur d'une vie

³ A l'exception de certaines catégories d'emploi pour lesquelles cet écart s'explique par le niveau d'éducation et l'ancienneté dans l'emploi.

professionnelle en dehors du ménage où les activités sont monétairement valorisées ; (ii) un niveau d'éducation et une qualification moindres ayant comme conséquence directe la faiblesse des revenus qu'elles perçoivent ; (iii) l'attitude des employeurs qui préfèrent en général embaucher des hommes plutôt que des femmes et enfin (iv) des considérations sociales discriminatoires à l'encontre des femmes reposant sur des attitudes sexistes qui maintiennent les femmes dans des catégories d'emplois peu valorisées.

L'inefficience du marché du travail constitue un frein pour les programmes de lutte contre la pauvreté. En offrant plus d'opportunités aux femmes surtout dans les emplois qualifiés et dans les postes à responsabilité, ceci aurait un effet positif sur la durée de temps passée à l'école (ainsi que le niveau de scolarisation) et comme conséquences de retarder l'âge du mariage et de réduire la fécondité. En outre, appuyer les actifs du secteur informel où exerce la majorité de la population malgache, plus particulièrement les femmes, aurait pour conséquence d'améliorer leur productivité et donc le niveau de revenu de l'ensemble du pays.

A l'heure actuelle, à Madagascar, les disparités sexuées dans le domaine de l'éducation sont minimales au niveau national. Plus particulièrement, la fréquentation des établissements d'enseignement secondaire est caractérisée par une parité quasi-parfaite. Même si l'idée de spécialités ou filières propres aux garçons ou aux filles persiste, notamment dans l'enseignement technique et dans l'enseignement supérieur, les stéréotypes tendent à s'estomper.

Cette apparente parité constatée au niveau national dissimule des poches de disparités. Ainsi, garçons et filles accèdent à l'école primaire dans les mêmes conditions, mais les filles sont plus susceptibles que les garçons d'interrompre leur scolarité. Lorsque des écarts sont perceptibles, ils sont généralement un peu plus accentués en milieu rural qu'en milieu urbain. Aussi bien dans le primaire que le secondaire, de fortes différences peuvent apparaître au niveau des régions, tantôt en faveur des filles, tantôt en faveur des garçons. De plus, des écarts, au détriment des femmes, subsistent en ce qui concerne le degré d'instruction, comme conséquence des disparités de scolarisation survenues dans le passé.

Les causes des disparités ne sont pas seulement inhérentes au système éducatif bien que des problèmes d'insuffisances d'infrastructures et de ressources humaines continuent de miner les performances du système éducatif malgache, avec des conséquences parfois plus néfastes sur les filles. Elles s'enracinent surtout dans les fondements de la société malgache elle-même. En particulier, c'est le statut de la femme malgache qui dicte des comportements propres à créer des disparités dans la fréquentation de l'école.

Bien que la situation actuelle de l'éducation dans le pays indique que Madagascar est sur la bonne voie pour réaliser la cible 4 du troisième Objectif du Millénaire pour le développement (qui consiste à réaliser la parité parfaite garçons-filles dans le primaire d'ici 2015) il reste encore quelques écarts à combler. Dans ce cadre, les principaux défis pour Madagascar consisteront en particulier à enrayer le retrait précoce des filles du système scolaire, éliminer les quelques disparités encore perceptibles au niveau régional, en particulier en milieu rural et faire disparaître complètement les stéréotypes sur la spécialisation.

Sur le plan de la santé, le pays se situe à un haut niveau de fécondité et de mortalité. Il a traversé une grave crise économique au cours de la période 1992-1997 qui s'est traduite par une aggravation des indicateurs de santé (mortalité infantile, malnutrition, utilisation du système de santé pour les accouchements). Les efforts entrepris par le pays dans le domaine de la santé n'ont pas cherché à cibler particulièrement les femmes, sauf dans certains domaines précis où leur vulnérabilité est évidente: maternité, VIH-SIDA notamment.

Dans le domaine du VIH-SIDA, les réponses apportées n'ont pas toujours été appropriées : à la faible capacité de sensibilisation, à l'insuffisance des structures de conseils et de tests volontaires, viennent s'ajouter l'absence de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, l'absence de politique de

prise en charge psycho-sociale et thérapeutique des personnes infectées et des malades, l'absence de médicaments spécifiques, la cherté des médicaments pour les groupes vulnérables, le vide juridique quant à la protection et aux droits des personnes infectées et malades, la faiblesse du système de surveillance de l'épidémie et enfin la timidité des actions à assise communautaire.

Il existe toutefois de nombreuses raisons d'espérer parmi lesquelles figurent l'existence d'une prise de conscience et d'une volonté d'agir aux plus hauts niveaux de l'Administration, l'adoption d'un plan national stratégique, l'établissement de partenariats multi-sectoriels et à plusieurs niveaux, et enfin la prise en compte de la lutte contre l'infection VIH-SIDA dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

En matière de droit, les femmes malgaches sont relativement privilégiées par rapport à leurs sœurs des autres pays. En effet, Madagascar a ratifié la plupart des Conventions et Chartes relatives à la protection des droits de la personne humaine, y compris la Convention pour l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Madagascar figure parmi les pays qui ont inscrit dans leur Constitution l'interdiction de la discrimination fondée sur le sexe. La réforme progressive du cadre juridique malgache a largement contribué à équilibrer les droits des hommes et des femmes, et plus particulièrement, à corriger les écarts sexo-spécifiques sur les expressions politiques, les opportunités économiques et le statut social. Aucun texte réglementaire ne limite directement la participation des femmes aux initiatives de développement ; aucun texte ne restreint directement l'accès des femmes aux ressources, à l'éducation ou à la santé.

Ce sont les fondements culturels du cadre juridique, ainsi que certains vides et incohérences qu'il comporte, qui contribuent à faire perdurer les disparités entre les hommes et les femmes dans les différentes formes de pauvreté, qu'elles soient d'ordre politique, économique, social ou éthique. Cette situation est aggravée par le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire.

La reconnaissance de l'égalité des sexes par les textes ne suffit pas. Il convient, ensuite, de légiférer sur l'égalité des droits politiques, des droits relatifs aux libertés fondamentales – liberté d'expression, liberté d'entreprendre, liberté de circuler – et des droits économiques, sociaux et culturels.

A l'heure actuelle, Madagascar ne dispose d'aucune loi sur le VIH/Sida. Ce vide juridique constitue un grand danger pour les femmes, encore plus que pour les hommes, car il est bien connu que les femmes sont plus vulnérables au VIH/Sida et que l'absence de législation adéquate et le non respect des droits de l'Homme en général accroissent les risques de propagation du VIH.

Le RNDH 2003 conclut sur un ensemble de propositions figurant dans un « Plan d'action stratégique » dont le but est de s'attaquer aux inégalités sexuées identifiées dans les chapitres précédents dudit Rapport. Il s'articule autour des trois grands axes suivants :

- L'instauration d'un ensemble de mesures-clé permettant à tous les individus et notamment les femmes de bénéficier de plus grandes opportunités économiques et sociales en terme de travail et d'emplois, d'éducation et de santé.
- La mise en place d'un agenda pour la suppression des discriminations fondées sur le droit et d'une infrastructure propice à la promotion de l'égalité juridique. Il s'agira de mettre en oeuvre des mesures de restructuration de normes sociales et des mesures spécifiques permettant d'accélérer le rythme de changement de la participation des femmes à la vie politique nationale et régionale.
- L'adoption d'un cadre institutionnel et organisationnel favorable à la promotion du Genre. Les organes, institutions et outils proposés résultent des leçons et enseignements tirés des expériences nationales et internationales. Le « mécanisme national » qui est suggéré découle de la comparaison des performances des structures actuelles en charge du Genre au regard des attentes en la matière et des recommandations au niveau international, ainsi que d'une revue des expériences internationales.

Ces recommandations s'adressent à la fois aux décideurs politiques, aux cadres de l'administration publique, à la société civile (ONGs, universitaires, syndicats, groupes de pression, partis politiques, etc), aux opérateurs économiques et aux organismes de développement bilatéraux et multilatéraux, partenaires au développement qui œuvrent dans divers domaines pour le développement rapide et durable de Madagascar.

CHAPITRE 1 : Rappel des approches conceptuelles « genre et développement humain » et « genre et pauvreté »

L'élimination des disparités de genre dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté repose sur deux approches conceptuelles dont le rappel est nécessaire pour comprendre les différentes analyses qui seront proposées dans le présent Rapport National sur le Développement Humain.

Il s'agit de :

- L'Approche analytique « genre et développement humain (GDH) », et
- Le Cadre de référence d'analyse sur les dimensions de la pauvreté et les formes d'inégalités sexuées.

I. APPROCHE ANALYTIQUE « GENRE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN (GDH) »

Le concept de développement humain place « l'homme au premier plan » : il se concentre sur les buts plutôt que sur les moyens de « développement » et de progrès. Ce concept se rapporte à l'accroissement des choix possibles pour les personnes, aussi bien qu'à l'amélioration de leur bien-être. Le développement humain comprend le développement des aptitudes humaines d'un côté (telle que l'amélioration de la santé ou du savoir), et l'utilisation que les personnes font des capacités qu'elles ont acquises (pour le travail et les loisirs), de l'autre côté.

Une approche qui n'examine pas les disparités de genre ne peut pas être une véritable approche de développement humain, car elle ne prendrait pas en compte une dimension essentielle de ces personnes qu'elle prétend « mettre au premier plan », c'est-à-dire leur genre. Non seulement les disparités entre les femmes et les hommes seraient ignorées, mais également « l'effet boule de neige » de leurs causes, ainsi que leur impact profond sur le développement humain. En fin de compte, un véritable développement humain demeurerait difficilement réalisable.

Par ailleurs, aborder les questions d'équité entre les genres dans la théorie et la pratique en matière de développement n'est pas une nouveauté⁴ : les appels pour accorder plus d'attention à ces questions ont émergé vers la fin des années soixante. Dans les années quatre-vingt, la plupart des projets de développement faisaient un effort pour prendre en compte les préoccupations spécifiques des femmes. Cependant, jusqu'à récemment, les femmes étaient principalement perçues comme bénéficiaires du développement et non des acteurs à part entière. L'accent était mis sur l'amélioration de leur statut économique et social, sans que le contexte

Une approche qui n'examine pas les disparités de genre ne peut être une véritable approche de développement humain, car elle ne prendrait pas en compte une dimension essentielle de ces personnes qu'elle prétend « mettre au premier plan », c'est-à-dire leur genre.

⁴ Voir à la fin de ce chapitre (annexe) une note sur l'évolution des approches de l'analyse du genre.

socio-politique, les rapports et les idéologies en matière de genres, sources d'inégalité ne soient pleinement pris en considération.⁵ Tandis que le paradigme s'est depuis transformé en une approche Genre et Développement (GED),⁶ où l'accent est mis sur le genre (et la construction sociale des rôles et des relations entre les genres) plutôt qu'uniquement sur les femmes, les liens entre la situation globale de développement et les incidences de la discrimination des femmes et des hommes sont, pour la plus grande part, encore absents des analyses de développement humain.⁷

Par conséquent, tandis que l'intégration des femmes dans les projets de développement et l'approche genre et développement (et un mélange des deux, comme cela se révèle souvent dans la pratique) restent tous deux valables, une approche plus élargie s'avérerait utile et renforcerait l'impact positif sur la situation globale du développement humain. Il est essentiel de réaffirmer une approche « holistique » intégrée du genre et de favoriser une compréhension du genre et du développement qui irait au-delà de la « compartimentalisation » et la marginalisation de la question des femmes. De plus, l'idée de parvenir à une équité entre les genres ne devrait pas être considérée uniquement comme un but en soi, mais également comme un important préalable au développement humain global.

L'approche GDH diffère d'une approche GED générale en ce sens qu'elle aborde les questions de développement de façon spécifique, en accord avec le paradigme de développement humain, désormais bien établi.

Dans le contexte du développement humain, la question de genre doit donc être abordée d'une manière ouverte sous deux angles nécessairement complémentaires :

- **Comment l'égalité entre les genres est-elle affectée par la situation de développement humain?**
- **Quel est l'impact de l'inégalité entre les genres sur la situation du développement humain?**

Le concept de genre et développement humain (GDH) se veut une approche spécifique genre et développement. L'approche GDH inclut un accent spécifique sur les femmes (sans exclure les hommes), mais elle situe nécessairement cette analyse dans le contexte du développement humain global. Elle diffère d'une approche GED générale en ce sens qu'elle rend explicite l'élément « humain » du développement et aborde ainsi les questions de développement de façon spécifique, en accord avec le paradigme de développement humain, désormais bien établi. De plus, une approche GDH met en évidence l'attention croissante que les analystes et les experts en genre portent aux liens entre les politiques macro-économiques et les autres politiques de développement, et leurs impacts, différents sur les hommes et sur les femmes, ainsi que l'impact négatif (économique, social et autre) de l'inégalité entre les genres sur la situation globale du développement humain.

⁵ Rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD, 1995).

⁶ Ibid. Cette approche fait remarquer que l'organisation sociale, et la vie économique et politique ne peuvent être analysées en profondeur indépendamment les uns des autres.

⁷ Les approches peuvent être classées en approches basées sur le bien-être, la lutte contre la pauvreté, l'équité, et l'émancipation. Il est également fait référence fréquemment à l'approche basée sur les droits et le FED (Femmes, Environnement et Développement). Voir *Human Development in South Asia 2000* pp. 27-29 pour plus d'informations.

Ceci veut dire, en termes concrets et pratiques, qu'une telle approche doit:

- comprendre et adopter une perspective de développement humain ;
- comprendre et adopter une approche qui ne marginalise pas les femmes ou le genre comme « thème séparé » mais pose ces derniers comme aspect intégral et indissociable du développement humain de façon générale⁸ ;
- analyser la situation et le statut des femmes aussi bien que ceux des hommes et identifier toutes les disparités dans leurs capacités et choix (c'est-à-dire l'accès aux droits, ressources et opportunités et la possibilité d'en jouir) ;
- adopter une méthodologie qui permet une analyse des différences de genre dépassant la simple identification des écarts ;
- analyser la(es) cause(s) de toute disparité de genre ;
- analyser l'impact de ces disparités non seulement sur les femmes ou les hommes, mais sur le développement humain ainsi que la prospérité et le bien-être de la nation dans son ensemble ;
- poser le principe et analyser de manière explicite les liens entre les disparités de genre dans différents secteurs d'étude (telles que pauvreté, participation, éducation, santé, etc) ;
- identifier et analyser les disparités significatives parmi les femmes en tant que groupe ou les hommes en tant que groupe (telles que l'âge, l'appartenance ethnique, les différences entre les régions ou entre milieu rural ou milieu urbain, le statut social, le niveau d'éducation, etc) ;
- intégrer l'utilisation et l'analyse des indicateurs qui révèlent les divers aspects du genre et du développement humain d'une manière instructive (par exemple ISDH, IPF, et autres) ;
- établir un système productif participatif, qui tient compte de et reconnaît la valeur des apports aussi bien des femmes que des hommes.

Une approche GDH met en évidence l'attention croissante accordée aux liens entre les politiques macro-économiques et les autres politiques de développement, et leurs impacts, différents sur les hommes et sur les femmes, ainsi que l'impact négatif de l'inégalité entre les genres sur la situation globale du développement humain.

ENCADRE 1.1. : L'APPROCHE GDH RÉDUIRA-T-ELLE L'INTÉRÊT PORTÉ AUX « FEMMES » ?

Certains « activistes » et défenseurs des droits de la femme portent un regard soupçonneux sur le changement de la politique du PNUD concernant le genre, qui semble s'éloigner d'un intérêt explicite porté aux femmes. Ci-dessous sont citées quelques préoccupations habituelles et la manière dont elles peuvent être abordées:

« Mais les femmes sont les cibles principales de la discrimination selon le genre, et elles en souffrent d'une façon disproportionnée ».

Les analyses montrent que ceci est tout à fait vrai. Une approche GDH ne dissimule pas cette réalité, au contraire, elle le met en exergue - mais dans le contexte de la situation globale du développement.

« Le problème essentiel, c'est les droits de la femme. Si ceux-ci sont assurés et protégés, la discrimination de genre cessera d'être un problème »

Les droits de l'homme, et spécifiquement les droits de la femme, font partie intégrante de la mise en place d'un développement humain durable. Cependant, une approche GDH ne considère pas les droits de manière isolée, mais dans le contexte du développement humain ainsi que de la prospérité de la nation dans son ensemble. Une approche des droits et une approche GHD ne s'excluent pas mutuellement – elles se complètent.

⁸ Ceci n'implique pas que le genre ne devrait jamais être mis en exergue en tant que priorité. Dans certain cas, ceci est tout à fait justifié et certainement encouragé. Ceci veut plutôt dire qu'il ne faudrait pas l'isoler et le traiter séparément, – le genre devant toujours être traité comme un élément indivisible et indissociable du développement humain.

« Se concentrer sur le genre amène à détourner l'attention des problèmes des femmes sur celui des hommes. Cela dilue l'attention portée aux problèmes des femmes »

Puisque les hommes font partie du problème, ils doivent faire partie de la solution. Les solutions ne seront pas durables à moins qu'elles ne mobilisent toute la société.

« Puisqu'en général, les hommes dictent les programmes politiques, focaliser l'attention sur le « genre » signifie que les voix des femmes et les problèmes des femmes seront oubliés »

C'est d'autant plus de raison d'adopter une approche GDH, qui voit dans leur globalité les relations entre la participation et la voix, comme étant liées en soi au développement humain.

Il est important de préciser qu'une approche genre et développement humain n'exclut pas le besoin d'examiner les droits de la femme, la participation des femmes ou la situation des femmes. Ces aspects sont et restent des parties nécessaires de l'analyse. Une approche genre et développement humain élargit cette analyse, et la place dans un contexte plus élargi.

Les préoccupations telles que celles mentionnées ci-dessus devraient être prises très au sérieux, car ils reflètent la position précaire que les femmes occupent dans le développement humain, que ce soit en théorie ou en pratique. Trop souvent, le manque de volonté politique, de ressources, de compréhension et de suivi a empêché l'éradication totale de la discrimination contre les femmes. C'est pourquoi la justification d'une approche GDH doit être bien expliquée et comprise.

II. CADRE DE RÉFÉRENCE D'ANALYSE SUR LES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ ET LES FORMES D'INÉGALITÉS SEXUÉES

Depuis la fin des années 90, l'initiative PPTTE a remis la question de la pauvreté et des inégalités au centre des préoccupations des politiques de développement. C'est ainsi que les pays pauvres se sont tous engagés dans la formulation de « DSRP » dont les orientations et objectifs doivent cadrer avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Cette section rappelle les relations entre les différentes dimensions de la pauvreté et celles des inégalités sexuées, dont la compréhension constitue la base des stratégies de réduction de la pauvreté intégrant la problématique du genre.

2.1. Retour sur les concepts de « pauvreté d'accessibilité » et la « pauvreté des potentialités »⁹

Les aspects multidimensionnels de la pauvreté et des inégalités sont maintenant largement reconnus. Il s'agit des cinq dimensions suivantes :

- la dimension économique, qui se décompose elle-même entre la pauvreté monétaire, qui traduit une insuffisance du revenu, et la pauvreté des conditions de vie qui traduit des manques dans des besoins fondamentaux (sécurité alimentaire, accès à l'éducation et à la santé),
- la dimension sociale qui se traduit par l'exclusion sociale, la rupture du lien social,
- la dimension culturelle qui se traduit par une non reconnaissance des identités souvent liée au déracinement (immigration, réfugiés),

⁹ Cette partie emprunte largement aux développements réalisés par Isabelle Droy et Sophie Villeret dans : « La prise en compte du Genre dans les actions de la coopération française » mars 2002.

- la dimension politique liée à l'absence de démocratie ou de participation aux décisions,
- la dimension éthique, qui se traduit par une non reconnaissance des droits de la personne, la violence et la corruption.

Pour chacune de ces dimensions, un individu ou un groupe va être confronté à deux problèmes : Tout d'abord, à la difficulté d'accès à un certain nombre de biens, de services, d'informations ou à la participation aux décisions. Certains groupes (notamment les femmes) peuvent être privés de droits d'accès à certains biens (à la terre, au crédit, aux instances de décision, etc), ou à certains services (éducation ou santé). On parle alors de pauvreté d'accessibilité.

En outre, chaque individu dispose d'un « stock d'actifs » particulier, qui est lié à son éducation, à son état de santé, au capital physique et financier qu'il possède, aux relations sociales qu'il entretient etc. On appelle ces « actifs » les potentialités. La pauvreté des potentialités exprime donc un déficit d'accumulation dans les domaines de la santé, de l'éducation, des biens matériels ou des relations sociales. Le renforcement des potentialités est un axe central des politiques de développement et plus particulièrement des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Les différentes potentialités sont désignées sous le terme de « capital », car ce mot illustre bien l'aspect d'accumulation. On distingue, le *capital physique et financier*, le *capital humain*, le *capital social*, le *capital politique* et le *capital d'éthique*. L'encadré 1.2. définit succinctement les différentes formes de capitaux. Grâce à cette grille, il est possible de mieux visualiser (tableau 1.1.) les principaux axes d'actions à mener pour la promotion du « genre » et de suivre et d'évaluer plus efficacement les politiques et programmes mis en œuvre afin de les renforcer.

Pour chacune des dimensions de la pauvreté, un individu ou un groupe va être confronté tout d'abord, à la difficulté d'accès à un certain nombre de biens, de services, d'informations ou à la participation aux décisions. On parle alors de pauvreté d'accessibilité. Quant à la pauvreté des potentialités, elle exprime un déficit d'accumulation dans les domaines de la santé, de l'éducation, des biens matériels ou des relations sociales .

ENCADRE 1.2. : LA GRILLE D'ANALYSE PAR LES CAPITAUX : LE RENFORCEMENT DES POTENTIALITÉS

Capital physique et financier : le capital financier se rapporte aux actifs monétaires (épargne, crédit) que possède un individu ; le capital physique, les biens matériels durables, comme le logement, l'équipement ou les biens fonciers. Souvent, les inégalités de genre se manifestent dans l'accessibilité au capital physique et financier pour les femmes, qui n'ont pas les mêmes droits que les hommes (droit de facto, même si le droit formel stipule l'égalité).

Capital humain : « le capital humain traduit le niveau de potentialité individuelle atteint par les personnes grâce à l'éducation et la santé. La partie capital éducatif résulte de l'accumulation des connaissances données par le système scolaire et du savoir-faire acquis par expérience professionnelle. La partie capital sanitaire résulte d'une nutrition adéquate et d'un suivi sanitaire régulier ». ¹⁰ Dans de nombreux pays ; les inégalités de genre sont massives dans le domaine de l'accès à l'éducation (moins de scolarisation des petites filles) ainsi que dans les soins de santé apportés aux enfants.

Capital social : « le capital social est l'ensemble des relations qui unissent les agents, au travers des normes, des institutions ou des réseaux qu'ils entretiennent. Présent dans tous les pays, il prend des formes différentes en fonction des traditions et de la culture, et de leur confrontation avec les systèmes de gestion et les institutions formelles réglementant les activités sociales. Le capital social regroupe ainsi tout ce qui concerne la création d'association, la constitution de réseaux, l'établissement de liens de confiance, etc. » ¹¹.. La création d'associations

¹⁰ Dubois J. L., 2001 : « Projet scientifique de l'UR développement socialement durable », IRD.

¹¹ Dubois, op.cité

gérées par des femmes (comme des associations d'épargne et de crédit) renforcent leur capital au sein de la société.

Capital politique / « empowerment » : le niveau de capital politique est lié à la démocratie et la participation à tous les échelons de décisions. Le renforcement du capital politique des femmes correspond au renforcement de leur pouvoir (« empowerment ») au niveau local comme au niveau national.

Capital d'éthique : ensemble des normes et valeurs dictant des conduites qui ont pour objectif le respect et l'épanouissement de l'individu (dans le sens du well-being) : respect de l'intégrité corporelle (donc lutte contre les mutilations sexuelles), du droit à disposer de sa personne (contre les mariages forcés ou contre la prostitution infantine). Il est certain que les valeurs défendus dans ce cadre peuvent parfois s'opposer à ce qui est présenté comme des « valeurs traditionnelles ».

Source : Isabelle Droy et Sophie Villeret : *La prise en compte du Genre dans les actions de la Coopération Française*. MAE-DGCID ; Mars 2002.

Inégalités de genre versus dimensions de la pauvreté et des inégalités¹²

Comme pour les dimensions de la pauvreté, les inégalités doivent être analysées suivant les dimensions économiques (monétaires, de conditions de vie, etc) et les autres formes d'inégalités, non directement économiques (sociales, culturelles, politiques, ou d'éthique).

Par exemple, les données des chapitres suivants de ce Rapport montrent que plusieurs différences d'accessibilité aux biens et services résultent de multiples interdictions sur ce qu'une femme peut faire et qui sont établies, non pas en fonction de leurs aspirations, mais de normes traditionnelles reconnues par la société et même, parfois, confortées par la législation en vigueur. Ces inégalités d'accessibilité s'observent dans tous les domaines, sociaux, politiques, culturels.

De façon générale, tout accroissement des inégalités freine la réduction de la pauvreté. Si, de plus, on introduit les inégalités, sexuées ou de genre, on remarque que les femmes subissent à la fois les inégalités concernant l'ensemble des personnes dans une société, mais en plus elles doivent surmonter les obstacles dus au fait d'être femmes. Les inégalités selon le genre engendrent des contraintes qui rendent les femmes plus vulnérables aux chocs extérieurs -c'est-à-dire que leur probabilité de tomber dans la pauvreté se trouve augmentée- et qui limitent leur capacité individuelle à tout mettre en œuvre pour sortir ou éviter la pauvreté.

Les femmes font donc face à un enchaînement d'inégalités sexuées de toutes sortes, fortement imbriquées entre elles. Si l'on veut combattre efficacement ces inégalités et la pauvreté, il faudrait alors décortiquer la logique des enchaînements entre les différentes formes d'inégalités qui structurent le statut d'infériorité des femmes. En d'autres termes, si l'on veut réduire de façon radicale la pauvreté sur le long terme c'est à ces inégalités qu'il faudrait en priorité s'attaquer. Les mesures et instruments de politique mis en place devront alors, par principe d'efficacité, s'intégrer dans le cadre de référence analytique qui relie formes d'inégalités sexuées et formes de pauvreté.

De façon générale, tout accroissement des inégalités freine la réduction de la pauvreté. Si, de plus, on introduit les inégalités sexuées, les femmes subissent à la fois les inégalités concernant l'ensemble des personnes dans une société, mais en plus elles doivent surmonter les obstacles dus au fait d'être femmes.

¹² Droy, Dubois, Rasolofo, Andrianjaka, op.cité

TABLEAU 1.1. : LES DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN SOUS L'ANGLE DU GENRE

Dimensions du bien-être et formes de pauvreté	Dimensions économiques		Dimension sociale	Dimension Politique/ « empowerment »	Dimension éthique et droits de la personne
	Monétaire	Conditions de vie			
<i>Pauvreté/inégalité d'accessibilité</i> (manques et absence de satisfaction)	Discrimination d'accès à l'emploi en fonction du genre. Absence ou faiblesse du revenu..	Discrimination d'accès à la santé, à une alimentation équilibrée, à l'éducation, (taux d'abandon scolaire plus élevé chez les filles, moins d'accès aux soins de santé pour les femmes, etc..)	Exclusion sociale, rupture du lien social. (exemple des mères célibataires marginalisées dans la société)	Absence de démocratie, de participation aux décisions. (peu de femmes à tous les niveaux de décision, du local au national)	Violence à l'égard des femmes (violences conjugales, viols) Atteintes aux droits de la personne (mariage forcé, répudiation, prostitution infantine)
<i>Pauvreté/inégalité des potentialités</i> (absence d'opportunités d'accumulation)	Faiblesse ou absence de capital physique (faible accès à l'équipement, droits fonciers réduits pour les femmes) et au capital financier (pas ou peu d'accès aux systèmes d'épargne et de crédit pour les femmes)	Insuffisance de capital humain (niveau de formation plus bas pour les femmes, mauvaise santé en raison de l'absence de soins, en particulier au niveau de la santé reproductive)	Insuffisance de capital social (manque de cohésion sociale, relations de faible niveau)	Absence ou insuffisance de « pouvoir », de moyens d'expression, d'informations.	Insuffisance de normes ou valeurs partagées : « capital d'éthique ». Pratiques « culturelles » niant les droits des individus, en particulier des filles et des femmes.

Adaptation du tableau proposé par Isabelle Droy et Sophie Villeret : « La prise en compte du Genre dans les actions de la coopération Française » mars 2002.

III. QUELLES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Les analyses précédentes permettent de déduire deux objectifs principaux pour les politiques de lutte contre la pauvreté, correspondant respectivement aux **dimensions économiques et non directement économiques** : Il s'agira de desserrer les contraintes qui empêchent les femmes d'exploiter toutes leurs possibilités et, d'autre part, d'encourager l'initiative et l'innovation féminine en renforçant leurs potentialités et en leur assurant des conditions et un niveau de vie décentes. L'expérience a montré qu'il est beaucoup plus difficile de s'attaquer aux dimensions éthiques et politiques de l'inégalité, afin de lutter contre les formes de pauvreté correspondantes, que de s'attaquer aux inégalités économiques, notamment monétaire ou de conditions de vie. En effet, on touche, dans ce cas, aux fondements essentiels (et existentiels) d'une société. Pourtant, ce n'est que de cette manière que l'on parviendra à corriger le statut inférieur des femmes et que l'on pourra desserrer les interdictions qui les mènent à la pauvreté et qui les empêchent d'en sortir.

En ce qui concerne la pauvreté dans sa dimension politique, une politique d'encouragement à la présence des femmes peut ainsi être élaborée au moyen d'incitations diverses : instauration de quotas ou de règles de parité, recherche de compatibilité entre les responsabilités sociales et les obligations domestiques, etc.

(i) Lutter contre les dimensions de la pauvreté non directement économiques

Parmi les dimensions non-économiques de la pauvreté, on trouve, au premier niveau, celle concernant l'éthique. Lutter contre les inégalités d'éthique implique un profond changement dans les mentalités. Il s'agit, en fait, de renouveler l'image de la femme au sein de la société en faisant en sorte qu'elle soit reconnue pour ses aspirations, ses valeurs, et sa capacité à être elle-même et dans ses relations à autrui. Or ceci demande, la plupart du temps, de créer un environnement très différent et, dans ce contexte, l'information mais aussi l'éducation cognitive jouent un rôle essentiel. C'est dans un tel cadre que s'inscrivent les mesures de lutte contre toutes manifestations de violence, domestique ou extérieure, plus ou moins explicite.

Au deuxième niveau, se situe la réalisation d'une égalité de droits, qui concerne la pauvreté dans sa dimension politique. Il s'agit alors de lutter contre les inégalités de pouvoir que l'on retrouve dans la participation politique à travers le vote, la représentation dans le monde politique, les responsabilités diverses, etc. Une politique d'encouragement à la présence des femmes peut ainsi être élaborée au moyen d'incitations diverses : instauration de quotas ou de règles de parité, recherche de compatibilité entre les responsabilités sociales et les obligations domestiques, etc. Au niveau de l'Etat, cela pourra se traduire par des règles juridiques, mais aux niveaux intermédiaires de la société civile, ce seront les associations de femmes qui faciliteront l'accès à l'information et le renforcement de la capacité d'expression.

Au troisième niveau se situent les inégalités culturelles et sociales. Elles concernent toutes les formes d'exclusion qui se réfèrent au seul fait d'être femme et qui refusent de reconnaître aux femmes une identité propre, notamment dans leur manière de résoudre les problèmes de la vie courante. On peut considérer dans cette catégorie la hiérarchie, souvent imposée, entre activités domestiques et activités productives. Les mesures de politique correspondantes veilleront alors à combattre toutes ces

formes d'exclusion, soit par l'instauration d'une égalité de droits, soit en tentant de changer la vision des choses par l'information, soit en intervenant de façon ciblée auprès de certaines catégories de femmes.

Notons, cependant, qu'il est souvent difficile d'évaluer les coûts et les bénéfices de telles mesures car elles peuvent aussi produire à court terme des effets pervers, et donc des externalités négatives, en heurtant les traditions et références éthiques ou politiques, des sociétés concernées.

(ii) Lutter contre la pauvreté économique

Lutter contre la pauvreté économique est en général plus simple à partir du moment où l'on s'appuie sur les différentes formes de potentialités en mettant l'accent sur l'accroissement des potentialités féminines. En ce sens, l'accroissement de toute forme de capital est fondamental : le capital physique en facilitant l'accès à la terre et aux infrastructures et équipements ; le capital financier par l'octroi de crédit (par exemple, le micro-crédit solidaire) et la constitution d'une épargne (cas des tontines) ; le capital humain (par l'accès à la santé et l'éducation, tout en assurant la sécurité alimentaire) ; enfin, le capital social (par l'information, le rattachement à des réseaux, l'amélioration des relations verticales, etc).

C'est à travers ce type d'actions qui combat la pauvreté de potentialités, source de l'inégalité des chances, que l'on peut lutter le mieux contre les risques de pauvreté à long terme. En effet, les autres formes de pauvreté, de conditions de vie ou monétaire, qui s'en déduisent en recueilleront les bénéfices.

Cela n'empêche pas de chercher, à court terme, à améliorer les conditions de vie, en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée, à la santé et à l'éducation, à l'habitat, aux transports, etc, ceci afin d'accélérer l'accumulation du capital humain et sa transmission aux enfants. Parallèlement, il faut veiller au maintien du niveau de vie et donc permettre des revenus réguliers, soit par l'accès à un emploi soit par la fourniture des moyens pour créer sa propre activité rémunératrice (capital financier ou matériels, formation, gain de temps, etc). Face aux situations d'extrême pauvreté, c'est encore la mise en place de filet de sécurité, comme les travaux à haute intensité de main d'œuvre, la distribution de vivres et les aides financières, qui répondront le mieux aux besoins.

Lutter contre la pauvreté économique passe par l'accroissement de toute forme de capital : le capital physique en facilitant l'accès à la terre et aux infrastructures et équipements ; le capital financier par l'octroi de crédit (par exemple, le micro-crédit solidaire) et la constitution d'une épargne ; le capital humain (par l'accès à la santé et l'éducation, tout en assurant la sécurité alimentaire) ; enfin, le capital social (par l'information, le rattachement à des réseaux, l'amélioration des relations verticales, etc).

ANNEXE au CHAPITRE 1

« Note sur l'évolution des principales approches de l'analyse du genre »

De 1940 à 1950

Principal paradigme de développement : "Reconstruction et Développement" - Après la 2^{ème} guerre mondiale, les efforts de développement étaient surtout axés sur la reconstruction des infrastructures économiques. Le Plan Marshall a été mis en place afin de reconstruire l'Europe. L'Accord de Bretton Woods a été signé en 1948, portant création de deux institutions que sont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI).

Perspectives sur les femmes : Comme les efforts de développement étaient surtout axés sur la construction et la reconstruction des infrastructures, les questions relatives aux hommes et aux femmes n'étaient pas vraiment au centre des préoccupations des décideurs.

Point de repère sur le développement du genre : Le principe de "l'Egalité des droits des hommes et des femmes" stipulé dans la Charte des Nations Unies (1947) n'est pas vraiment reflété dans les débats sur les politiques de développement.

De 1950 à 1960

Principal paradigme du développement : "Besoins essentiels" et "lutte contre la pauvreté"

- Prise en compte de l'aspect humain dans les efforts de reconstruction des infrastructures économiques.
- La réduction de la pauvreté devient un objectif à atteindre.
- 1955 - 1965 a été déclaré comme la décennie des besoins essentiels.

Perspectives sur les femmes :

- La "population" commençait à être considérée comme une force pouvant influencer le développement.
- Dans les approches de lutte contre la pauvreté, les femmes sont vues comme mères et épouses impliquées seulement dans les travaux ménagers mais non pas dans les activités de production.

Point de repère sur le développement du genre : Le processus de développement continue de refléter la prédominance de l'analyse économique supposée neutre en matière de genre.

De 1960 à 1970

Principal paradigme du développement : "Développement rural" (*une combinaison des deux approches de 'reconstruction' et de 'lutte contre la pauvreté'*)

- La reconnaissance croissante du fait que les populations pauvres du monde vivent notamment en milieu rural.
- L'approche purement économique du développement trouve de plus en plus ses limites.

Perspectives sur les femmes :

- La contribution des femmes dans la production et la reproduction sociale reste largement invisible chez les décideurs, de même que leurs activités ne sont comptabilisées nulle part dans les statistiques économiques et les comptes nationaux.
- Les projets liés à la santé, à l'éducation et au développement social impliquaient les femmes, mais seulement en tant qu'épouses et mères et principalement pour des perspectives de bien-être.

Point de repère sur le développement du genre :

- Les économistes et les féministes remettent en cause l'analyse économique et les divers instruments statistiques qui ne permettent pas de prendre en compte la dimension genre.
- Publication par Esther Boserup, en 1970, du livre intitulé : "Women's Role in Economic Development" qui marque le début de la fin de l'invisibilité des femmes dans le processus de développement.
- L'Amendement de Percy a été voté en Amérique en 1972, exigeant que tous les projets financés par les Etats Unis incluent une composante "Femmes et Développement".

De 1970 à 1980

Principal paradigme de développement : "Redistribution avec croissance"

- Paradigme largement promu par la Banque Mondiale, il indique que la mise en œuvre de bonnes politiques redistributives du revenu en faveur des secteurs sociaux (éducation, santé, etc...) renforcera le capital humain qui influera positivement, à son tour, sur la productivité ainsi que la croissance.

Perspectives sur les femmes :

- Bien qu'encore marginale, l'intégration des femmes dans le processus de développement se fait de plus en plus sentir. Des efforts ont été fournis afin d'augmenter l'accès des femmes aux travaux rémunérés.
- Les activités de reproduction sociale des femmes sont perçues comme n'ayant aucune valeur et les emplois de temps des femmes étaient présumés indéfiniment élastiques dans le sens où elles sont considérées comme pouvant tout faire.

Point de repère du genre dans le développement :

- Les activités de la Commission sur le Statut de la Femme se sont soldées par la Déclaration des Nations Unies des années 1975 - 1985 comme étant la "Décennie des Femmes", inaugurée à travers une Conférence qui s'était tenue à Mexico en 1975 (la 1ère Conférence sur les Femmes)
- Le Fonds Volontaire des Nations Unies pour les Femmes (qui deviendra plus tard l'UNIFEM) ainsi que le Centre International pour la Recherche et la Formation des Femmes (INSTRAW) ont été créés en 1978.
- Une 2ème Conférence sur les Femmes s'était tenue à Copenhague en 1980. Celle-ci a été l'aboutissement de nombreuses recherches et analyses entreprises sur les rôles des femmes dans le développement.
- Durant les années 70, des travaux sur les questions de sous-développement ont été menés, explorant ainsi les liens entre les hommes et les femmes. Les débats qui en résultaient incluaient aussi l'adaptation à l'utilisation du mot "genre" pour analyser les implications sociales, plutôt que grammaticales, d'être homme ou femme dans une société donnée. Ceci a conduit à l'apparition de l'Approche Genre et Développement (Gender and Development Approach - GAD) dont l'objectif est d'analyser les relations du genre plutôt que le concept beaucoup plus statique du 'rôle des femmes'.

1980

Principal paradigme de développement : "Ajustement structurel"

- La Politique de l'Ajustement Structurel (PAS) a été mise en place afin de favoriser l'expansion économique des pays en voie de développement et leur permettre de rembourser leur dette.
- Les impacts du PAS sur le niveau de vie et sur la pauvreté ont été sévères. L'appauvrissement croissant et le bouleversement social qui en résultèrent ont remis en question l'approche économique du développement et ont contribué à l'expansion des analyses sur les dimensions sociales du développement.

Perspectives sur les femmes :

- Des unités "Femmes et Développement" ainsi que des politiques ont été créées par la plupart des pays donateurs et dans plusieurs agences des Nations Unies.
- En 1986, fut créée au sein du PNUD, la Division "Femmes et Développement".
- Bien que la croissance économique continue à être le principal indicateur de développement, les dimensions sociales du développement sont de plus en plus prises en compte

Point de repère sur le développement du genre :

- Développement par un groupe de l'Université de Harvard d'un modèle appelé "Harvard WID" sur les Femmes et le Développement.
- Publication en 1983 du Gender Roles in Development Projects .
- Des séances de formation sur l'analyse du genre ont été dispensées aux personnels de plusieurs agences bilatérales et multilatérales (Canada, Grande Bretagne, Australie, Les Nations Unies, etc....).
- En 1985, la décennie des femmes des Nations Unies a pris fin avec l'organisation à Nairobi (Kenya) d'une Conférence qui a vu l'engagement des gouvernements du monde entier à mettre en place des stratégies pour le développement futur des femmes.

Principal paradigme du Développement : "Développement Humain"

- La lutte contre la pauvreté devenait le centre d'intérêt des interventions des agences de développement.
- Publication par le PNUD du 1er Rapport sur le Développement Humain qui développe le concept de 'Développement Humain' et une nouvelle gamme d'indicateurs sociaux différents des indicateurs économiques usuellement utilisés.
- Continuation des différentes Conférences sur les dimensions humaines du développement initiées depuis 1988 et émergence d'un consensus sur les objectifs clés de développement incluant la réduction de la pauvreté et l'éducation des filles.

Perspectives sur les femmes :

- Egalité du genre et politiques d'équité constituent les principales préoccupations des personnes qui luttent pour le développement des femmes. Les concepts "Egalité du genre" et "autonomisation des femmes" se répandent de plus en plus.
- L'engagement politique pour l'égalité du genre a été largement répandu quoique la mise en œuvre réelle de ces engagements reste encore une problématique.

Point de repère sur le développement du genre :

- Publication, en 1993, du "Gender Planning and Development : theory, practice and training" par Caroline Moser.
- Publication, en 1994, du "Reversed Realities : gender hierarchies in development thought", par Naila Kabeer qui consolide l'approche "relations sociales" du développement.
- En 1995, fut organisée à Beijing (Chine) la 4ème Conférence mondiale sur les femmes au cours de laquelle un consensus global sur les questions de femmes et de genre a été défini. Les gouvernements du monde entier se sont engagés à atteindre un certain nombre d'objectifs contenus dans la 'Déclaration de Beijing'.

Source : Patricia Keays, Consultation pour le Point Focal sur le Genre du PNUD, New York, Février 1998.

CHAPITRE 2 : Genre et Développement humain à Madagascar

Le présent chapitre est consacré à la situation du développement humain à Madagascar. Il indique, dans un premier temps, les principales caractéristiques de la population, de la famille et des ménages malgaches. Il examine ensuite, à l'aide des différents indicateurs composites du développement humain, les progrès réalisés et les déficits à combler dans les différents domaines, en particulier de quelle manière les conditions de vie des malgaches ont évolué au cours des dernières années. Il présente enfin des données statistiques et des informations issues d'enquêtes qualitatives sur le degré de participation des femmes à la vie publique et aux fonctions de responsabilité.

Par ailleurs, ce chapitre se penche autant que faire se peut, sur l'évolution des mêmes indicateurs au niveau des provinces, en mettant en exergue les progrès réalisés ou les reculs constatés de façon absolue, mais aussi en les comparant les unes par rapport aux autres.

Il indique, selon le cas, comment les relations entre les genres sont affectées par la situation de développement humain et dans quelle mesure les inégalités entre les genres affectent la situation du développement humain du pays.

I. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU PAYS

1.1. Répartition de la population

Population

La population malgache est estimée à 16,1 millions en 2002. Selon les résultats¹³ de l'EPM2001, Madagascar comptait 15,7 millions d'individus contre 12,6 millions en 1993, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,0%. Suivant la délimitation des zones rurales et urbaines du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1993, environ $\frac{3}{4}$ de la population malgache vivent en milieu rural, près de 5% dans la capitale et 17% dans les autres milieux urbains.

TABLEAU 2.1. : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RÉSIDENCE SELON LE SEXE
(en million)

Année	1999	2001
Population totale	14,6	15,7
Population urbaine	3,7	4,1
Population rurale	10,9	11,6

Source : INSTAT

¹³ Les enquêtes EPM tiennent compte de ces projections effectuées par le DDSS. Les résultats des EPM permettent de faire ressortir les caractéristiques des ménages.

Les Provinces de Fianarantsoa et d'Antananarivo sont les plus peuplées, et comptent au total près de la moitié de la population totale du pays. Tandis qu'Antsiranana constitue la province autonome qui est la moins peuplée et ne regroupe que 8,6% de l'effectif total.

Structure d'âge de la population et rapport de féminité

Contrairement à ce qui se passe dans certaines régions¹⁴ du monde où une préférence pour les garçons est perceptible, il n'y a pas à Madagascar de sélection à l'encontre des naissances d'enfants de sexe féminin, même si dans certaines régions, on préfère un garçon comme premier enfant. On y compte comme ailleurs et comme dans les pays en Afrique subsaharienne, plus de femmes que d'hommes (103 femmes pour 100 hommes).

Quant aux enfants de moins de 15 ans, ils représentent 45% de la population malgache en 2001, créant ainsi un lourd fardeau pour les femmes qui, doivent assurer la plupart des soins nécessaires aux enfants à charge.

TABLEAU 2.2. : RATIO FEMMES / HOMMES

Pays / Régions	Femmes / 100 hommes
Madagascar (2001) :	103
Afrique subsaharienne :	102
Amérique Latine et Caraïbes :	101 à 103
Régions développées :	105

Sources : INSTAT, EPM 2001. Nations Unies, Les femmes dans le monde, 1995.

Généralement, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, si bien que parmi les personnes âgées de 60 ans et plus, elles sont plus nombreuses dans beaucoup de régions: 120 femmes pour 100 hommes en Afrique subsaharienne pour monter à 168 pour 100 en Europe Orientale. Par contre, elles ne sont que 109 femmes pour 100 hommes âgés de 60 ans et plus dans l'Est et l'Ouest de l'Asie. A Madagascar, la proportion est totalement inversée puisqu'on observe 98 femmes pour 100 hommes âgés de plus de 60 ans, selon le recensement de 1992.

En considérant la population de 15 à 59 ans, elle représente 50,6% de la population totale à Madagascar, avec un rapport de féminité¹⁵ de 103,8. Selon l'EPM 2001, l'âge moyen de la population malgache est de 21,1 ans et 56% des malgaches ont moins de 20 ans. Quant aux enfants de moins de 15 ans, ils représentent 45% de la population malgache en 2001¹⁶ créant ainsi un lourd fardeau pour les femmes qui, comme dans nombre de sociétés, doivent assurer la plupart des soins nécessaires aux enfants à charge.

¹⁴ Dans le monde, on compte environ entre 93 et 96 naissances de filles pour 100 naissances de garçons. Cette tendance est très marquée dans les pays d'Asie à très forte densité de population. Ainsi (1995), en Inde : 94 femmes pour 100 hommes, Bangladesh : 94, Pakistan : 92.

¹⁵ Nombre de femmes pour 100 hommes dans la même catégorie d'âge.

¹⁶ Ce taux diminuera très légèrement à environ 43% en 2010, selon les dernières projections.

1.2. Caractéristiques des ménages

Taille des ménages¹⁷

Entre 1970 et 1980, la taille des ménages a fortement diminué dans les régions développées¹⁸, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est. Elle reste cependant élevée dans les pays, comme Madagascar où la fécondité n'a pas diminué. Elle y a même augmenté de 4,9 à 5,1 personnes par ménage entre 1993 et 2001. Antsiranana est la province où la taille des ménages est la plus faible (4,8), Fianarantsoa, celle où la taille moyenne est la plus élevée (5,5).

TABLEAU 2.3. : TAILLE DES MÉNAGES

Région	Taille des ménages
Afrique (1994)	5,5
Régions développées (1994)	2,9
Asie de l'Est (en 1990)	3,7
Asie du Sud-Est (en 1990)	4,9

Sources : Nations Unies, *Les femmes dans le monde, 1995*. Nations Unies, Division Statistiques, 2002.

Le fait que ce soit une femme qui soit à la tête du ménage (divorce, veuvage, célibat, etc) explique en partie une taille du ménage inférieure à la moyenne, comme cela se constate à Antsiranana. A l'opposé, un ménage à taille élevée peut être lié à une fécondité élevée mais également à la persistance de la famille élargie (un noyau familial et des personnes apparentées). En effet, près de 25% des ménages malgaches sont des ménages élargis, tandis que plus de 62% d'entre eux sont constitués de familles nucléaires, c'est-à-dire composés uniquement des parents et leurs descendants directs. Enfin, les ménages unipersonnels et les couples représentent respectivement 5% et 6% de l'ensemble des ménages. Contrairement aux idées reçues, les familles élargies sont moins fréquentes en milieu rural (26% des ménages) qu'en milieu urbain (29% dans la capitale, 32% dans les autres grands centres urbains et 33% dans les centres urbains secondaires).

Près de 25% des ménages malgaches sont des ménages élargis, tandis que plus de 62% d'entre eux sont constitués de familles nucléaires, c'est-à-dire composés uniquement des parents et leurs descendants directs. Les ménages unipersonnels et les couples représentent respectivement 5% et 6% de l'ensemble des ménages.

¹⁷ Un ménage est un ensemble de personnes, ayant ou non des liens de parenté entre elles, vivant et dormant dans un même logement, y prenant quotidiennement leurs repas ensemble ou par petits groupes, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe. Le logement peut être une maison individuelle, un appartement, une ou plusieurs pièces dans un ensemble individuel ou agencées autour d'une cour. Le ménage est dirigé par le « chef de ménage ». C'est la personne qui prend les décisions importantes et dont l'autorité est reconnue par tous les membres du ménage.

¹⁸ La taille moyenne des ménages est descendue à 2,8 personnes dans les régions développées en 1990.

Les femmes chefs de ménage¹⁹

La proportion de femmes chefs de ménage est restée stable autour de 19% au cours de la période 1993-2001, dont 24,2% en milieu urbain et 17,3% en milieu rural.

C'est souvent après la dissolution d'un mariage, par la mort, la séparation ou le divorce que la femme se trouve contrainte de diriger le ménage. Cela est aussi courant dans les unions libres et de passage. En outre, étant donné que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, entre un quart et la moitié des ménages d'une seule personne sont constitués par des femmes âgées vivant seules dans nombre de pays. La proportion moyenne de femmes chefs de ménage atteint son niveau le plus élevé – 35% - dans les Caraïbes, où les unions libres et de passage dominant. Les taux sont de 24% dans les régions développées, 21% en Amérique latine et 20% en Afrique subsaharienne. Dans cette dernière partie du monde, la situation est très diverse – de 10% au Niger et au Burkina Faso jusqu'à 46% au Botswana et 40% au Swaziland.

A Madagascar, les données des différentes EPM indiquent que la proportion de femmes chefs de ménage est restée stable autour de 19% au cours de la période 1993-2001. En 2001, le pays comptait près de 3.058.000 ménages dont près du quart vivent en ville et dont 575.000 sont dirigés par des femmes. On retrouve une proportion de femmes chefs de ménage plus importante en milieu urbain (24,2%) qu'en milieu rural (17,3%). Cette situation est, dans un tiers des cas, due au décès du conjoint (veuvage). Entre 1999 et 2001, l'effectif total des chefs de ménage femme a augmenté beaucoup plus vite (12%) que le nombre de chefs de ménage homme (6%) en raison en partie, d'une forte poussée (75%) de l'effectif des chefs de ménages femmes divorcées ou séparées.

TABLEAU 2.4. : RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE ET MILIEU

Milieu	Nombre de ménages	Tous ménages	Ménages gérés par les hommes	Ménages gérés par les femmes	dont :			
					divorcée ou séparée	veuve	célibataire	Autres
Urbain	714 505	100,0%	75,8%	24,2%	8,9%	9,2%	3,2%	2,8%
Rural	2 343 544	100,0%	82,7%	17,3%	7,7%	6,0%	2,2%	1,5%
Ensemble	3 058 049	100,0%	81,2%	18,8%	8,5%	6,4%	2,3%	1,7%

Source : INSTAT/DSM/EPM 2001.

De nombreuses femmes chefs de ménage sont aussi des filles-mères, issues pour la plupart de familles pauvres. Retirées de l'école dès l'âge de 10-12 ans, elles se mettent à travailler pour assumer une sorte d'indépendance vis-à-vis des parents. Les femmes célibataires de moins de 18 ans représentent 10% des femmes chefs de ménages.

L'analyse spatiale confirme quelques caractéristiques régionales. Le mariage est une étape plus ou moins obligatoire pour fonder un foyer à Antananarivo. C'est là que l'on rencontre le moins de femmes chefs de ménage (12,4%) dont d'ailleurs, la plupart sont des veuves. Toutefois, on

¹⁹ En général, les enquêtes sur la pauvreté prennent comme unité d'observation le ménage, dans la mesure où c'est l'unité de consommation. Une approche genre de l'étude de la pauvreté doit considérer une catégorie non négligeable de ménages, à savoir les ménages gérés par les femmes. Ce statut de chef de ménage peut traduire différentes situations : femme divorcée, séparée, veuve, célibataire, etc.

y rencontre une part croissante des femmes divorcées ou séparées entre 1999 et 2001. Les proportions de femmes chefs de ménage les plus élevées se retrouvent dans les provinces d'Antsiranana (27,1%) et Fianarantsoa (24,0%).²⁰ Par ailleurs, la proportion de femmes chefs de ménage divorcées ou séparées a augmenté fortement (de 6% à 12%) entre 1999 et 2001 à Antsiranana qui se caractérise également par une forte proportion de femmes chef de ménage célibataires. On remarque par ailleurs que le statut de femme chef de ménage dans les provinces de Mahajanga et de Fianarantsoa résulte en grande partie d'une séparation avec le conjoint.

Enfin, seulement 4 couples malgaches sur 10 sont mariés légalement (EPM, 2001). Le mariage civil décroît, au profit du mariage coutumier, à mesure que l'on s'éloigne des zones urbaines. 50% des couples malgaches ont contracté un mariage coutumier : une situation qui ne met pas à l'abri les femmes et les enfants issus de ces mariages, de problèmes divers en cas de décès de l'un des conjoints ou en cas de séparation du couple. En outre, il est plus facile aux hommes d'abandonner leurs épouses ou de renvoyer la femme à son village natal. La pauvreté explique, avant tout, l'abandon des ménages par les pères de famille. Nombreux sont ceux qui, durant leurs déplacements dans d'autres régions, décident de rester là où ils peuvent s'assurer de meilleures conditions de vie.

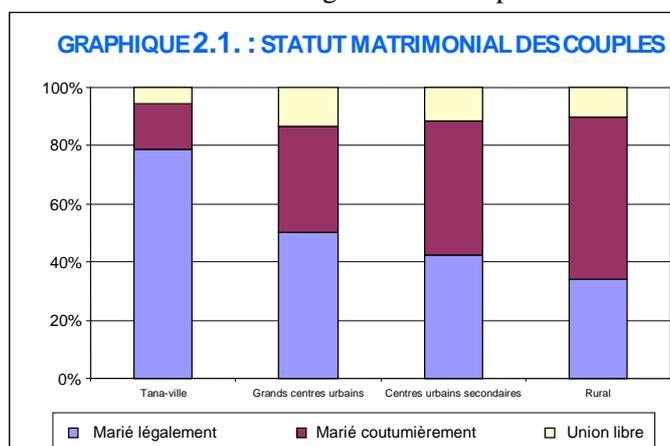


TABLEAU 2.5. : RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE ET FARITANY

Province	Ménages gérés par les hommes	Ménages gérés par les femmes	dont :			
			divorcée/séparée	veuve	célibataire	autres
ANTANANARIVO	87,6%	12,4%	4,4%	6,1%	1,3%	0,6%
FIANARANTSOA	76,0%	24,0%	13,2%	7,7%	1,0%	2,0%
TOAMASINA	82,4%	17,6%	8,3%	5,1%	2,3%	1,9%
MAHAJANGA	80,9%	19,1%	11,3%	5,6%	0,9%	1,3%
TOLIARA	79,0%	21,0%	6,5%	8,0%	3,8%	2,7%
ANTSIRANANA	72,9%	27,1%	12,0%	4,0%	8,3%	2,9%
Ensemble	81,2%	18,8%	8,5%	6,4%	2,3%	1,7%

Source : INSTAT/DSM/EPM 2001.

Les ménages gérés par les femmes sont de taille plus petite (3,8 personnes en moyenne) comparés à ceux gérés par les hommes (5,4 personnes). Cependant, au sein des ménages monoparentaux²¹, les ménages gérés par les femmes ont plus de charge que les ménages gérés

²⁰ Selon une étude réalisée dans les régions d'Ambanja et Ambositra (IMATEP, 1999), la séparation est à l'origine du statut de chef de ménage de la femme. Rares sont les mariages civils dans les localités visitées.

²¹ C'est-à-dire les ménages dirigés par une seule personne (homme ou femme).

Seulement 4 couples malgaches sur 10 sont mariés légalement. 50% des couples malgaches ont contracté un mariage coutumier : une situation qui ne met pas à l'abri les femmes et les enfants issus de ces mariages de problèmes divers en cas de décès de l'un des conjoints ou en cas de séparation du couple.

par les hommes. C'est ainsi que, les femmes célibataires sont à la tête de 2,6 personnes contre 2,0 pour les hommes célibataires et les femmes divorcées ou séparées, à la tête de 3,6 personnes contre 2,8 pour les hommes célibataires.

TABLEAU 2.6. : TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES

Les femmes malgaches et plus particulièrement les femmes chefs de ménage sont moins instruites que les hommes chefs de ménage. Ce très bas niveau d'instruction concerne en particulier les femmes divorcées ou séparées dont près de 90% sont touchées.

Province	Chef de ménage		
	Homme	Femme	Ensemble
ANTANANARIVO	5,2	3,3	4,9
FIANARANTSOA	5,7	4,7	5,5
TOAMASINA	5,4	3,5	5,1
MAHAJANGA	5,5	3,4	5,1
TOLIARA	5,4	3,9	5,1
ANTSIRANANA	5,2	3,7	4,8
Ensemble	5,4	3,8	5,1

Source : INSTAT/DSM/EPM 2001

De manière générale, les femmes malgaches et plus particulièrement les femmes chefs de ménage sont moins instruites que les hommes chefs de ménage. En moyenne, moins de 10% des femmes chefs de ménage ont dépassé le niveau primaire contre 18,4% chez les hommes. Ce très bas niveau d'instruction concerne en particulier les femmes divorcées ou séparées dont près de 90% sont touchées. Les femmes célibataires sont un peu plus instruites avec 14% d'entre elles qui ont atteint au moins le niveau secondaire. Ce faible niveau d'instruction constitue un important facteur d'exclusion et d'appauvrissement des femmes concernées, puisque cette situation écarte une majorité d'entre elles des emplois qualifiés, ceci se répercutant sur les salaires reçus.

TABLEAU 2.7. : NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE

Niveau	Ensemble	Homme Chef de ménage	Femme Chef de ménage	dont :		
				divorcée ou séparée	veuve	célibataire
Sans instruction	36,0%	33,9%	44,1%	40,6%	50,4%	35,5%
Primaire	47,7%	47,7%	47,7%	52,1%	43,7%	50,8%
Secondaire	13,1%	14,6%	7,2%	6,3%	5,0%	12,2%
Universitaire	3,2%	3,8%	1,1%	1,1%	0,8%	1,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : INSTAT/DSM/EPM 2001

II. PROGRÈS/RECULS EN TERME DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le développement humain se définit comme un processus d'élargissement des possibilités de choix des personnes en vue de la satisfaction de leurs besoins, de manière soutenue et durable. Sa mesure est basée sur le calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH).

Evolution de l'Indicateur du Développement Humain (IDH)

Pour l'année 2001, le PIB²² réel par habitant calculé en parité de pouvoir d'achat s'est élevé 929 \$PPA, le taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus) égal à 46,7%, tandis que l'espérance de vie à la naissance n'atteignait que 53 ans. Ces indicateurs intermédiaires permettent de déduire pour Madagascar, un Indicateur de Développement Humain dont la valeur est estimée à 0,484 classant ainsi l'île parmi les pays à faible développement humain.

A titre de comparaison, et se référant aux données du Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 (dont les données portent sur l'année 2001) Madagascar occupe le 149^{ème} rang sur 175 pays dans le monde, avec un IDH identique à celui de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne (0,468). La Norvège, l'Islande et la Suède sont les trois premiers pays qui ont les niveaux de développement humain les plus élevés au monde en 2001 avec des IDH dont les niveaux sont presque deux fois plus élevés que celui de Madagascar. Les derniers pays du classement mondial ont des niveaux de développement humain 1,2 à 1,7 fois moins élevés que celui de Madagascar et dans l'ensemble, ce sont des pays d'Afrique qui ont connu ou connaissent la guerre et/ou la sécheresse pendant assez longtemps. En tout, 26 pays se trouvent derrière Madagascar en terme de niveau de l'IDH.

TABLEAU 2.8. : CLASSEMENT DES PAYS SELON L'IDH CALCULÉ DANS LE RMDH 2003

PAYS	IDH (2001)	Rang/ IDH	PIB réel/hab (PPA)
Norvège	0,944	1	29 620
Islande	0,942	2	29 990
Suède	0,941	3	24 180
Madagascar	0,468 *	149	830
Burkina Faso	0,330	173	1 120
Niger	0,292	174	890
Sierra Leone	0,275	175	470
Monde entier	0,722		7 376
OCDE	0,905		23 363
Afrique subsaharienne	0,468		1 831
Pays moins avancés	0,448		1 274

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003, PNUD

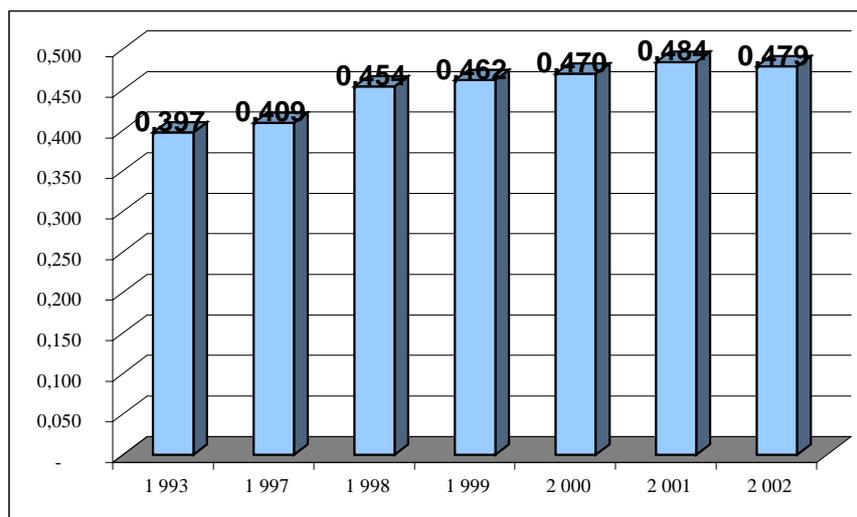
* Note : Les valeurs de l'IDH calculés pour l'année 2001 sont différentes selon le RNDH (0,484) et le RMDH (0,468). Elles s'expliquent essentiellement par une sous-estimation du PIB (PPA) par le Bureau du RMDH qui lui attribue la valeur de 830\$ contre 929\$ pour le RNDH.

²² Parité de pouvoir d'achat (PPA) Taux de change destiné à neutraliser les différences de prix entre pays, afin de permettre les comparaisons internationales de la production et du revenu en termes réels. Un dollar exprimé en PPA dans un pays donné permet de se procurer la même quantité de biens et de services que s'il s'agissait d'un dollar des USA dans le cadre de l'économie de ce pays. A Madagascar, un dollar exprimé en PPA est estimé à partir des données du rapport mondial (année 2002) et du taux de change (\$/fmg).

Depuis 1998, Madagascar a connu des avancées régulières en matière de développement humain. Les principaux déterminants de ce progrès se retrouvent pour l'essentiel dans les performances macro-économiques réalisées par Madagascar, et dans une moindre mesure, dans la légère progression du taux brut de scolarisation.

On notera cependant que depuis 1998²³, Madagascar a connu des avancées régulières en matière de développement humain. L'IDH pour le pays, calculé à partir des données nationales, est en effet passé de 0,454 en 1998 à 0,484 en 2001. Les principaux déterminants de ce progrès se retrouvent pour l'essentiel dans les performances macro-économiques réalisées par Madagascar (avec un taux moyen de croissance d'un peu moins de 5% par an au cours de la période) et dans une moindre mesure dans la légère progression du taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus).

GRAPHIQUE 2.2. : EVOLUTION DE L'IDH DE 1993 À 2002²⁴



L'accroissement de la richesse à Madagascar entre 1998 et 2001 provient en premier lieu, du développement des industries des zones franches, des entreprises crevettières et du tourisme, dénotant une ouverture de plus en plus grande de l'économie du pays vers les marchés extérieurs.

Indicateur du revenu

L'accroissement de la richesse à Madagascar entre 1998 et 2001 (avec des PIB/hab en PPA de 755 \$ à 929 \$ respectivement), provient en premier lieu, du développement des industries des zones franches, des entreprises crevettières et du tourisme, dénotant une ouverture de plus en plus grande de l'économie du pays vers les marchés extérieurs. Cette intégration dans l'économie mondiale est caractérisée par une restructuration du profil des exportations du pays. Ainsi, le poids des exportations des zones franches industrielles dans les exportations totales est passé de 37% à 43% entre 1997 et 2001 pendant que celui des produits traditionnels (vanille, thé, etc) tend à s'affaïsser de 86% entre 1984 et 1989 à moins de 50% entre 2000 et 2001. On note par ailleurs, une montée spectaculaire de la rubrique voyage qui est le meilleur indicateur de tourisme dans la balance des paiements. Son poids par rapport aux recettes totales de services est passé de 1,4% en 1984 à 19% en 1990 pour atteindre 33% en 2000 et en 2001. Par ailleurs, la valeur des produits industriels exportés qui représentait 20% des biens exportés en 1990 a atteint environ 50% en 2001. La plupart des branches d'activités se trouvant en amont et en aval de ces branches locomotives ont également bénéficié de leur essor. Ainsi, on observe une tendance à la hausse de création d'entreprises dans le domaine du transport aussi bien

²³ La série des données est homogène (et permet des comparaisons) depuis 1998, année à partir de laquelle la définition du taux d'alphabétisation a été changée.

²⁴ Estimation basée sur les données du SPPM et nos propres calculs.

de marchandises que de voyageurs, de l'hôtellerie, des bâtiments et travaux publics et du commerce.

Paradoxalement, le secteur primaire qui utilise 80% de la population est en plein déclin, en raison d'une conjugaison de plusieurs facteurs : vulnérabilité due aux cataclysmes naturels (criquet, sécheresse, cyclone), dégradation croissante de l'environnement et de la qualité des sols, techniques de production rudimentaires. Compte tenu de ces facteurs, peu d'opérateurs économiques privés s'intéressent à ce secteur, avec un nombre d'établissements qui y ont été créés ne dépassant pas 0,5% du nombre total des établissements créés à Madagascar depuis l'indépendance.

ENCADRÉ 2.1. : COMPARAISON DE L'IDH À PARTIR DES DONNÉES NATIONALES ET DES DONNÉES DES NATIONS UNIES

Indicateurs	Source	1993	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Espérance de vie	Nationale (INSTAT) ⁽¹⁾	52,3	54,3	54,8	55,3	55,8	56,3	56,8
	Nations Unies	52,2	52,2	52,2	52,2	52,6	53	53,4
Taux brut de scolarisation (Tous niveaux confondus)	Nationale (INSTAT)	34,0	40,3	41,6	44,0	44,9	46,7	48,5
	Nations Unies	34,0	40,3	41,6	44,0	44,9	46,7	48,5
Taux d'alphabétisation des adultes	Nationale INSTAT ⁽²⁾	45,9	47,2	48,7	50,1	51,5	53,0	53,0
	Nations Unies ⁽³⁾	45,9	47,1	64,9	65,7	66,5	68,7	68,7
PIB/hab(\$PPA)	Nationale (INSTAT)	677,4	704,1	756,0	799,0	840,0	929,2	810,0
	Nations Unies	700	704	755,5	798,7	840,9	928,8	810,0
IDH	Nationale (INSTAT)	0,397	0,421	0,432	0,444	0,454	0,467	0,463
	Nations Unies	0,399	0,409	0,454	0,462	0,470	0,484	0,479

Source : INSTAT/Rapports mondiaux sur le développement humain

(1) Projection à partir du Recensement 1993,

(2) Taux d'alphabétisation (source : EPM)

(3) Voir définition adoptée pour cet indicateur plus bas

L'IDH, indicateur synthétique compris entre 0 et 1, mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, la possibilité de s'instruire et la possibilité de bénéficier de conditions de vie décentes.

Pour le RNDH de cette année, il a été convenu, pour des raisons de comparabilité, de revenir aux concept et définitions de base proposés par le Rapport Mondial pour le calcul des différents indicateurs de développement humain. C'est ainsi que le taux brut de scolarisation calculé dans les éditions antérieures du RNDH pour seulement les niveaux primaire et secondaire, est remplacé par le taux combiné de scolarisation dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur. En outre, le taux d'alphabétisation de 6 ans et plus a été remplacé par le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus). Comme les années précédentes, cette variable est pondérée par deux tiers, contre un tiers pour le taux brut de scolarisation.

TABLEAU 2.9. : SITUATION DU SECTEUR RÉEL ENTRE 1993 À 2002

	1993	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Croissance du PIB (%)	2,1	3,7	3,9	4,7	4,7	6,0	-12,8
PIB/tête (prix 1984, en 1000 fmg)	155	150	151	154	157	162	
Inflation du PIB (%)	12,1	7,3	8,4	9,8	7,1	7,3	15,4

Source : INSTAT

Les performances macroéconomiques des années 1998-2001, n'ont amélioré le revenu moyen des malgaches (exprimé en terme de PIB réel /tête en FMG) que de 1,8% par an seulement, en raison d'une part, d'un taux d'inflation annuel dépassant les 7 % et d'autre part, de l'exclusion des populations rurales du processus de croissance.

L'apport du système éducatif à l'amélioration du niveau de développement humain aurait été plus significatif si le taux de scolarisation au niveau secondaire n'avait pas stagné depuis 1997 et celui de l'enseignement supérieur baissé.

La crise post-électorale en 2002 a marqué un coup d'arrêt à la dynamique de croissance retrouvée depuis 1997. Le pays a connu pour cette année, un taux de croissance de -12,7% résultant d'une baisse de 27,6% des activités du secteur secondaire, et de 15,3% de celles du secteur tertiaire. Le secteur primaire est le moins touché par la crise, avec une baisse de 2,2%.

Indicateur d'éducation

La contribution de l'éducation à l'amélioration du niveau de développement humain à Madagascar a été plutôt faible en raison d'une progression légère du taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus) de 40,5% en 1998/1999 à 44,95% en 2000/2001. L'apport du système éducatif aurait été plus significatif si le taux de scolarisation au niveau secondaire n'avait pas stagné depuis 1997 et celui de l'enseignement supérieur baissé²⁵. En effet, le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 68,2% en 1997/98 à 76,1% en 2000/2001 résultant des efforts menés par le gouvernement (notamment à travers le crédit CRESED) en matière d'universalisation de la scolarisation des enfants, même s'ils restent encore insuffisants car, presque le quart des enfants entre 6 à 10 ans n'est pas encore scolarisé. Dans l'ensemble du secondaire, la couverture scolaire est d'un niveau encore très insuffisant (le taux brut se situe aux alentours de 21% sur la période 1994-2001) et son accès semble être fermé à la majorité des jeunes malgaches jusqu'à présent. Quant à l'enseignement supérieur, le taux brut de scolarisation y a reculé, sinon stagné depuis 1998 autour de 2%. Selon l'EPM2001, seulement 1,8% de la population malgache a le niveau supérieur. En ce qui concerne l'alphabétisation, il a très peu varié, passant de 65% en 1998 à 68,7% en 2001.

TABLEAU 2.10. EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPÉRIEURE (%)

Années	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle sans techniques	Secondaire 2 nd cycle avec techniques	Niveau supérieur	Tous niveaux confondus
1998/1999	103,61	19,32	6,57	7,37	2,08	40,25
1998/1999	107,56	19,87	6,34	7,45	2,02	41,63
1999/2000	114,61	20,36	6,76	7,85	2,00	44,04
2000/2001	116,60	21,79	6,54	7,81	1,89	44,95

Source : INSTAT, nos propres calculs

²⁵ L'effectif des étudiants est passé de 33.702 à 21.059 étudiants entre 1993 à 2001. Cette diminution est due essentiellement à l'assainissement entamé depuis 1992 au sein de l'université.

Indicateur de santé

L'espérance de vie à la naissance -estimée à 53 ans en 2001- est très sensible au niveau de la mortalité infantile et juvénile, justifiant ainsi l'attention particulière accordée aux actions menées au profit de cette catégorie de la population. Les données disponibles montrent de faibles progrès dans le domaine entre 1997 et 2000, avec un taux de mortalité infantile variant de 96 pour 1000 à 88 pour 1000 et un taux de mortalité infanto-juvénile qui est passé de 159 pour 1000 en 1997 à 136 pour 1000 en l'an 2000. La situation sanitaire est par ailleurs marquée par un taux de mortalité maternelle très élevé se situant autour de 488 pour 100 000 naissances vivantes en 1997²⁶.

Concernant la situation nutritionnelle, 22,6% des enfants de 0 à 59 mois souffrent de la malnutrition chronique modérée et pour 26% d'entre eux, il s'agit d'une malnutrition sévère. Par contre l'insuffisance pondérale des enfants semble avoir régressé de 45,5% en 1997 à 22% en 2000. Malgré cette amélioration, le niveau reste encore élevé par rapport à la norme internationale (11 fois plus élevé que la population de référence).

Le mode d'approvisionnement en eau constitue un autre facteur clé ayant un impact sur l'état sanitaire de la population en général, et des enfants en particulier. Selon le Bilan commun de pays 2003, le taux d'accès à l'eau potable n'a cessé de décroître entre 1991 et 1999, passant de 31,2% à 20,9%. Un renversement de tendance est observé depuis 1999, si bien que le taux d'accès global à l'eau potable en 2001 est remonté à 27,2% (se répartissant comme suit : 66,9% en milieu urbain pour seulement 11,7% en milieu rural).

ENCADRÉ 2.2. : L'INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE – 1999 ET 2001

En 2001, l'indicateur de pauvreté humaine IPH indique que 42,3% des malgaches souffrent encore de la pauvreté humaine. Ceci traduit l'importance des manques à devoir combler par la population malgache dans les trois domaines essentiels de l'existence humaine à savoir, la durée de vie, l'instruction, et les conditions de vie. En effet, le déficit en terme de longévité représenté par la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans a été évaluée à 0,417, et le manque d'instruction mesuré par le pourcentage des adultes analphabètes(15 ans et plus) est de 31,3%. La dernière composante qui porte sur les carences en terme de conditions de vie, comprend elle-même trois variables dont le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (73,8%), et celui des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition (26%).

Cependant par rapport à l'année 1999, l'IPH (0,453) a connu une baisse de -6,6% traduisant une amélioration de la répartition du développement humain au sein de la population. Cette avancée, certes encore timide, semble être due à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à un léger recul de la malnutrition des enfants de moins de cinq, mais aussi dans une moindre mesure, par une faible amélioration de l'instruction des adultes.

²⁶ Ces données sont les plus récentes disponibles, étant donné l'absence d'enquêtes démographiques et sanitaires depuis celle de 1997.

ENCADRÉ 2.3. : INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH) SELON LES FARITANY

En 2001, les disparités entre les Faritany en matière de développement humain restent encore réelles. Le Faritany d'Antananarivo se distingue toujours avec un IDH¹ supérieur à 0,500. Viennent ensuite Antsiranana, Mahajanga et Toamasina avec un niveau supérieur à 0,400 et enfin Fianarantsoa et Toliary dont les IDH sont inférieurs à 0,400. En ce qui concerne le classement par Faritany en 2001, Fianarantsoa devance Toliary qui occupe le dernier rang, et ce, suite à l'amélioration du taux d'alphabétisation à Fianarantsoa. Par ailleurs, ce sont dans les trois Faritany de Toliary (0,481), Fianarantsoa (0,479) et Toamasina (0,460) que la pauvreté humaine est la plus importante.

TABLEAU 2.11. : LES COMPOSANTES DE L'IDH PAR FARITANY EN 2001

	Antananarivo	Fianarantsoa	Toamasina	Mahajanga	Toliara	Antsiranana
Espérance de vie à la naissance	59,1	44,7	53,2	54,2	53,3	55,3
Taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus primaire-supérieur)	53,7	46,7	48,9	44,0	26,8	57,6
Taux d'alphabétisation	77,8	73,4	66,3	64,5	49,7	66,2
Revenu en \$PPA	616,7	293,7	310,4	362,1	342,7	398,2
IDH	0,523	0,384	0,421	0,426	0,366	0,457

Source : INSTAT, Calculs de l'équipe de rédaction- * Les chiffres sont en pourcentages.

Non seulement la province d'Antananarivo occupe la première place en matière de développement humain mais en outre, toutes les composantes de l'IDH (espérance de vie, taux brut de scolarisation, revenu par habitant) y sont les plus élevées à Madagascar. Toutefois, il est important de souligner que cette domination en terme de développement humain ne profite surtout qu'à la Capitale. Cette province est suivie par Antsiranana avec un niveau de revenu (398\$PPA) et une espérance de vie plus élevées (55,3 ans) par rapport aux quatre autres provinces. La province de Mahajanga occupe le troisième rang, et elle est caractérisée par des faibles niveaux de scolarisation et d'alphabétisation. La province de Fianarantsoa se trouve au cinquième rang avec un IDH égal à 0,384. Elle est caractérisée par le niveau le plus faible d'espérance de vie par rapport à l'ensemble. Enfin, la province de Toliara se place au dernier rang avec le niveau d'éducation le plus précaire.

ENCADRÉ 2.4. : INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN SELON LES MILIEUX URBAIN ET RURAL

En 2001, les *niveaux* des IDH selon le milieu sont caractérisés par une grande disparité de développement humain entre la Capitale (0,588) et le milieu urbain (0,537) d'une part, et le milieu rural (0,361) d'autre part. En effet, les écarts de l'IDH rural et ceux de la Capitale et du milieu urbain sont très importants, correspondant respectivement à 0,227 point et 0,176 point. Ainsi, par rapport aux citadins, l'espérance de vie à la naissance des ruraux est inférieure de 5,8 ans, le taux brut de scolarisation inférieur de 26,6 points (68,2% contre 41,6%) et le revenu par tête, inférieur à la moitié (791\$PPA contre 312 \$PPA).

L'évolution de l'IDH entre 1997 et 1999 selon les milieux, montre qu'il a varié plus faiblement (6,9%) en milieu rural comparativement au milieu urbain (8,1%) et à la Capitale (15,0%). Cette situation s'expliquerait probablement par le fait que les niveaux d'instruction et d'état sanitaire dans les villes sont encore relativement élevés par rapport à ceux du milieu rural.

III. MESURES DES INÉGALITÉS SOCIOLOGIQUES ENTRE LES SEXES

L'analyse des disparités sociologiques entre les sexes dans un pays est réalisée à l'aide de deux types d'indicateurs : l'ISDH et l'IPF. Alors que l'IDH mesure le niveau moyen atteint par chaque pays, l'ISDH corrige ce

niveau de façon à refléter les inégalités sociologiques entre femmes et hommes suivant les trois aspects que sont l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction et le revenu estimé du travail. Quant à l'IPF, il mesure les inégalités entre les sexes dans les domaines de la participation et de la prise de décision dans les secteurs économiques et politiques clés.

3.1. Indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH)

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003, Madagascar fait mieux que plusieurs autres pays en matière de réduction des inégalités entre les sexes, puisque la différence de classement du pays entre l'IDH et l'ISDH est positive (+1). L'écart homme/femme dans le pays, qui n'avait jamais été important depuis le début des années 90 (l'ISDH était de 0,388 en 1993 contre 0,399 pour l'IDH) s'est considérablement amenuisé au cours des dernières années, pour presque disparaître aujourd'hui. En effet, on note que la valeur de l'ISDH du pays qui est de 0,477 en 2002 est quasiment égale à celle de l'IDH (0,479 pour 2002), témoignant de l'absence de discrimination entre hommes et femmes du point de vue des trois composantes de l'Indicateur du développement humain. Ce résultat s'explique par la réduction des écarts en terme de scolarisation mais aussi en termes de revenus de travail. Alors même que les revenus estimés des femmes augmentaient beaucoup plus par rapport à ceux des hommes (17% contre 6%), la part des femmes a augmenté dans la population active, de telle sorte que la part des femmes dans les revenus salariaux est passé de 40% à 42%. *La réduction de l'écart entre les sexes en terme de revenus du travail, accompagnée à l'augmentation de niveau d'éducation représente 5% de l'augmentation de l'ISDH entre 1999 et 2001.*

Cette situation ne doit pas entraîner une baisse de vigilance chez les acteurs et décideurs au niveau politique. Si les filles accèdent sans discrimination avec les garçons à la scolarisation (le taux brut de scolarisation -tous niveaux confondus- du sexe féminin de 45,7% est légèrement inférieur au taux de 47,7% du sexe masculin), par contre, il n'en est pas de même dans le domaine de l'alphabétisation (le taux d'alphabétisation des femmes est de 62,4% contre 75,2% pour les hommes).

Si l'on se réfère aux indicateurs du développement humain à Madagascar, ce ne sont pas leurs composantes relatives tant à la santé²⁷ qu'aux taux de scolarisation²⁸ qui font la différence entre hommes et femmes, l'égalité étant plus ou moins assurée dans ces domaines, mais plutôt ceux portant sur les revenus du travail et leur répartition au sein du ménage. En effet, le revenu estimé du travail des hommes est 1,4 fois

La valeur de l'ISDH du pays qui est de 0,477 en 2002 est quasiment égale à celle de l'IDH (0,479 pour 2002), témoignant de l'absence de discrimination entre hommes et femmes du point de vue des trois composantes de l'Indicateur du développement humain. Ce résultat s'explique par la réduction des écarts en terme de scolarisation mais aussi en termes de revenus de travail.

²⁷ En 2001 l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 53,9 ans contre 52 ans pour les hommes. Selon l'EPM99, les garçons sont légèrement plus touchés que les filles par le retard de croissance : 51% contre 46%. Ainsi, 35% des garçons et 31% des filles souffrent de malnutrition chronique.

²⁸ Sur un total d'environ 6,3 millions de non instruits en 2001, on dénombre 1,1 fois plus de femmes que d'hommes. A contrario, les garçons qui n'ont pas accès à l'enseignement primaire sont un peu plus nombreux que les filles (248 milliers contre 216 milliers). Ce dernier cas est dû à l'entrée tardive des garçons dans l'école primaire.

plus élevé que celui des femmes (1081 \$PPA contre 778 \$PPA) et la part des femmes dans les revenus salariaux n'est que de 0,42 en 2001.

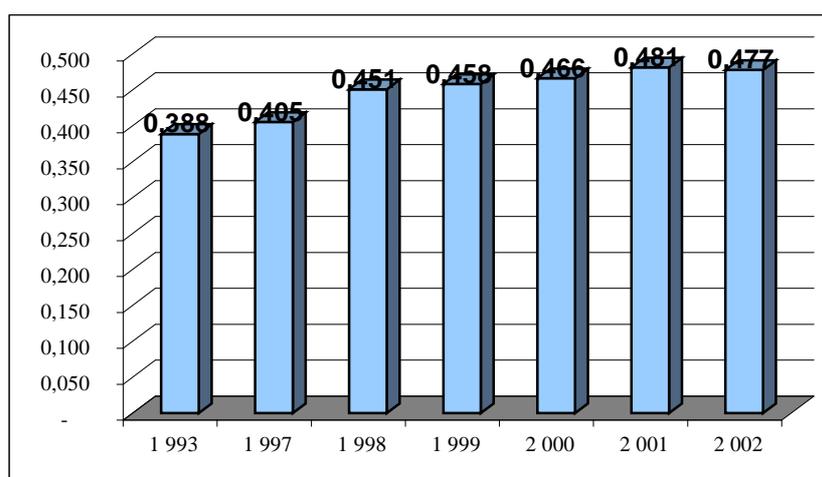
Or, il est apparu, selon des entretiens réalisés auprès de groupes représentatifs d'hommes et de femmes sur les relations de genre, que le niveau de pauvreté monétaire est un facteur discriminant pour le contrôle et la gestion des revenus du ménage. En effet, c'est chez les femmes au foyer 'pauvres' ainsi que chez les femmes dont les revenus sont insignifiants, que l'on retrouve un contrôle exclusif de l'homme sur les revenus du ménage. Tout au plus, l'homme, « chef de famille qui nourrit » délègue à la femme le rôle de gestionnaire de ressources: « *C'est toujours l'homme qui décide, c'est 'normal' puisque c'est lui qui travaille. Il ne fait que rapporter son salaire et je dois gérer des revenus insuffisants ...* » [Groupe Femmes au foyer, Moyen Ouest]²⁹. Bien que perçue comme 'inadéquate' (tsy mety), la situation n'est cependant pas considérée par les femmes concernées comme un problème majeur par rapport à leurs préoccupations de survie. Par contre, chez les groupes de femmes considérées comme 'non pauvres', qu'elles soient « indépendantes » ou « salariées » et « femmes au foyer », celles-ci sont associées aux grandes décisions relatives à l'utilisation des revenus du ménage, y compris les revenus apportés par le mari.

A Madagascar, ce ne sont pas les composantes relatives tant à la santé qu'aux taux de scolarisation qui font la différence entre hommes et femmes, l'égalité étant plus ou moins assurée dans ces domaines, mais plutôt ceux portant sur les revenus du travail et leur répartition au sein du ménage.

Pour accroître le pouvoir de décision des femmes au sein du ménage, il est donc important que de façon générale, le niveau de pauvreté du ménage soit réduit, mais surtout que la contribution individuelle de la femme aux revenus du ménage soit plus élevée.

La crise politique qu'a traversée le pays en 2002, a fait régresser l'ISDH de 1% par rapport à l'année 2001. Cette baisse est due principalement à la diminution du niveau de revenu des femmes, qui ont été lourdement frappées par la fermeture de la plupart des entreprises de la zone franche, secteur dans lequel elles exercent de façon majoritaire.

GRAPHIQUE 2.3. : EVOLUTION DE L'ISDH ENTRE 1993 À 2002



²⁹ PNUD/ Focus Development Association : « Perceptions du vécu et aspirations des femmes et des hommes relatives aux relations de genres » Document de travail , mars 2003

ENCADRÉ 2.5. : CALCUL DE L'ISDH À PARTIR DES DONNÉES NATIONALES ET CELLES DES NATIONS UNIES

Indicateurs		Source	1993	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Espérance de vie	Fem	Nationale (INSTAT) ⁽¹⁾	53,2	55,2	55,7	56,2	56,7	57,2	57,7
	Masc	(INSTAT) ⁽¹⁾	51,3	53,3	53,8	54,3	54,8	55,3	55,8
	Fem	Nations Unies	53,1	53,1	53,1	53,1	53,8	53,9	54,3
	Masc	Nations Unies	51,2	51,2	51,2	51,2	51,5	52,0	52,4
Taux brut de scolarisation (Tous niveaux confondus)	Fem	Nationale (INSTAT)	33,2	39,3	40,8	43,0	44,0	45,7	47,5
	Masc	(INSTAT)	34,8	41,2	42,5	45,0	45,9	47,7	49,5
	Fem	Nations Unies	33,2	39,3	40,8	43,0	44,0	45,7	47,5
	Masc	Nations Unies	34,8	41,2	42,5	45,0	45,9	47,7	49,5
Taux d'alphabétisation des adultes	Fem	Nationale (INSTAT) ⁽²⁾	42,6	43,9	46,0	48,0	49,8	51,6	51,6
	Masc	(INSTAT) ⁽²⁾	49,2	50,7	52,1	53,5	53,9	54,3	54,3
	Fem	Nations Unies	42,6	43,7	62,5	61,8	59,7	62,4	62,4
	Masc	Nations Unies	49,2	50,5	67,3	69,8	73,6	75,2	75,2
ISDH		Nationale (INSTAT)	0,389	0,417	0,430	0,442	0,451	0,465	0,462
		Nations Unies	0,388	0,405	0,451	0,458	0,466	0,481	0,477

Source : INSTAT/Rapports mondiaux sur le développement humain du PNUD.

(1) Projection à partir du Recensement 1993

(2) Taux d'alphabétisation (source : EPM)

Comme pour le calcul de l'IDH, la série de données sur l'ISDH (espérance de vie à la naissance, taux d'alphabétisation des adultes, PIB réel/hab) a été produite à partir des données intermédiaires calculées sur la base de la méthodologie proposée par le Rapport mondial sur le développement humain, ceci en vue de pouvoir faire des comparaisons internationales.

TABLEAU 2.12. EVOLUTION DE L'ISDH ET DE SES COMPOSANTES ENTRE 1997 À 2001

Indicateurs	1997	1998	1999	2001
Espérance de vie des femmes	53,10 (58,49)	53,10 (58,89)	53,10	53,91
Espérance de vie des hommes	51,20 (56,40)	51,20 (56,80)	51,20	51,99
TBS tous niveaux confondus (féminin)	39,3%	40,8%	43,0%	45,7%
TBS tous niveaux confondus (masculin)	41,2%	42,4%	45,0%	47,7%
Alphabétisation des adultes ³⁰ (femmes)	43,7%	62,5%	61,8%	62,4%
Alphabétisation des adultes hommes)	50,5%	67,3%	69,8%	75,2%
%population active (femmes)	46,6%	46,7%	46,7%	48,8%
%population active (hommes)	53,4%	53,3%	53,3%	51,2%
Effectif de la population féminine (en milliers)	6 955	7 176	7 404	7 873
Effectif de la population masculine (en milliers)	6 901	7 123	7 352	7 829
part des femmes dans les revenus salariaux	0,40	0,40	0,40	0,42
Revenu estimé des femmes	554	597	631,57	778,00
Revenu estimé des hommes	854	915	967,62	1 081,32
ISDH	0,435	0,482	0,458	0,481

Source : INSTAT/MINESEB/Nations Unies/calculs PNUD.

3.2. Indicateur de la participation des femmes (IPF)

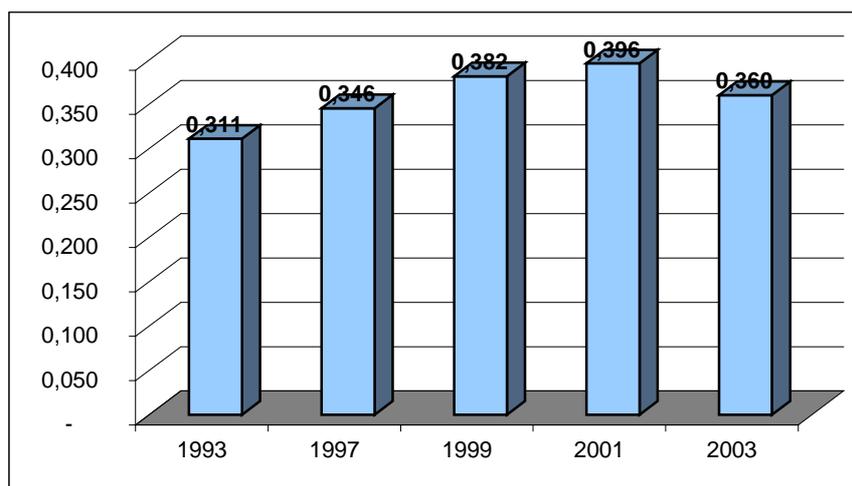
En 2001, l'IPF de Madagascar est encore faible car il n'est que de 0,396. Autrement dit, *les opportunités offertes aux femmes pour s'introduire dans les domaines clés de la participation et de la prise de décision politique et économique restent limitées*. Pour cette année-là, les femmes occupent seulement 8% des sièges parlementaires, 28,9% des postes de direction et de cadres supérieurs et un peu d'un tiers des postes d'encadrement et de fonctions techniques. Elles subissent encore des

³⁰ Entre 1997 et 1998, il y a un changement de définition.

traitements inégalitaires dans le domaine des potentialités économiques en particulier.

La percée réalisée par les femmes entre 1999 et 2001, dans les fonctions de direction, d'encadrement et de fonctions techniques, a été annihilée par le fait qu'en 2003, elles ne sont plus que 5% à siéger au sein des organes législatifs, si bien que globalement, l'IPF de Madagascar est redescendu à 0,360 (une baisse de 9% par rapport à l'année 2001).

GRAPHIQUE 2.4. : EVOLUTION DE L'IPF ENTRE 1993 À 2003



ENCADRÉ 2.6. : INDICATEUR SEXO-SPÉCIFIQUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET INDICATEUR DE PARTICIPATION FÉMININE (ISDH ET IPF) PAR FARITANY

TABLEAU 2.13. : L'ISDH ET L'IPF PAR FARITANY EN 2001

	Antananarivo	Fianarantsoa	Toamasina	Mahajanga	Toliara	Antsiranana
ISDH	0,521	0,381	0,417	0,423	0,361	0,455
IPF	0,373	0,371	0,373	0,441	0,433	0,408
Ecart (IDH- ISDH)	0,002	0,003	0,004	0,003	0,005	0,002

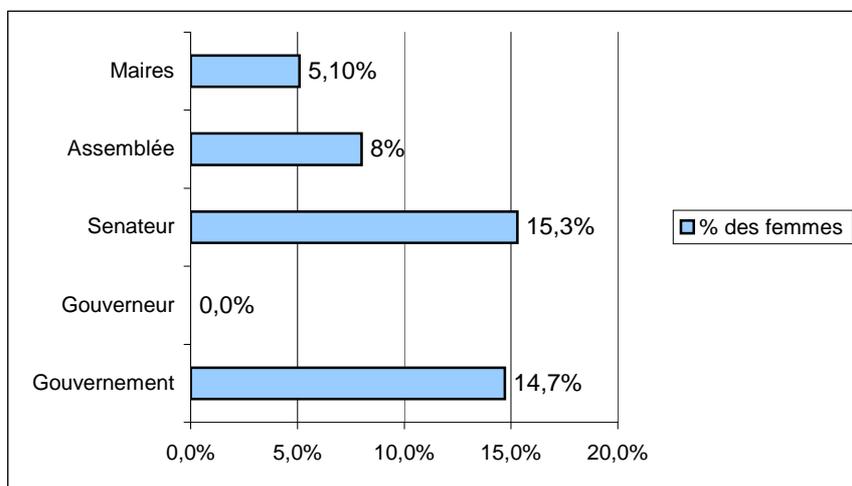
Source : INSTAT/EPM, nos propres calculs.

Dans toutes les Provinces, les ISDH sont tous inférieurs aux IDH, mais avec des différences non significatives, traduisant ainsi, l'inexistence de disparité sociologique entre hommes et femmes, si l'on considère les trois aspects de base du développement humain.

Cependant, il n'en est pas de même en terme de participation des femmes à la vie économique et sociale. C'est dans la province de Toliara que la proportion des femmes cadres supérieures et moyennes par rapport aux hommes est la plus importante avec 38%. (voir données dans les tableaux en Annexe). Elle est suivie de près par la province de Toamasina avec 37,3%, la dernière place revenant à la province de Mahajanga qui n'a que 14,5%. Dans l'ensemble de la catégorie « employés et ouvriers », la proportion des femmes par rapport aux hommes est toujours supérieure à plus d'un tiers, sauf pour Antsiranana (31%) Dans la catégorie « main d'œuvre sans qualification » la proportion des femmes dépasse la moitié à Mahajanga. Quant à la catégorie « Indépendants ou patrons », on peut répartir les provinces en deux groupes. Si les provinces d'Antananarivo, Toliara et Antsiranana possèdent une certaine proportion assez élevée, de 40 à 46%, les autres provinces sont à la traîne allant de 29 à 32%.

Dans le domaine politique, même si les femmes à Madagascar ont eu le droit de pouvoir voter bien avant l'indépendance (referendum en 1958), elles n'ont pas encore leurs places dans la vie politique malgache, du moins dans des proportions déterminantes. Les femmes élues maires ou députés représentent moins de 9% dans toutes les provinces prises une à une, à l'exception de Mahajanga avec 17,4% de femmes députés.

GRAPHIQUE 2.5. : PARTICIPATION DES FEMMES DANS LA FONCTION POLITICO-ADMINISTRATIVE EN 2001



Le domaine politique reste toujours un terrain de prédilection des hommes (seulement 5% des sièges dans la chambre basse et 15% dans la chambre haute en 2003 sont occupées par des femmes). Au niveau des postes du pouvoir exécutif, la représentation des femmes dans les différents gouvernements ne dépasse pas le seuil de 15% et aucune femme n'a jamais été ni Premier Ministre, ni Président de la République, ni Président du Parlement depuis l'indépendance en 1960. Aucune femme n'occupe de poste de gouverneur/chef de province et pas une seule, dans tout le pays, ne figure dans la liste des 21 préfets, bien que les préfets soient nommés par le pouvoir politique dans le corps des administrateurs civils. Les femmes sont donc presque entièrement écartées de la conduite au plus haut niveau des affaires politico-administratives des provinces. On les retrouve à des niveaux plus bas comme les sous préfets, dont elles ne représentent d'ailleurs qu'un peu moins du quart de l'ensemble. Quant aux adjoints, cette proportion se situe aux alentours de 12%.

3.3. *Que pensent les malgaches de la participation des femmes à la vie associative et politique ?*

Femmes et hommes malgaches³¹ admettent que la présence dans le paysage politique, de femmes ministres, députés, maires, conseillers municipaux, est un acquis important pour l'égalité de l'homme et de la femme. Ils reconnaissent également l'existence d'une 'domination' des hommes aussi bien en nombre que dans l'exercice du pouvoir politique: « Les postes-clés sont attribués aux hommes » [Groupes Femmes salariées, Moyen Ouest], « Les postes qui n'ont pas un caractère 'stratégique' sont attribués aux femmes » [Groupes Jeunes hommes scolarisés, Côte Est]. Une nuance importante apparaît toutefois dans le

Le domaine politique reste toujours un terrain de prédilection des hommes (5% des sièges dans la chambre basse et 15% dans la chambre haute en 2003). Aucune femme n'a jamais été ni Premier ministre, ni Président de la République depuis l'indépendance en 1960. Aucune femme n'occupe de poste de gouverneur/chef de province et pas une seule, dans tout le pays, ne figure dans la liste des 21 préfets. Les femmes sont donc presque entièrement écartées de la conduite au plus haut niveau des affaires politico-administratives des provinces autonomes.

³¹ PNUD/ Focus Development Association : « Perceptions du vécu et aspirations des femmes et des hommes relatives aux relatives de genres » Document de travail , mars 2003.

jugement selon les sexes. Alors que la situation actuelle est jugée 'insatisfaisante' par la quasi-totalité des groupes de 'femmes', elle est qualifiée « d'insuffisante plus que d'insatisfaisante » par les groupes 'hommes'. Ainsi, les femmes se montrent les plus catégoriques à noter et à dénoncer une faible représentativité en nombre des femmes dans les instances de décision dans toutes les sphères : communautés, associations, administration régionale et nationale, élections, partis politiques. Les hommes pour leur part, constatent une faible présence en nombre des femmes mais concluent néanmoins à une représentation acceptable des femmes et une égalité des droits de l'homme et de la femme. Ce qui dénote l'importance accordée par les hommes au symbole plutôt qu'au nombre.

Les femmes sont enclines à s'engager 'plus naturellement' dans les associations à vocation sociale dont l'objet s'apparente ou renforce leurs rôles de genre, que dans celles ayant des retombées de pouvoir économique ou social. Dans tous les cas, la non affiliation de l'association à un parti politique quelconque constitue un critère déterminant d'adhésion pour la forte majorité des femmes dénotant une certaine méfiance envers les partis politiques.

Au niveau local, les hommes sont plus conscients de la faible participation des femmes dans les structures d'organisation et aux réunions du Fokonolona. Cette situation découlerait du manque d'intérêt et de l'auto-exclusion des femmes, qui assimileraient ces dernières à une 'affaire d'hommes', ainsi que de leur manque de disponibilité à cause de leur surcharge de travail. Mais leur faible participation aux discussions est également soulevée par les hommes qui tendent à l'imputer au manque d'habileté des femmes à exposer leurs idées du fait de leur faible niveau d'instruction, sinon à leur manque d'audace à prendre la parole devant des hommes plus âgés.

A l'inverse, la participation des femmes aux travaux communautaires est jugée satisfaisante aussi bien par les hommes que les femmes. En effet, en matière de vie associative, les observations relèvent que les femmes sont enclines à s'engager 'plus naturellement' dans les associations à vocation sociale dont l'objet s'apparente ou renforce leurs rôles de genre (ex : activités culinaires, soins de personnes, prières, ...), que dans celles ayant des retombées de pouvoir économique ou social. Mais dans tous les cas, la non affiliation de l'association à un parti politique quelconque constitue un critère déterminant d'adhésion pour la forte majorité des femmes enquêtées dans une étude menée à Antsiranana (Nord) et dans la capitale³², dénotant une certaine méfiance envers les partis politiques. Par ailleurs, les femmes tendent à percevoir l'aberrance du fait que dans les associations admettant des membres mixtes, « *les hommes restent souvent à la tête et les femmes ne sont que de simples membres* ». ³³

Selon les opinions recueillies, la faible participation des femmes dans la vie publique et politique serait due essentiellement aux quatre facteurs principaux suivants: - (i) les obstacles liés aux rôles stéréotypés des femmes ; - (ii) les comportements de l'électorat influencés par des préjugés nuisibles aux femmes ; - (iii) les comportements des femmes elles-mêmes subissant les contre-coups des inégalités de départ entre femme et homme ; - (iv) les pratiques politiques privilégiant les hommes et éliminant généralement les femmes.

Les obstacles liés aux rôles de genres : les déplacements fréquents et l'accueil de visiteurs à toute heure, qui caractérisent les fonctions à des postes politiques, sont jugés par les femmes et par les hommes -en

³² Focus Development Association, « Etude d'impacts du dispositif de micro-finance », PAIQ, 2002.

³³ L'exemple le plus significatif cité est l'association des sages-femmes présidée par un homme.

particulier les « pauvres » et ceux du milieu rural- incompatibles avec le rôle d'épouse et de mère de la femme, celle-ci se sentant par ailleurs indisponible à cause de ses responsabilités familiales. Les modèles traditionnels refusant aux femmes le rôle de chef ou la prise de parole en public sont en outre évoqués par les groupes 'femmes' et 'jeunes filles' scolarisées comme des facteurs dissuadant la participation des femmes : « *Nous ici, à Ambovombe, dès que nous parlons on nous dit 'les poules ne chantent pas'. C'est ça qui nous empêche d'évoluer* » [Groupes Femmes 'non pauvres', 'non lettrées', Ambovombe].

Comportements de l'électorat : à la question : « *A expériences et capacités techniques égales, lequel de deux candidats, homme et femme, choisiriez-vous ?* », la propension à élire un homme plutôt qu'une femme à un poste électif prédomine aussi bien dans les groupes 'hommes' que dans les groupes 'femmes'. Ceci expliquerait en grande partie cette forte disparité dans l'occupation des postes politiques au détriment des femmes malgaches. En effet, lorsqu'il y a une élection à suffrage universel direct, la proportion des femmes s'avère moins importante (Maire : 5,10% et 8% pour la chambre basse) comparée aux cas des nominations politiques ou cette proportion connaît une nette augmentation (15,3% pour les sénateurs et 14,7% pour le gouvernement).

Les motifs avancés par les femmes et les hommes pour ne pas soutenir une femme candidate sont cités selon l'ordre de prévalence décroissant suivant : - le manque d'audace des femmes à prendre des décisions ; le manque de temps disponible des femmes à cause de leurs obligations au sein du ménage ; l'inadéquation des caractéristiques d'une femme (douce, faible, sentimentale) à un poste 'stratégique' et ; le fait inhabituel de voir des femmes à un poste électif (en milieu rural surtout). Par contre, les femmes qui éliraient une femme et non pas un homme le feraient par solidarité féminine, par fierté de voir une femme braver les préjugés de la société, ou par leur confiance à la capacité des femmes à prendre des responsabilités (comme elles le font au sein du ménage). Les hommes qui éliraient une femme et non pas un homme le feraient pour l'efficacité et la rapidité des réactions de celle-ci, plus que celles des hommes, ou par désir de changer les habitudes : « *les hommes ont toujours été là* ».

Comportements des femmes : selon les perceptions des groupes 'femmes', les femmes auraient un complexe d'infériorité, manqueraient d'audace et de confiance en elles-mêmes dans les affaires politiques ou dans les prestations en public, et se désintéresseraient de la chose publique et du domaine politique. Leur faible prise de conscience des problèmes de genres les amènerait à s'exclure et à exclure les autres femmes du système politique au niveau local, régional ou national. Enfin, les femmes manqueraient de capacités à s'organiser par elles-mêmes et manqueraient également de solidarité pour se soutenir et/ou défendre des causes qui leur sont communes : « *c'est désolant de voir que les femmes elles-mêmes ne se font pas confiance entre elles* » [Femme politique, Hauts plateaux].

Pratiques politiques : les perceptions des groupes femmes sur les pratiques politiques suspectent une discrimination sournoise contre les femmes, basée sur les capacités financières dont elles sont dépourvues.

La faible participation des femmes dans la vie publique et politique serait due essentiellement à quatre facteurs principaux dont les comportements de l'électorat influencés par des préjugés nuisibles aux femmes, et les pratiques politiques privilégiant les hommes et éliminant généralement les femmes.

Mais par ailleurs, elles font ressortir un manque de réflexe et d'habitude des dirigeants, homme ou femme, à désigner des femmes.

Somme toute, il apparaît que la 'culture politique' des femmes et des hommes malgaches reste fortement déterminée par les préjugés et les stéréotypes sur les rôles de genres, ainsi que par des pratiques ayant exclu les femmes des systèmes politiques. Mais particulièrement, les femmes elles-mêmes semblent avoir une méfiance envers les partis politiques tout en demeurant marquées par un manque de confiance en elles-mêmes et entre elles-mêmes. Elles appréhendent de participer à des activités politiques que beaucoup continueraient de concéder aux hommes.

CHAPITRE 3 : La division du travail entre homme et femme

A Madagascar comme ailleurs dans le monde, une part importante du travail des femmes n'est encore ni reconnue, ni valorisée. Cela a des répercussions sur leur statut au sein de la société et leurs possibilités de participation à la vie de la collectivité.

Le présent chapitre vise un double objectif : d'une part, montrer que la division du travail homme/femme à Madagascar est le résultat d'un long processus entamé depuis plusieurs siècles déjà, et d'autre part, rappeler l'importance du travail des femmes malgaches qui ont révélé l'ampleur et la nature de leur contribution à la production économique.

Dans une première section, le chapitre présentera un bref aperçu des facteurs historiques agissant comme forces d'inertie dans le processus d'évolution des rôles des hommes et des femmes dans la société malgache. Il sera ainsi montré que le rôle de la femme malgache n'a pas toujours été sous-estimé dans les différentes sociétés du pays. La situation actuelle a été profondément marquée à la fois par le mode de gestion imposée lors de la colonisation et par la pensée religieuse.

Dans une deuxième section, il sera présenté les principaux résultats de l'enquête sur l'emploi du temps réalisée à Madagascar en 2001. Cette étude met en lumière la contribution dominante des femmes dans les travaux ménagers et dans les activités d'intérêt collectif, alors que ces travaux et activités, tout en ayant une valeur économique, ne sont pas monnayés sur le marché, entraînant une non valorisation du travail des femmes. Il est clair qu'une reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et des hommes aurait des répercussions considérables en termes socio-économiques, ainsi que sur les normes et institutions sociales.

I. DÉTERMINANTS HISTORIQUES DES RÔLES HOMMES/ FEMMES DANS LES SOCIÉTÉS MALGACHES

Parmi les obstacles multiples à l'égalité des sexes figurent « des forces d'inertie » qui sont des facteurs d'immobilisation « interne » de l'homme et de la femme, des individus et des groupes. Il s'agit de forces invisibles et silencieuses logées dans le subconscient individuel et collectif et qui agissent de générations en générations sur les mentalités et « automatisent » l'acceptation de l'infériorisation des femmes. Une analyse historique est indispensable pour mieux comprendre le processus de formation et de transformation des images, des stéréotypes et des normes de conduite - au profit de l'homme ou de la femme - et leurs liens avec les différents facteurs qui ont marqué l'évolution de la formation sociale malgache au cours des siècles.

Parmi les obstacles multiples à l'égalité des sexes figurent « des forces d'inertie » invisibles et silencieuses logées dans le subconscient individuel et collectif et qui agissent de générations en générations sur les mentalités et « automatisent » l'acceptation de l'infériorisation des femmes. Une analyse historique est indispensable pour mieux comprendre ce processus.

La problématique de la place et du rôle de la femme et de l'homme dans la société malgache est liée, non seulement à la période de la colonisation pendant la première moitié du 20^e siècle et à celle de l'évangélisation chrétienne qui commence officiellement au 19^e siècle mais également aux sociétés malgaches pré-chrétiennes qui ont une longue histoire derrière elles.

1.1. Les mythes fondateurs

De nombreuses recherches convergent sur le fait que *l'eau, la terre, le ciel et la femme, se trouvent au centre des valeurs fondamentales des Vazimba, pour appréhender la nature et l'environnement, pour comprendre l'origine du monde et leurs relations avec Dieu, pour gérer leur organisation sociale.* Au cours de la longue période historique allant des origines jusqu'aux XIV^e-XV^e siècles, la femme malgache jouirait d'une image très positive. Selon la plupart des récits d'origine relatifs à Dieu et relatifs à la création du Monde, la société de l'époque VAZIMBA³⁴ accorderait une place prééminente à la femme par rapport à l'homme.

Par son essence ou son origine divine, la femme est supposée posséder la Qualité sacrée par excellence, « le Hasina » qui la rend bonne, efficiente et différente des autres mortels.

Le Dieu créateur était *un être à la fois féminin et masculin* et donna naissance au Ciel et à la Terre. Ces mêmes mythes identifient le Ciel, soit au fils de Dieu, soit à Dieu lui-même, tandis que la Terre identifiée à la Femme est, soit sa fille, soit son épouse. C'est ce qui explique que dans les rites religieux, les Malgaches invoquent toujours à la fois « *Andriamanitra, Andriananahary* » ou « *Zanahary lahy* », le créateur masculin et « *Zanahary vavy* » le créateur féminin. D'autres mythes des Hautes Terres centrales présentent également la femme comme princesse du Ciel, c'est-à-dire fille de Dieu ou « *Andriambavilanitra* »

Par son essence ou son origine divine, la femme est donc supposée posséder, de façon privilégiée et permanente, la Qualité sacrée par excellence, « le Hasina » qui la rend bonne, efficiente et différente des autres mortels. C'est ce qui explique vraisemblablement le fait qu'en malgache, on ne parle que du caractère sacré de la femme-« *ny hasin'ny Vehivavy* »- et du caractère sacré du genre humain -« *ny hasin'ny olombelona* »- mais jamais du « *hasin'ny lehilahy* » (le caractère sacré de l'homme). D'autre part, dans un grand nombre de mythes, *l'origine des rois vient du mariage des filles de Dieu avec les hommes.*

Dans ces mythes, la femme « *Ndriambavibe* » ou « *Andriambavilanitra* » fille de Dieu, est associée à l'origine du riz et de l'agriculture. En effet, le riz est présenté comme une nourriture sacrée d'origine céleste destinée exclusivement aux Dieux du ciel, alors que le manioc et le maïs sont des aliments terrestres. Il fut apporté sur terre par la femme envoyée par Dieu.³⁵

³⁴ RP CALLET : « *Histoire des rois/Tantaran'ny Andriana* », tome 1, p 8-29, Edition Librairies de Madagascar 1974, P BOITEAU : « Contribution à l'Histoire de la Nation malgache » p 30-38, Edit sociales Paris 1958 ; J RAVELOMANANA : « *Histoire de l'Education des Jeunes filles malgaches du 16^e au milieu du 20^e siècle* », p 27-46, édit ANTISO/Imarivolanitra 1996 ; RP R JAOVELO-DZAO : « *Mythes, rites et transes à Madagascar* » édit Ambozontany/Karthala 1996 ; R RASAMOEL : « *Tantaran'ny fivahiniko tany amin'ny Vazimba* » (BEHOSY) « Histoire de mon séjour chez les Vazimba » ; M RASAMUEL : « *Ny Vazimba* » in « NY MPANOLON-TSAINA » nov. 1927, janv. 1928.

³⁵ RP R JAOVELO-DZAO : op. cit. p 46-51; J RAVELOMANANA : op cit, p 37-38.

Princesse des Eaux « *Andriambavirano* » ou « *Ndiambavirano* », la femme est également associée à l'eau qui est sacrée car elle était présente dans l'œuf primordial divin à l'origine du ciel et de la terre. L'eau et la femme sont sources de vie, de fécondité, de fertilité et de régénération sur tous les plans de l'existence. Ces pouvoirs purificateur et régénérateur de l'eau se trouvent soulignés dans certains rites parmi les plus importants des différentes régions du pays.

C'est dans cet ensemble de conceptions et d'images des sociétés vazimba qui reflètent la domination du matrilineage ou du système matrilineaire que tous les domaines de la vie sociale comme la naissance et la mort, l'amour, l'union conjugale, la maternité, la stérilité, la descendance et autres prennent sens. C'est également sur cet ensemble de représentations et de traditions dominées par la valorisation de la place et du rôle de la femme que les systèmes monarchiques allaient s'édifier et se renforcer dans un certain nombre de groupes ethniques à Madagascar et tout particulièrement en Imerina malgré l'établissement du système patrilinéaire à partir du 16^e siècle.

ENCADRÉ 3.1. : PRINCIPALES IMAGES DE LA FEMME DANS LA TRADITION VAZIMBA JUSQU'AU 15^{EME} SIÈCLE

1. D'origine divine en tant qu'épouse de Dieu « *Vadiben-janahary* » ou fille de Dieu « *Andriambavilanitra* »
2. Investie du HASINA, ce caractère sacré qui la rend différente des autres mortels par son origine divine
3. A l'origine du Riz et de l'Agriculture
4. Associée à tous les éléments indispensables à la vie, à la production, à la reproduction et à la régénération comme l'Eau (« *Ndiambavirano* ») et le Sel (« *Andriambavinoro* »)
5. A l'origine des Rois de Droit divin.

1.2. *Les transformations subies par l'image et le statut de la femme à partir du 16ème siècle*

L'émergence et l'établissement du système patrilinéaire intervenus au sein de la société malgache autour du 16^e et du 17^e siècle, instaurent le pouvoir masculin dans la plupart des domaines de la vie socio-économique.

En effet, l'acquisition de terres à cultiver par conquête guerrière ou par défrichement de grands espaces forestiers entraîne l'instauration progressive de *la famille à dominante patriarcale*. Les rizières aménagées et les terres conquises ou défrichées, notamment sous le règne d'Andriamanelo (1530-1570), d'Andrianjaka (1610-1630), d'Andriamasinavalona (1675-1710) et d'Andrianampoinimerina (1787-1810), deviennent de grandes sources de richesses sans commune mesure avec les récoltes provenant des cultures du riz sur brûlis ou les produits exclusivement obtenus au moyen de la cueillette, de la chasse et de la pêche. La référence aux terres, aux maisons et aux tombeaux des ancêtres paternels « *anaran-dravay* » devient prédominante sur le plan socio-économique. La valorisation de la filiation masculine dans la transmission de l'héritage patrimonial s'affirme et s'impose. Le rôle et l'image de l'homme en tant que Chef de Famille ainsi que la pratique de la polygamie sont solidement établis aux 17^e et au 18^e siècles sur les Hautes

A partir du 16^e siècle, l'acquisition de terres par conquête guerrière ou par défrichement de grands espaces forestiers entraîne l'instauration progressive de la famille à dominante patriarcale.

Terres centrales et fortement institutionnalisés à travers les discours et les ordonnances royales.³⁶

Le rôle et l'image de L'HOMME en tant que Chef de Famille ainsi que la pratique de la polygamie sont solidement établis aux 17^e et au 18^e siècles sur les Hautes Terres centrales et fortement institutionnalisés à travers les discours et les ordonnances royales.

La primauté du statut de l'Homme en tant que chef exclusif de la famille s'accompagne de la pratique et de l'institutionnalisation du « **kitay telo an-dalana** » ou de la tierce partie attribuée à la femme lors du partage des biens à l'occasion du divorce. Des raisons économiques et militaires sont invoquées par le roi pour justifier son institutionnalisation : « *Les hommes travaillent à l'unité du pays et du royaume et s'en vont au loin et se dépensent sans compter pour renforcer le royaume. Vous gardez la maison, vous les femmes et vous y demeurez, vous n'allez nulle part et c'est la raison pour laquelle je partage vos biens en 3 lorsque vous vous séparez, les deux tiers étant pour l'homme et le tiers pour la femme* ». ³⁷

Si la femme continue à jouer un rôle important dans la société traditionnelle, elle est utilisée comme *monnaie d'échange* dans le nouveau contexte des guerres de conquêtes entreprises par les différents roitelets à partir du 16^e siècle pour l'agrandissement de leurs territoires respectifs. Au 18^e siècle, le roi Andrianampoinimerina systématisa cette pratique en l'érigeant en un mode d'extension de son royaume par son mariage avec les filles des souverains vaincus et leur installation sur les 12 collines sacrées pour le représenter matériellement et idéologiquement.³⁸

ENCADRÉ 3.2. : PATRIARCAT ET INSTITUTIONNALISATION DE L'HOMME COMME CHEF DE FAMILLE SUR LES HAUTES TERRES CENTRALES À PARTIR DU 16^{ÈME} SIÈCLE

Sous le roi ANDRIANAMPOINIMERINA (1787-1810), le «*fanjakan-dehilahy*» -système patrilinéaire- est déjà fortement institutionnalisé à travers les discours royaux, l'homme étant reconnu comme le chef exclusif et incontesté de la famille. Dans « *le mariage*, déclare le roi, je ne veux pas que les deux commandent : le mari seul est chef » ou encore : « Quant au mariage, on ne peut admettre que deux personnes règnent à égalité ; l'époux seul est le maître ».

Source : *Histoire des Rois/Tantaran'ny Andriana..* RP CALLET. Edition Librairies de Madagascar 1974 Tome 1, p 603.

L'intensification et l'extension des guerres de conquête pour l'unification de Madagascar en un seul royaume par les souverains merina à partir du 18^e siècle sous les règnes successifs d'Andrianampoinimerina (1787-1810) et de Radama I (1810-1828) bouleversent la vie socio-économique sur l'ensemble de l'île et entraînent une adaptation du droit à ce nouveau contexte qui aboutit à un

durcissement de la loi maritale aux dépens de la femme. En effet, *l'adultère féminin ou masculin, était défini et considéré jusque là comme un simple vol, comme un usage illicite du bien d'autrui*. Mais pour apaiser l'esprit des circonscrits qui restaient en campagne pendant de très longues périodes, Andrianampoinimerina puis Radama I vont instituer une législation spéciale qui transforme l'adultère des épouses des circonscrits *en un acte impie passible de mort*.³⁹

En outre, avec l'abolition de la traite des esclaves au début du 19^e siècle, la bourgeoisie marchande naissante qui adopte un nouveau mode de vie confortable et luxueux, en particulier dans l'habitat et l'habillement,

³⁶ RP CALLET : « Histoire des Rois », t 1 p 603, t 3 p 146-152, édition Librairies de Madagascar, 1974.

³⁷ RP CALLET : op.cit. tome 1, p 603-, tome 3, p147-148.

³⁸ J. RAVELOMANANA : « Les épouses royales et les 12 collines sacrées de l'Imerina » in DRV « TATAMO ANIE AHO KA TATAMO » (ouvrage collectif) p. 67-74, Edition TSIPIKA, Antananarivo 1996.

³⁹ RP CALLET : op.cit. tome 1, page 603, p 609 ; J RAVELOMANANA : op. cit. , p105-108.

réserve à la femme un rôle et une image dépendants de l'homme. La femme devait être l'ornement du foyer « HAINGON'NY TOKANTRANO », stéréotype et expression qui perdurent jusqu'à l'heure actuelle.

Cependant, bien que le pouvoir masculin s'affirme au moyen du système patrilinéaire, la femme continue à jouer un rôle important jusqu'à la fin du 19^e siècle, tout particulièrement dans le domaine politique. En effet, le système monarchique qui s'établit et s'organise à partir du 16^e siècle, notamment sur les hautes terres centrales, fait appel au « hasina » de la femme pour légitimer et pérenniser le pouvoir royal. Pour régner, les rois qui devaient posséder le « hasina » ne pouvaient l'acquérir que grâce à leurs mères, et leurs héritiers grâce à leurs épouses. Ils ne pouvaient se présenter idéologiquement et politiquement comme les dépositaires légitimes du pouvoir et acceptés comme tels par leurs peuples qu'en se référant à leurs mères et à leurs épouses.⁴⁰

Dans le cadre même du système patrilinéaire, les bâtisseurs des royaumes font également appel à la femme détentrice du hasina pour légitimer le nouvel ordre social hiérarchisé et cloisonné mis en place dont le système des castes constitue l'un des piliers.⁴¹

Plus spécifiquement, les femmes de caste royale de la quasi-totalité des régions et des ethnies, ont exercé le pouvoir aux plus hauts sommets des différents royaumes, entre le 16^e jusqu'à l'aube du 20^e siècle. Pendant ces quatre siècles, un certain nombre d'entre elles ont profondément marqué de leur sceau la vie politique et socio-économique de leurs royaumes respectifs comme RAFOHY et RANGITA en Imerina au 16^e siècle, IHOVANA en pays tanala (18^e-19^e siècle), RAVAHINY en pays sakalava au 18^e siècle, ANDRIAMBAVIZANAKA dans le Betsileo au centre sud-(17^e-18^e siècle), BETIA « l'aimée de tous » à l'Est en pays betsimisaraka.⁴²

Lorsque les mouvements de résistance contre l'annexion de Madagascar par la France s'organisèrent à partir de l'année 1896 et se succédèrent dans toutes les régions de l'île jusqu'en 1908, les femmes s'y distinguèrent également par leur courage, leur esprit de sacrifice, leur capacité d'initiative et de commandement. Les plus connues des chefs militaires femmes des armées de résistance de l'époque sont les princesses RASENDRANORO dans les environs d'Antananarivo, TAMBETRAKA dans le sud-est en pays tanala dans l'Ikongo, RASOAMIANGALY en pays sakalava dans la région de Volafotsy et de

Bien que le pouvoir masculin s'affirme au moyen du système patrilinéaire, la femme continue à jouer un rôle important jusqu'à la fin du 19^e siècle, tout particulièrement dans le domaine politique. Pour régner, les rois qui devaient posséder le « hasina » ne pouvaient l'acquérir que grâce à leurs mères et leurs héritiers grâce à leurs épouses.

⁴⁰ L'un des exemples les plus significatifs en est le mariage des premiers ministres de caste « roturière » - les HOVA d'Andafiavaratra » avec les 4 dernières reines de Madagascar au 19^e siècle pour légitimer aux yeux du peuple leur exercice du pouvoir.

⁴¹ En effet, la nouvelle hiérarchie sociale n'est plus basée sur l'âge mais sur l'origine sociale - « le taranaka » - la souche originaire - où la femme joue un rôle essentiel. par la transmission et la conservation du « sang » (ra), concept nouvellement introduit pour justifier le système. Le sang émane d'une souche utérine - « zanakanabavy » - (enfant de la sœur) qui a le hasina et il est transmis aux enfants et à toute la descendance par le truchement de la femme, circulant ainsi de génération en génération sans s'égarer ni se perdre. Avec le hasina des femmes, les rois se donnent un sang spécial particulier pour justifier le pouvoir monarchique de droit divin, la hiérarchisation sociale et la supériorité de la caste noble. Ainsi, la femme devient le dépositaire du hasina et la gardienne des droits du sang des dynasties royales.

⁴² DRV : « Tatamo anie aho ka tatamo » p 46-187.

Tsiroanomandidy, SANDOKA dans la région de Bemaraha. Trois autres reines dirigèrent la résistance dans leurs régions respectives, à savoir: FATOMA, reine de Maintirano dans la partie Centre-ouest de Madagascar, FINALY, reine Sakalava du Menabe et BARERAVONY, reine d'Ambongo dans le Nord-Ouest.⁴³

Globalement, il apparaît donc que, malgré un certain nombre de transformations subies par le rôle et l'image de la femme à partir du 16^e siècle, celle-ci garde encore une place déterminante dans la société malgache au moment de l'arrivée des missionnaires au début du 19^e siècle. L'importance capitale de son rôle et de son image est sans commune mesure avec celle de la femme européenne-anglaise et française- tenue dans un état de subordination à la même époque.

L'œuvre évangélique menée par les missionnaires protestants et catholiques au 19^e siècle implante de nouveaux modèles, de nouvelles références culturelles, de nouvelles règles sociales et de nouveaux stéréotypes relatifs à la place et au rôle de la femme et de l'homme importés des sociétés anglaise et française du 19^e siècle aux antipodes des traditions malgaches des époques antérieures.

1.3. L'infériorisation de la femme à travers de nouvelles images, normes et règles de conduite importées par les missionnaires.

Par ses deux variantes que sont le protestantisme et le catholicisme, la doctrine chrétienne introduit à Madagascar, une notion totalement étrangère à la culture traditionnelle malgache.

Par ses deux variantes que sont le protestantisme et le catholicisme, la doctrine chrétienne introduit à Madagascar, une notion totalement étrangère à la culture traditionnelle malgache qui est la notion essentielle de « péché originel » dont « Eve » -la femme- fut le principal instrument. Produit dérivé de l'homme en ce qu'elle aurait été créée après lui et à partir d'une de ses côtes », pécheresse notoire à l'origine de toutes les souffrances humaines, la femme a toutes les raisons pour se sentir inférieure et pour être traitée comme telle. Ce complexe de conceptions et de croyances devient progressivement la base de l'idéologie courante selon laquelle l'infériorité féminine et la supériorité masculine sont naturelles, instaurées et consacrées par la volonté divine elle-même. L'état subordonné de la femme sera généralisé dans ses relations avec l'homme dans tous les domaines de la vie: domestique, publique, professionnelle, etc.

En somme, l'œuvre missionnaire au 19^e siècle a instauré la plupart des normes, des images et des règles de conduites qui « infériorisent » la femme et qui régissent fortement la société malgache actuelle.

Toutefois, l'œuvre des missionnaires fut également à l'origine de nouvelles images positives de la femme et des actions sur le plan juridique menées en sa faveur. Elève modèle des missionnaires protestants et première reine chrétienne, Ranaivalona II apporta un certain nombre d'améliorations juridiques en faveur de la femme dans les rapports matrimoniaux. Sous la forme de décisions royales consignées dans le fameux CODE DES 305 ARTICLES annoncé au peuple le 29

⁴³ J.RASOANASY : « *Ny Menalamba sy ny Tanindrazana* » paru en 1976; L. RANDRIAMAMPIONONA: « *Pour une Image positive de la Femme malagasy* » Antananarivo-Beijing septembre 1995 ; DRV op.cit. p 153-155; 180-187.

mars 1881, ces améliorations portaient sur *l'interdiction de la polygamie, la suppression juridique des différentes formes de mariage de convenance, la suppression du lévirat, l'interdiction de la répudiation unilatérale de l'épouse par son mari et l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans l'engagement des premières plaintes en vue de la séparation.*⁴⁴ Importants sur le plan formel, ces décisions n'entraînèrent pas de profonds changements dans la pratique de la polygamie et du lévirat.

Plus récemment, Vatican II ou le deuxième Concile oecuménique⁴⁵ tenu à Rome en 4 sessions d'octobre 1962 à décembre 1965 sous les pontificats des Papes JEAN XXIII et PAUL VI pour assurer le renouveau de l'Eglise face au monde moderne, semble avoir marqué un changement décisif dans la problématique chrétienne des rapports entre les genres sur le plan théologique et pratique. Ses nouvelles orientations sur la nécessité évangélique de l'engagement chrétien dans le monde en général et auprès des pauvres et des opprimés en particulier ainsi que sur la valorisation du travail des laïcs femmes et hommes au sein comme en dehors de l'église comptent parmi les éléments moteurs de ce changement.

En droite ligne de *l'Encyclique PACEM IN TERRIS* du Pape JEAN XXIII, « *le 3^e Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs* » à Rome en octobre 1967 consacre plusieurs recommandations sur la promotion féminine, sur la nécessité de reconnaître pleinement la dignité féminine, d'accorder aux femmes tous les droits et toutes les responsabilités du chrétien au sein de l'Eglise catholique, d'ouvrir aux femmes compétentes et qualifiées toutes les portes des commissions pontificales et de les consulter sur la révision du droit canon..

Par ailleurs, sous l'influence certaine des combats menés à partir des années 70 au niveau mondial, régional et national pour l'égalité des genres, un courant ascendant au sein des églises protestantes à Madagascar et animé par des organisations confessionnelles féminines s'efforce de mieux participer à la lutte contre les disparités entre les genres en s'appuyant sur une nouvelle interprétation des « Saintes Ecritures ».

Quant à l'Islam, plusieurs tendances au plan mondial et national existent. Les courants les plus traditionalistes poursuivent leur enseignement coranique dans l'affirmation et le renforcement de la supériorité masculine et l'état de subordination de la femme A Madagascar, un certain nombre d'associations féminines musulmanes militent activement depuis 1995 pour l'égalité des genres. L'un de leurs principaux axes stratégiques de combat consiste à donner aux femmes la possibilité de lire le CORAN et d'en donner une nouvelle interprétation plus conforme à l'ensemble de l'enseignement du prophète.

1.4. La femme malgache et la colonisation : 1896-1960

⁴⁴ *CODE DES 305 ARTICLES* promulgué le 29 mars 1881 : p 44-47, Imprimerie officielle de Tananarive, 1960.

⁴⁵ in « *VATICAN II TEXTES* » Edit Desclée de Brouwer 1966 ; *Le 3^e Congrès mondial pour l'Apostolat des Laïcs*, Rome octobre 1967 édit Desclée de Brouwer ; CARDINAL SUENENS : *La coresponsabilité dans l'Eglise d'aujourd'hui*, p 167-216, 1968.

Toutefois, l'œuvre des missionnaires fut également à l'origine de nouvelles images positives de la femme et des actions sur le plan juridique menées en sa faveur.

De 1896 à 1960, la politique coloniale imprégnée du mythe de la virilité masculine s'est attachée à diffuser l'image d'une supériorité de l'homme par rapport à la femme dans tous les domaines (biologique et psychologique, intellectuelle et sociale, juridique et politique). Si dans le cadre de l'indigénat, tous les Malgaches femmes et hommes sont considérés et traités comme des êtres inférieurs par rapport aux colons blancs et à leur civilisation, la femme est placée à un niveau plus bas encore parce qu'inférieure à l'homme malgache.

A la femme considérée comme un être inférieur, l'administration coloniale réserve alors un enseignement adapté et modulé en fonction des couches sociales qui structurent la population malgache et des différentes tâches spécifiques que la colonisation leur réserve. Quatre types d'établissement furent créés à cet effet, à savoir, les écoles de formation sociale de sage-femmes, d'infirmières et d'infirmières visiteuses, l'Ecole normale d'institutrices d'AVARADROVA, le Lycée JULES FERRY et les écoles ménagères.⁴⁶

Destiné en général à former des femmes au foyer, épouses et mères, *l'enseignement ménager a constitué la clé de voûte de toute la politique coloniale en matière d'éducation féminine.* C'est à partir de cette époque que la division des tâches dans le travail de la domestication s'est basée sur le sexe alors qu'auparavant, elle était basée sur la Caste. Les femmes devaient être *de bonnes ménagères au foyer en tant qu'épouses et mères prolifiques destinées à assurer l'existence d'une main d'œuvre nombreuse dont l'exploitation coloniale avait grandement besoin.* « *Tout l'avenir de notre colonisation dépend de l'accroissement de la race hova à Madagascar... La race hova est féconde. Il faut la rendre plus féconde encore... Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour aider au développement et à l'expansion de cette race,* »⁴⁷

A l'instar du traitement infligé à la femme en métropole, la division sexiste du travail s'implante, mais de façon plus draconienne dans le cadre de la colonisation et de l'indigénat. La femme est ainsi systématiquement éliminée de toutes les sphères de décision, disparaît totalement des sphères politique et militaire et n'a plus droit à la parole.

1.5. *Des images, stéréotypes et clichés encore vivaces*

Au bout de ce long processus historique d'évolution, de transformation et de coexistence de normes, d'images et de référents culturels relatifs aux genres, la femme malgache se trouve dans un état de subordination par rapport à l'homme. Cette situation inégalitaire s'est perpétuée et continue de perdurer par le fait même que c'est l'ensemble de la structure sociale qui sert à la fois de soubassement et d'instrument permettant aux disparités de se reproduire et de se renforcer. Ceci a lieu grâce à une multiplicité de mécanismes totalement imprégnés par les images et stéréotypes dévalorisant la femme et qui vont de la religion jusqu'aux systèmes éducatifs et politiques en passant par le système économique.

⁴⁶ J. RAVELOMANANA : op cit, p 215-303, 253, 264; p 258-262; JOURNAL OFFICIEL du 15 juin 1898, p 2020-2021 ; NY FIANGONANA SY NY SEKOLY: 15 mars 1888; Journal catholique RESAKA: mars 1876-décembre 1876.

⁴⁷ « Lettre de l'administrateur des colonies CARRON au Gouverneur Général du 24 janvier 1991 ».

A l'instar du traitement infligé à la femme en métropole, la division sexiste du travail s'implante, mais de façon plus draconienne dans le cadre de la colonisation et de l'indigénat. La femme est ainsi systématiquement éliminée de toutes les sphères de décision, disparaît totalement des sphères politique et militaire et n'a plus droit à la parole.

ENCADRÉ 3.3. : QUELQUES EXEMPLES DE STÉRÉOTYPES ET DE CLICHÉS SUSCEPTIBLES DE RALENTIR OU DE FREINER L'ÉGALITÉ DU GENRE

La culture exerce une force invisible qui dicte le comportement de la société composée d'hommes et de femmes dans la considération de la femme à travers les clichés, et les stéréotypes. Plusieurs *ohabolana* sont encore présents dans les conversations et argumentent les comportements, les modes de pensée des femmes et des hommes. On les entend souvent dans les milieux ruraux et beaucoup moins dans les milieux urbains, même si on ne le pense pas moins selon divers témoignages et vécus, même dans les couples modernes.

La femme objet. La femme est le *fanaka malemy* ou littéralement « meuble fragile » et l'homme est le *lehilahy mahery* ou littéralement « homme puissant et courageux ». La femme est faible physiquement et nécessite de la protection. L'homme est le sexe fort protecteur. La femme a la fragilité émotionnelle. Une femme qui ne pleure pas n'est pas normale pour la société, surtout lors des funérailles. Dans les régions de Fianarantsoa, on invite les femmes à pleurer lors des présentations des condoléances. Lorsqu'un homme se conduit comme une femme, il est infériorisé et dévalorisé.

La femme objet de procréation. La femme stérile est maudite. Dans la mentalité Sakalava, être un homme ou une femme véritable, c'est avant tout devenir capable de procréer.⁴⁸ L'homme est le chef de famille, il n'est jamais mauvais. *Lehilahy tsy mba vamba* ou « l'époux ne trompe jamais son épouse même s'il se permet de changer de partenaire et être attrapé en flagrant délit d'adultère »⁴⁹.

La femme est une personne effacée. La société traditionnelle attribue un rôle effacé à la femme. Lors des réunions ou des assemblées, en général les femmes ne sont pas tenues en compte seul les hommes sont comptés.⁵⁰ En milieu rural comme en milieu urbain, en l'absence de l'homme, le fait pour la femme de dire *tsy misy olona ato*, « il n'y a personne » lorsqu'on demande à voir quelqu'un dans sa maison, renforce la suprématie de l'homme, sa puissance et surtout la dépendance de la femme vis-à-vis de lui.

L'homme est le maître de la parole. A Madagascar, toutes circonstances sont occasions de discours. Parler devant tout le monde est un honneur. Partout où l'on se rend, c'est à l'homme de parler. L'homme a l'honneur de diriger les débats au sein de la famille, au sein de la communauté villageoise, il est le porte-parole de sa famille. En effet, la parole idéale est le *teny miolaka* ou « discours sinueux ». On rapporte que ce sont les hommes qui arrivent à réaliser cet idéal : ils n'expriment jamais de pensée privée, ils maîtrisent la parole tandis que les femmes par contre parlent franchement et n'hésitent pas à critiquer ouvertement. Par conséquent, la manière de parler de la femme est considérée comme inférieure à l'homme. La femme qui ose trop prendre la parole risque d'être traitée de *Akohovavy maneno* « la poule qui chante », *Akohovavy tsy maneno* : « la poule ne chante pas, sois belle et tais-toi ! » *Sirisiry tsy ambara vady* « on ne révèle pas son secret à sa femme ».

II. L'EMPLOI DU TEMPS DES FEMMES ET HOMMES MALGACHES

2.1. Le travail des femmes et des hommes d'après l'enquête emploi du temps 2001

L'emploi du temps des hommes et des femmes âgés de 6 à 65 ans (ensemble de l'échantillon) et des adultes actifs âgés de 15 à 49 ans s'établit comme indiqué aux tableaux 3.1 et 3.2 suivants. Le travail se définit comme l'ensemble des activités économiques marchandes et non marchandes, en plus de l'ensemble des activités domestiques et de soins.

⁴⁸ Abbe Dr Robert Jaovelo-Dzao, Maître de conférences à l'université nord Madagascar, Antsiranana, Rites et transes dans le nord de Madagascar p 7, 2003.

⁴⁹ Abbe Dr Robert Jaovelo-Dzao, Maître de conférences à l'université nord Madagascar, Antsiranana, Rites et transes dans le nord de Madagascar p 5, 2003.

⁵⁰ Lala Raharinjanahary, Noro Hanta Lalao Rasoarinaivo, Aspects de la condition de vie des femmes en pays Betsimisaraka.

Tous âges confondus, la journée de travail (au sens large c'est-à-dire en y incluant les activités domestiques) est de 6 heures et 40 minutes pour les femmes en milieu urbain, contre 5 heures 45 minutes pour les hommes, ce qui signifie que les femmes consacrent au travail 17 pour cent de temps en plus par rapport aux hommes en ville. A la campagne cet écart est plus faible puisqu'il est de 13 pour cent : les femmes consacrent 7 heures et 31 minutes au travail et les hommes 6 heures 38 minutes (tableau 1). Un tel écart est supérieur à celui qui s'observe dans les pays développés (10 pour cent en France par exemple) mais inférieur à celui qui prévaut dans la plupart des pays en développement (20 pour cent en Afrique du Sud, 46 pour cent en milieu urbain au Bénin). Au regard de ces résultats les inégalités de genre sembleraient donc moins importantes à Madagascar.

TABLEAU 3.1. : JOURNÉE TYPE D'UNE FEMME ET D'UN HOMME ACTIFS ÂGÉS DE 6 À 65 ANS

	Femmes		Hommes	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
TRAVAIL	6h 40mn	7h 31mn	5h 45mn	6h 38mn
▪ Activité économique de marché	2h 6mn	1h 55mn	3h 54mn	3h 33mn
▪ Activité économique hors marché (dont portage de l'eau ou du bois)	49mn (19mn)	2h 5mn (41mn)	55mn (16mn)	2h 26mn (35mn)
▪ Activité domestique (dont cuisine)	3h 45mn (1h 28mn)	3h 31mn (1h 37mn)	56mn (13mn)	39mn (10mn)
ACTIVITÉS SOCIALES (y compris loisirs et études) (dont visites, cérémonies)	4h 29mn (45mn)	2h 49mn (41mn)	5h 11mn (55mn)	3h 21mn (58mn)
DÉPLACEMENTS	41mn	31mn	1h 2mn	53mn
SOMMEIL, REPOS, REPAS	13h 8mn	13h 37mn	13h 4mn	13h 37mn
TOTAL	24h 56 mn	24h 28mn	25h 2mn	24h 29mn

Source: INSTAT-DSM/PNUD-MAG/97/007: EPM 2001 – Module Emploi du Temps.

En considérant la population âgée de 15 à 49 ans, en particulier les seuls actifs ayant déclaré exercer une activité économique,⁵¹ les données permettent de mieux comprendre les caractéristiques de l'emploi du temps de la femme et de l'homme malgache au travail. Les disparités de genre en ce qui concerne le temps consacré au travail ne sont guère plus marquées pour cette population active âgée de 15 à 49 ans que pour l'ensemble de la population, puisque les femmes travaillent en moyenne 1 heure de plus que les hommes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant la durée du travail est beaucoup plus longue. En effet, en milieu urbain, la journée de travail d'une femme est de 9 heures et 30 minutes, soit une durée plus longue de 13 pour cent par rapport à la journée de l'homme (8 heures et 35 minutes) et en milieu rural, l'écart est de 15 pour cent, la journée de travail d'une femme s'élevant à 9 heures et 40 minutes contre 8 heures et 20 minutes pour les hommes.

A Madagascar, le contenu du travail différencie fortement les sexes lorsqu'on examine les activités économiques (et les activités économiques marchandes en particulier) d'une part, et les activités domestiques d'autre part.

⁵¹ De ce fait, un assez grand nombre de femmes inactives n'apparaissent pas dans les statistiques qui concernent cette catégorie d'âges de la population étudiée.

Disparités dans la durée de temps consacré aux activités économiques

Dans l'enquête, les activités économiques marchandes ont été définies comme toutes les activités qui ont été déclarées spontanément en tant qu'occupation principale ou secondaire, et les activités économiques non marchandes sont constituées par toutes les autres activités énumérées dans le questionnaire et classées comme économiques par le Système de Comptabilité Nationale.

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les femmes malgaches sont moins impliquées que les hommes dans l'activité économique en général, et dans l'activité économique marchande en particulier. Le tableau 3.2. suivant précise la longueur et le contenu de la journée de travail des femmes et des hommes malgaches en milieu urbain et en milieu rural.

Le nombre moyen d'heures que consacrent les femmes aux activités économiques de marché stricto sensu est plus faible que chez les hommes.

En regard de la durée consacrée au travail, en milieu urbain les hommes consacrent plus des 2/3 de ce temps à des activités économiques de marché (67,8 pour cent) alors que les femmes n'y consacrent que moins du tiers (31, pour cent), soit respectivement 15,6 pour cent de la journée de 24 heures (en fait 25 heures) contre 8,4 pour cent. En milieu rural, les hommes consacrent plus de la moitié du temps de travail aux activités économiques marchandes et les femmes à peine plus du quart. Dans l'ensemble on peut dire que les femmes sont engagées dans les activités marchandes dans une proportion deux fois (1,9) moindre que les hommes. Cette forte inégalité dans la répartition du temps de travail consacré aux activités économiques marchandes aura pour conséquences, d'une part, le faible niveau absolu de revenu monétaire des femmes et d'autre part, l'inégale répartition du revenu national entre les deux sexes.

La corvée d'eau et de bois représente un peu plus de 2 pour cent de la journée de travail pour chacun des deux sexes en milieu urbain et 6 pour cent en milieu rural. Enfin la préparation des repas, activité domestique presque exclusivement féminine, mobilise entre 18 et 22,5 pour cent du temps de travail des femmes, alors que ce temps est négligeable pour l'homme. C'est en milieu rural que cette activité domestique requiert le plus de temps de la part des femmes.

Le nombre moyen d'heures que consacrent les femmes aux activités économiques de marché est plus faible que chez les hommes. En milieu urbain les hommes consacrent plus des 2/3 de leur temps à des activités économiques de marché alors que les femmes n'y consacrent que moins du tiers...

... Cette forte inégalité dans la répartition du temps de travail consacré aux activités économiques marchandes a pour conséquences, d'une part, le faible niveau de revenu monétaire des femmes et d'autre part, l'inégale répartition du revenu national entre les deux sexes.

TABLEAU 3.2. : DURÉE ET CONTENU DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES MALGACHES ÂGÉS DE 6 À 65 ANS PAR MILIEU

	Urbain				Rural			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
TRAVAIL	6h 40mn	100,0	5h 45mn	100,0	7h 31mn	100,0	6h 38mn	100,0
■ Activité économique de marché	2h 6mn	31,5	3h 54mn	67,8	1h 55mn	25,5	3h 33mn	53,5
■ Activité économique hors marché	49mn	12,1	55mn	16,0	2h 5mn	27,7	2h 26mn	36,7
(dont portage de l'eau ou du bois)	(19mn)	(4,8)	(16mn)	(4,7)	(41mn)	(9,0)	(35mn)	(5,5)
■ Activité domestique	3h 45mn	56,2	56mn	16,2	3h 31mn	46,8	39mn	9,8
(dont cuisine)	(1h 28mn)	(7,1)	(13mn)	(3,8)	(1h 37mn)	(21,5)	(10mn)	(2,6)

Source: INSTAT-DSM/PNUD-MAG/97/007: EPM 2001 – Module Emploi du Temps.

ENCADRÉ 3. 4. : L'ENQUÊTE « EMPLOI DU TEMPS, UN OUTIL POUR MIEUX CERNER LE TRAVAIL DES FEMMES

L'une des recommandations de la Conférence de Beijing sur les femmes, en 1995, fut de promouvoir les enquêtes emploi du temps, en tant qu'instrument susceptible d'améliorer la visibilité de la contribution réelle des femmes à la production, à l'économie et au bien être d'une façon générale. En effet, non seulement la participation économique des femmes est le plus souvent sous-estimée (en raison de faibles taux d'activité, et de leur faible part dans la population active : conséquences de modèles culturels et sociaux, plus que traduction d'une réalité effective), mais même lorsque cette participation est à un niveau très supérieur aux normes africaines, comme c'est le cas à Madagascar (où le taux d'activité féminin est de 63,6% contre 69,3% pour les hommes, et leur part dans la population active est de 48,8% en 2001 (INSTAT, 2002)), les activités auxquelles elles s'adonnent, les statuts sous lesquels elles les exercent (indépendantes, aides familiales) et les rémunérations qu'elles en tirent font que leur invisibilité et la négligence de leur contribution persistent.

Le rôle des enquêtes emploi du temps est précisément de mettre un terme à cette invisibilité due principalement à des concepts, définitions et méthodes de mesure qui ont été forgés en négligeant l'importance de ces activités, sinon même en vue de les négliger délibérément. Comment définit-on en effet la production qui entre dans le calcul du PIB ? Grosso modo (sans entrer dans les détails d'une définition quelque peu plus complexe), il s'agit de la production de tous les biens, qu'ils soient commercialisés (production marchande) ou non (production non marchande), et de la production des seuls services marchands (à l'exception des services non marchands produits par l'administration). A côté de cette définition limitée, le Système de Comptabilité Nationale (SCN) reconnaît une définition plus large de la production, fondée sur le critère de la tierce personne : toute activité qui, pour la satisfaction des besoins d'une personne, est susceptible d'être confiée à une tierce personne contre rémunération ou dédommagement. Un tel critère exclut comme non économiques des activités telles que « étudier à l'école » ou « se distraire en allant au cinéma », mais inclut « la préparation des repas » ou « les soins donnés aux enfants, aux personnes âgées ou aux personnes handicapées au sein du ménage » car on ne peut payer une tierce personne pour aller étudier à l'école à sa place, alors que l'on peut bien embaucher une personne pour garder ses enfants. Ces concepts d'économie domestique, d'économie de ménages doivent même aujourd'hui être étendus au travail bénévole qu'une personne peut effectuer pour le bénéfice d'un parent ou d'un voisin, hors de son propre ménage, ou même au profit d'une institution à but non lucratif (comme une association, un parti, un syndicat, ou une communauté villageoise,...).

Afin de justifier la non prise en compte dans le calcul du PIB des services non marchands produits par les ménages, les auteurs du SCN avaient indiqué qu'une telle prise en compte conduirait à noyer les activités marchandes dans une immensité non marchande, faisant ainsi perdre à l'instrument que constitue la Comptabilité Nationale sa valeur et ses potentialités analytiques qui consistent à traquer l'origine des déséquilibres sur les divers marchés et à fournir des orientations pour prendre les mesures adéquates destinées à y pallier. Mais précisément l'économie domestique et l'économie des ménages ne sont-elles pas les palliatifs appropriés qui ont montré leur efficacité dans les périodes de crise économique aiguë, permettant à des populations éprouvées de survivre alors même que la réalité décrite par les agrégats tels qu'ils sont mesurés actuellement ne permet pas de comprendre comment on peut résister et survivre dans de telles conditions. Lorsque les femmes – qui sont les principales actrices de cette économie des ménages – entrent sur le marché du travail, cette entrée ne se traduit pas seulement par l'augmentation de valeur ajoutée qui résulte de leur productivité (et de leur salaire ou revenu), elle se traduit aussi par un emploi du temps qui s'alourdit en cumulant l'activité économique et l'activité dans l'économie de ménage, et encore aussi par un recours accru aux services marchands que ne peut plus assurer la femme qui travaille. C'est le phénomène inverse qui s'observe en cas de récession et de crise, exagérant ainsi les effets de cycle que l'économie domestique amortit en réalité.

ENCADRÉ 3.5. : PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EMPLOI DU TEMPS 2001

Le tableau 3.3 ci-après résume la structure de l'emploi du temps des hommes et des femmes en milieu urbain et en milieu rural pour l'ensemble de la population de 6 à 65 ans. Il ressort que la participation des femmes à l'activité économique de marché est d'un peu plus de la moitié de celle des hommes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (54%). Pour ce qui concerne les activités économiques hors marché, leur participation reste très légèrement inférieure à celle des hommes (85 à 92%) et c'est évidemment leur contribution déterminante à l'activité domestique (4 fois supérieure en milieu urbain et plus de 5 fois supérieure en milieu rural) qui fait que dans l'ensemble elles contribuent plus que les hommes au travail dans la définition extensive de celui-ci (de 17% en milieu urbain et de 13% en milieu rural).

Les activités domestiques représentent 15,0% de la journée des femmes en ville et 14,3% à la campagne (contre seulement et respectivement 3,7% et 2,7% pour les hommes), de sorte que si l'on additionne les activités économiques de marché et hors marché avec les activités domestiques, alors le temps consacré au travail s'élève à 26,7% de la journée pour les femmes en ville (soit approximativement 6 heures et 25 minutes) et à 30,7% pour les femmes à la campagne (soit 7 heures et 22 minutes), contre respectivement 22,9% (5 heures et 30 minutes) et 27,2% (6 heures et 32 minutes) pour les hommes. Cela signifie que les activités domestiques comptent pour plus de 56% de la journée de travail des femmes en ville et pour plus de 46,6% à la campagne. Rappelons qu'il s'agit ici de moyennes calculées sur l'ensemble de l'échantillon; ces chiffres seront beaucoup plus élevés lorsqu'on traitera de la population adulte.

TABLEAU 3.3. : STRUCTURE DE L'EMPLOI DU TEMPS DES FEMMES ET DES HOMMES ÂGÉS DE 6 À 65 ANS EN MILIEU URBAIN ET EN MILIEU RURAL (en % d'une journée de 24 heures)

	Femmes		Hommes		Disparité Femmes/Hommes	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Activité économique de marché	8,4	7,9	15,6	14,5	0,54	0,54
Activité économique hors marché	3,3	8,5	3,6	10,0	0,92	0,85
Activité domestique	15,0	14,3	3,7	2,7	4,05	5,30
TOTAL TRAVAIL	26,7	30,7	22,9	27,2	1,17	1,13
Etudes	6,3	3,9	7,5	3,8	0,84	1,03
Activités sociales	2,4	2,3	2,6	2,9	0,92	0,79
Loisirs	9,1	5,3	10,7	6,9	0,85	0,77
Déplacements	2,7	2,1	4,1	3,6	0,66	0,58
Sommeil, repos, repas	52,7	55,7	52,2	55,7	1,01	1,00
TOTAL NON TRAVAIL	73,2	69,3	77,1	72,8	0,95	0,95
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1,00	1,00

Source: calculé d'après les tableaux de base de l'enquête sur l'emploi du temps 2001.

Note: un point de pourcentage correspond approximativement à un quart d'heure.

Parmi les activités domestiques des femmes, c'est la préparation des repas et la vaisselle qui occupent près de 48,5% du temps consacré à ces tâches par les femmes en ville et plus de 56% en campagne ; viennent ensuite les autres tâches d'entretien de la maison et les courses en ville ou l'entretien de la maison et le lavage du linge à la campagne. La garde des enfants ou d'autres personnes représente 11,7% et 13,6% des tâches domestiques des femmes respectivement en milieu urbain et en milieu rural). Chez les hommes, les travaux domestiques se limitent à des tâches d'entretien ou de réparation mais aussi à la préparation des repas.

La situation est toutefois moins déséquilibrée en terme de temps consacré aux activités économiques, quand on examine la population active âgée de 15 à 49 ans.

Les femmes adultes et actives consacrent au travail un peu plus du tiers de la journée de 24 heures en milieu rural et moins du tiers en milieu urbain. Le tableau 2.4 montre qu'en milieu urbain, la femme adulte et active dont la durée de travail est très élevée (9 heures et 30 minutes) ne consacre qu'un peu plus de la moitié de ce temps (56,1 pour cent) à l'activité économique de marché et un peu moins des deux tiers (64,8 pour cent) à l'activité économique dans son ensemble, alors que l'homme y consacre respectivement plus des trois quarts (76,7 pour cent) pour les activités marchandes et presque les 9/10 (88,4 pour cent) pour l'activité économique dans son ensemble. Ces écarts restent du même ordre en milieu rural avec toutefois une durée de travail plus élevée de 10 minutes pour les femmes (comparée au milieu urbain) et un poids plus marqué des activités économiques non marchandes.

En milieu urbain, la femme adulte et active ne consacre qu'un peu plus de la moitié de son temps à l'activité économique de marché, alors que l'homme y consacre plus des trois quarts.

TABLEAU 3.4. : DURÉE ET CONTENU DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES MALGACHES ACTIFS ÂGÉS DE 15 À 49 ANS PAR MILIEU

	Urbain				Rural			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
TRAVAIL	9h 30mn	100,0	8h 35mn	100,0	9h 40mn	100,0	8h 20mn	100,0
▪ Activité économique	6h 10mn		7h 35 mn		7h 40mn		7h 40mn	
- de marché	5h 20mn	56,1	6h 35mn	76,7	4h 5mn	42,2	5h 15mn	63,0
- hors marché	50mn	8,7	1h	11,7	2h 5mn	21,5	2h 25mn	29,1
(dont portage de l'eau ou du bois)	(15mn)	(2,6)	(10mn)	(2,0)	(35mn)	(6,0)	(30mn)	(6,0)
▪ Activité domestique	3h 20mn	35,1	1h	11,7	3h 30mn	36,2	40mn	7,9
(dont cuisine)	(1h 45mn)	(18,4)	(15mn)	(2,9)	2h 10mn	(22,5)	15mn	(3,0)

Source: INSTAT-DSM/PNUD-MAG/97/007: EPM 2001 – Module Emploi du Temps.

Le déficit horaire enregistré par les femmes dans l'exercice de leurs activités économiques de marché n'est pas compensé par le temps consacré aux activités économiques hors marché. En d'autres termes, le temps qu'elles consacrent aux activités économiques non-marchandes ne leur permet pas de compenser l'écart en leur défaveur pour les activités marchandes. Tous âges confondus, les données indiquent 12,1 pour cent contre 16,0 pour cent pour les hommes en milieu urbain, et 27,7 pour cent contre 36,7 pour cent pour les hommes en milieu rural).

La principale activité économique hors marché concernée ici est, outre les activités agricoles et d'élevage en autosubsistance, le portage de l'eau (et plus accessoirement le portage du bois). La corvée d'eau est plutôt une activité féminine qui occupe 41 minutes par jour en milieu rural (19 minutes en milieu urbain) alors que la corvée de bois est plutôt une activité masculine (35 minutes en milieu rural contre 16 minutes en milieu urbain). Le portage de l'eau représente 1/3 des activités économiques qui incombent aux femmes hors marché en ville (soit en moyenne près d'une heure par jour pour les femmes qui en sont chargées), et plus de 1/4 à la campagne (soit près de une heure et quart en moyenne), la transformation des produits agricoles pour l'alimentation, séchage des produits et pilage) venant en seconde position (représentant respectivement près de 7% et de 13% des activités hors marché selon le milieu), à peu près à égalité avec les activités artisanales (filage, tissage, broderie, vannerie, natterie).

Le nombre d'heures que les femmes consacrent aux activités de production telles que mesurées par le PIB reste inférieur à la contribution des hommes. Les activités économiques hors marché (y compris le portage de l'eau dont on vient de mesurer l'importance dans l'emploi du temps d'une femme) entrent dans le calcul du PIB, mais dans la pratique nombre d'entre elles restent non comptabilisées car, faute d'informations, les comptes nationaux ne procèdent pas toujours à l'estimation de ces activités. Ainsi le nombre d'heures que consacrent les femmes aux activités économiques prises en compte par le PIB n'est à hauteur que de 60,7 pour cent de celui des hommes en milieu urbain et de 66,8 pour cent en milieu rural, ainsi leur contribution ne serait approximativement qu'à hauteur des 2/3 de celle des hommes.

Globalement, le nombre d'heures dévolues à la production est de 3 heures 49 minutes en milieu urbain et de près de 5 heures en milieu rural. Il est

Le temps que les femmes consacrent aux activités économiques non-marchandes ne leur permet pas de compenser l'écart en leur défaveur pour les activités marchandes.

de 2 heures 56 minutes pour les femmes en milieu urbain (contre 4 heures 49 minutes pour les hommes), et de 4 heures en milieu rural (contre 6 heures pour les hommes).

Disparités dans le temps consacré aux activités domestiques

Le temps que les femmes consacrent aux activités domestiques est supérieur au temps qu'elles consacrent aux activités économiques. Les hommes ne consacrent guère qu'une heure à ces activités en ville et une demi-heure à la campagne.

C'est en effet plus de la moitié de leur temps de travail que les femmes consacrent aux activités domestiques (56,2 pour cent) en milieu urbain et un peu moins de la moitié en milieu rural (46,8 pour cent) pour une charge totale de travail supérieure. Sans être négligeable, le travail domestique des hommes est très inférieur (9,8 pour cent du temps de travail en milieu rural et 16 pour cent en milieu urbain).

Les activités domestiques, y compris les soins apportés aux enfants, vieillards, handicapés, représentaient 2 heures 25 minutes (soit 9,7% de la journée) en milieu urbain et 2 heures 8 minutes en milieu rural (8,7%). La primauté des femmes est ici évidemment très visible : 3 heures 45 minutes contre 56 minutes pour les hommes en milieu urbain, et 3 heures 30 minutes contre 38 minutes pour les hommes en milieu rural.

Si les activités domestiques sont prises en compte, alors le temps d'activité des femmes est supérieur de plus de 17% à celui des hommes en ville et de 13% à la campagne. Chez les adultes actifs, les disparités de genre s'aggravent dans les activités domestiques, les loisirs et les déplacements.

De manière générale, la participation de plus en plus grande de la femme aux activités économiques n'a pas été suivie d'un partage des tâches domestiques. En l'absence de solution de rechange, l'emploi du temps de la femme s'est ainsi trouvé encore plus surchargé, sa journée de travail s'étant rallongée d'un peu moins de trois heures par rapport à la moyenne nationale pour passer à 9 heures 30 minutes. Pour faire face à ce « déficit temps » et la surcharge de travail de la femme, les enfants, mais plus particulièrement les filles, sont mis à contribution dans les tâches domestiques. Ceci est confirmé par les données de l'enquête « enquête emploi du temps de 2001 » qui montrent que le temps consacré au portage de l'eau (pour cette catégorie de femmes) est plus réduit que dans l'ensemble de la population, ce qui signifie qu'il est plus lourd chez les jeunes de moins de 15 ans et chez les inactifs. Quand les ménages en ont les moyens, ils recourent à des aides ménagères qui, dans la plupart des cas, sont encore des jeunes filles ou des femmes.

Cette surcharge de travail crée chez ces femmes un sentiment de frustration qu'elles n'osent pas partager avec les autres membres du

Le temps que les femmes consacrent aux activités domestiques est supérieur au temps qu'elles consacrent aux activités économiques. Au cours d'une journée, les hommes ne consacrent guère qu'une heure à ces activités en ville et une demi-heure à la campagne.

ENCADRÉ 3.6. :

L'IMPACT DU TEMPS CONSACRÉ PAR LES FEMMES AUX TRAVAUX MÉNAGERS SUR LEURS ACTIVITÉS PRODUCTIVES/RÉMUNÉRATRICES

- « L'homme est dans les champs dès 5 heures du matin alors que la femme n'y arrive que vers 8 heures : elle est encore prise par les travaux domestiques » [Groupes Jeunes hommes scolarisés, Moyen Ouest]
- « Dans notre cas, nous sommes tous deux 'avocats' (sic), mon mari et moi. Si par exemple nous avons chacun une 'audience' (sic) à 8 heures, nous ne sortons jamais ensemble de la maison. Je suis toujours en retard. Car lui, quand il doit aller à son travail, rien ne peut l'en empêcher. Mais moi, je dois encore 'programmer' (sic) ce qu'il y a à la maison. Je m'occupe davantage de notre foyer que de mon travail » [Groupes Femmes indépendantes, 'Non pauvres', Hauts-plateaux]

ménage comme le mari ou autres parents, par crainte de briser l'harmonie sociale et par manque d'habitude au dialogue, alors qu'elles font montre d'une plus grande disposition à en parler avec d'autres femmes.

TABEAU 3.5. : STRUCTURE DE L'EMPLOI DU TEMPS DES FEMMES ET DES HOMMES ACTIFS ÂGÉS DE 15 À 49 ANS EN MILIEU URBAIN ET EN MILIEU RURAL (en % d'une journée de 24 heures)

	Femmes		Hommes		Disparité Femmes/Hommes	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Activité économique de marché	10,4	10,6	20,1	19,8	0,52	0,54
Activité économique hors marché	3,5	9,2	3,5	10,1	1,00	0,91
Activité domestique	18,0	17,0	4,3	2,9	4,19	5,86
TOTAL TRAVAIL	31,9	36,8	27,9	32,8	1,14	1,12
Etudes	3,7	0,9	4,6	1,1	0,80	0,82
Activités sociales	2,6	2,7	2,9	3,3	0,90	0,82
Loisirs	7,8	3,0	9,3	4,4	0,84	0,68
Déplacements	2,5	2,0	4,2	4,2	0,60	0,48
Sommeil, repos, repas	51,6	54,5	50,9	54,2	1,01	1,01
TOTAL NON TRAVAIL	68,1	63,2	72,1	67,2	0,94	0,94
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1,00	1,00

Source: calculé d'après les tableaux de base de l'enquête sur l'emploi du temps 2001.

Note: un point de pourcentage correspond approximativement à un quart d'heure.

2.2. Les activités sociales et les loisirs des femmes et des hommes

Disparités dans le temps consacré aux activités sociales

Les femmes consacrent moins de temps que les hommes aux loisirs et aux activités sociales. Le temps consacré aux activités sociales (activités communautaires et cérémonielles) est sensiblement équivalent en milieu rural et en milieu urbain, et il est légèrement plus élevé pour les hommes que pour les femmes, surtout en milieu rural. D'une façon générale, 2,3 à 2,4% du temps quotidien est dévolu à ces activités par les femmes (soit 35 minutes) et 2,6 à 2,9% par les hommes (soit 40 minutes). Cependant il convient de garder à l'esprit que certaines de ces activités peuvent être très saisonnières (tels les mariages, famadihana, etc).

Le temps consacré aux loisirs (promenade, visite, spectacle, sport, etc.) est plus important surtout en milieu urbain (encore que certaines de ces activités peuvent se télescoper avec les activités sociales et communautaires, comme les visites par exemple) : en ville, près de 10% du temps de la journée y est consacré (environ 2 heures et 20 minutes) contre 6% à la campagne (environ 1 heures et 27 minutes). Il faut cependant garder à l'esprit que c'est dans cette catégorie que l'on trouve un certain nombre d'activités simultanées telles que l'écoute de la radio. Les femmes ne consacrent aux loisirs que 85% du temps qu'y consacrent les hommes en ville, et 77% à la campagne. C'est la télévision et la radio (et le jeu pour les enfants) qui en représentent la plus grande partie en ville, et la radio (et le jeu) à la campagne.

En dehors de l'activité économique de marché et – en sens inverse – de l'activité domestique, c'est pour les loisirs et les études (en ville seulement dans ce dernier cas) que les disparités entre hommes et femmes sont les plus flagrantes, ainsi qu'il ressort du tableau 3. 5.

Disparités dans le temps consacré aux déplacements

Les femmes consacrent moins de temps que les hommes aux déplacements : cette moindre mobilité est sans doute due à leur plus forte implication dans le travail à domicile plutôt qu'à un confinement à caractère social.

Les disparités sont également fortes en ce qui concerne les déplacements, mais dans ce cas, on ne peut pas considérer que c'est obligatoirement un désavantage pour les femmes, sauf si on interprète ce résultat comme le signe d'un cantonnement au foyer. Les déplacements (pour aller au travail, à l'école, en visite, ou à une cérémonie) occupent moins de temps chez les femmes que chez les hommes (66% en milieu urbain et 58% en milieu rural): cela peut être dû au fait qu'une grande partie du travail féminin s'effectue à domicile (le transport de l'eau étant une activité en tant que telle et ne se traduisant pas dans l'enquête par un temps de déplacement). C'est en ville que l'on consacre le plus de temps à se déplacer, mais encore une fois, cela peut être dû au fait que le temps de déplacement est en général intégré aux temps de travaux à la campagne.

Dans le non-travail, c'est-à-dire pour les occupations quotidiennes qui ne sont pas du travail, la participation des femmes est inférieure du quart au tiers (activités sociales, loisirs, déplacements) à celle des hommes et du tiers à la moitié pour les déplacements, selon que l'on se situe en ville ou à la campagne. Les femmes semblent ainsi avoir moins l'occasion de s'épanouir en dehors du foyer, absorbées qu'elles sont par leurs tâches quotidiennes. Peut-être faut-il y voir aussi le fait que la socialisation chez les femmes prend la forme d'une activité simultanée, exercée en même temps que les autres tâches domestiques, alors que pour les hommes, les discussions et la socialisation constituent une activité propre et autonome.

Cependant ces données concernent l'ensemble de la population âgée de 6 à 65 ans et le profil « moyen » qui en ressort recouvre des situations très diverses en fonction de l'âge, du statut d'activité et de la région.

Les femmes consacrent moins de temps que les hommes aux déplacements : cette moindre mobilité est sans doute due à leur plus forte implication dans le travail à domicile plutôt qu'à un confinement à caractère social.

III. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Aujourd'hui, on observe à côté de certains aspects rétrogrades du point de vue du genre qui relèvent des coutumes traditionnelles, une division sexiste du travail importée du temps de la colonisation et préparée en partie par l'évangélisation chrétienne.

Mais, contrairement aux idées véhiculées, ce n'est ni la culture malgache dans son intégralité et dans sa particularité, ni l'ensemble de la tradition malgache qui président fondamentalement à la situation inégalitaire actuelle entre les genres et au détriment de la femme. Au contraire, le legs socio-culturel traditionnel hérité des sociétés vazimba jusqu'aux 14^e-15^e siècles accorde à la femme une place et un rôle prééminents. La situation actuelle est une résultante de la dynamique interne de la société malgache depuis l'émergence du système patrilinéaire à Madagascar au sein de laquelle se sont intégrés tout particulièrement les aspects négatifs de nombreux apports extérieurs.

L'enquête sur l'emploi du temps montre que la division du travail à Madagascar est aujourd'hui caractérisée comme suit: séparation du

travail rémunéré (de l'économie de marché) du travail non rémunéré (de l'économie de ménage) ; le cantonnement de la femme dans les tâches ménagères et les travaux domestiques considérés comme « inactivités » ; nombre peu élevé des femmes dans les sphères de décision et en particulier dans le domaine politique et leur cantonnement dans les fonctions subalternes.

Les enseignements de cette enquête à Madagascar sont nombreux et quelques fois paradoxaux. D'une part, et comme partout ailleurs dans le monde, ils montrent que le travail des femmes (dans sa conception large incluant les activités domestiques et les activités de soins) excède celui des hommes dans une proportion de 14 à 17 pour cent. Mais par ailleurs les disparités entre hommes et femmes semblent moins prononcées à Madagascar que dans d'autres pays en développement puisque l'excédent de 17 pour cent mis en évidence est en définitive beaucoup plus faible qu'au Bénin (46 pour cent en milieu urbain) ou qu'en Afrique du Sud (20 pour cent au niveau national). D'autre part, il y a une division du travail relativement équitable entre hommes et femmes pour ce qui est du transport de l'eau et du bois.

La principale cause d'invisibilité du travail des femmes qui est à l'origine de la non reconnaissance de leur réelle contribution à la production nationale et au bien-être de la population est bien la suivante : l'essentiel de leur activité est soit non marchand, soit hors du champ de la production.

La disparité la plus importante semble être celle qui se révèle dans l'exercice d'activités économiques marchandes, puisque le temps qu'y consacrent les femmes malgaches n'est qu'à peine la moitié du temps qu'y consacrent les hommes (54 pour cent), alors que les femmes et les hommes sont à égalité sur ce plan au Bénin (c'est l'exclusivité de l'activité domestique qui fait toute la différence) et à 60 pour cent en Afrique du Sud.

La plus forte disparité se situe dès lors dans l'exercice des tâches domestiques et de soins dans lesquelles les femmes malgaches passent 4 fois plus de temps que les hommes en moyenne, contre 3 fois au Bénin et 2,6 fois en Afrique du Sud.

Ainsi la principale cause d'invisibilité du travail des femmes qui est à l'origine de la non reconnaissance de leur réelle contribution à la production nationale et au bien-être de la population est bien la suivante : *l'essentiel de leur activité est soit non marchand, soit hors du champ de la production.*

Les activités économiques non marchandes sont en principe prises en compte dans la mesure de la production, mais souvent les méthodes utilisées tendent à en sous-estimer l'importance (agriculture de subsistance). De plus, faute d'informations permettant d'étayer des hypothèses appropriées, certaines de ces activités ne sont pas estimées (transport de l'eau et du bois). Les activités hors du champ de la production sont aujourd'hui mesurées à travers des comptes satellites de la production des ménages et montrent que cette partie « cachée » de l'activité représente souvent plus de la moitié de la partie mesurée.

Le problème général du travail non rémunéré ou non marchand est posé depuis longtemps déjà⁵². Au début de ce siècle, Arthur Cecil Pigou,

⁵² En théorie, on peut résoudre le problème si ces articles sont susceptibles d'être vendus car on peut alors leur attribuer une valeur marchande, ce qui est le cas, par exemple, pour les récoltes de subsistance auto-consommées par le producteur.

pionnier de l'économie de bien-être, écrivait que si une femme, employée comme bonne par un célibataire, venait à l'épouser, le revenu national diminuerait puisque cette femme accomplirait désormais gratuitement les tâches pour lesquelles elle était auparavant rémunérée. Pour autant, le travail non rémunéré ne concerne pas seulement l'économie domestique, et le passer sous silence revient à laisser une lacune béante dans la comptabilisation du revenu national.

En outre, la valeur d'une grande partie des travaux ménagers et des activités d'intérêt collectif dépasse la simple valeur marchande. Ces tâches ont en effet une valeur d'usage ou valeur humaine intrinsèque qui va au-delà de leur valeur d'échange. La santé, le savoir, la consolidation des relations sociales, les heures passées en famille ou avec des amis constituent autant d'activités profitables bien qu'elles ne portent ni étiquette ni prix.

Les femmes malgaches fournissent autant de travail total que les hommes et contribuent même davantage à l'activité économique que les hommes. En revanche, elles ne reçoivent qu'une part bien moindre des biens et services produits par le travail total. Il apparaît évident que le produit du travail total doit être partagé de manière plus équitable⁵³. Le fait, pour un membre d'une famille, de travailler à l'extérieur ou non est une question de choix. Mais chaque membre actif d'une famille doit avoir le droit de toucher une part du revenu généré par le travail marchand au prorata de son travail total rémunéré et non rémunéré. En partageant son salaire avec sa femme, l'homme ne fera plus acte de bienveillance, il fera tout simplement son devoir.

Ainsi, le droit au revenu et à la richesse changerait radicalement et la législation devrait être révisée en conséquence. Le droit de la propriété et le droit des successions devraient également changer, de même que l'accès au crédit en contre-partie de garanties, le droit direct aux prestations de sécurité sociale, les incitations fiscales concernant l'éducation des enfants et les conditions de règlement des divorces.

La fonction sociale essentielle de la femme, qui est de maintenir la cohésion de la famille et de la collectivité, serait ainsi pleinement reconnue. Cette fonction, qui est actuellement perçue comme traditionnellement féminine dans de nombreuses sociétés, pourrait être considérée comme incombant à la fois aux femmes et aux hommes, ainsi qu'à la société dans son ensemble. Au niveau politique, cela implique notamment des incitations, des investissements et autres mesures visant à améliorer la qualité de vie des enfants et des personnes âgées. Cela signifie également qu'il faut prendre des mesures pour garantir que les hommes supportent de manière plus équitable la charge de travail familiale et collective.

Le fait, pour un membre d'une famille, de travailler à l'extérieur ou non est une question de choix. Cependant, chaque membre actif d'une famille doit avoir le droit de toucher une part du revenu généré par le travail marchand au prorata de son travail total rémunéré et non rémunéré. En partageant son salaire avec sa femme, l'homme ne fera plus acte de bienveillance, il fera tout simplement son devoir.

⁵³ Les recommandations ci-dessus sont proposées dans le Rapport Mondial sur le Développement humain de 1995.

ANNEXE au CHAPITRE 3

Méthodologie des enquêtes « Emploi du temps »

L'enquête « Emploi du Temps » a été réalisée en Novembre 2001 sur un échantillon de 2.663 ménages, soit 7.749 individus des deux sexes, âgés de 6 à 65 ans, représentatifs du milieu urbain et du milieu rural des 6 provinces de Madagascar. L'échantillon a été tiré en parallèle à celui de l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM) de l'INSTAT et selon les mêmes principes.

Le questionnaire se présente comme une liste de près de 77 activités (économiques et non économiques) regroupées en sous-catégories distinguant les divers types d'activités économiques, marchandes, non marchandes, les activités domestiques, de soins, les activités sociales, les loisirs, les déplacements, l'étude, et les soins personnels. Les 24 heures de la journée qui précède l'enquête sont déclinées par quart d'heure depuis le lever jusqu'au coucher. Les activités simultanées (telle que l'écoute de la radio, mais aussi la garde des enfants ou les discussions avec des amis) sont également relevées de sorte que le nombre total d'heures relevées excède 24 heures.

L'enquête emploi du temps ne se réduit pas cependant à la seule mesure de la production, au sens étroit ou étendu. Elle permet aussi de mesurer le temps passé au repos, aux loisirs, aux activités sociales ainsi qu'à l'étude.

Le tableau 3.6 suivant présente, dans le détail de la nomenclature d'activités utilisée, le temps passé par les femmes (et les hommes) à ces activités traditionnellement mal appréhendées.

En multipliant les heures et minutes consacrées à ces activités par le nombre de jours de l'année (365) et par le nombre de femmes et d'hommes les exerçant, on obtient une durée annuelle d'exercice de ces activités que l'on peut valoriser par les rémunérations qu'il faudrait verser à un travailleur spécialisé dans ces activités –ou à un travailleur généraliste– pour satisfaire le besoin correspondant. On n'entrera pas ici dans le détail de ces méthodes, mais on peut tenter provisoirement l'exercice sur la base des données disponibles et en attendant de disposer d'informations plus appropriées sur les salaires et revenus par sexe et par activité.

Prenons le cas de la collecte de l'eau par exemple : les femmes y consacrent en moyenne 27 centièmes d'heures par jour en milieu urbain (soit plus de 16 minutes) et 54 centièmes d'heure en milieu rural (soit plus de 32 minutes). A l'échelle de l'année, cela représente 12,3 jours de travail (à raison de 8 heures par jour) par an en milieu urbain et 24,6 jours de travail par an en milieu rural.

Les hommes de leur côté y consacrent 9,6 minutes en milieu urbain et 8,4 minutes en milieu rural, ce qui représente 7,3 jours de travail par an en milieu urbain et 6,4 jours en milieu rural.

TABLEAU 3.6. : MÉTHODE DE VALORISATION DE L'ACTIVITÉ « TRANSPORT DE L'EAU »

	Nombre de minutes consacrées à l'activité par jour	Nombre de jours par an	Nombre de personnes âgées de 6 à 65 ans	Nombre de mois - équivalent	Salaire mensuel du salarié «généraliste» pris comme référence	Production = valeur ajoutée totale
Femmes rurales	32,4	24,6			70.700	
Femmes urbaines	16,2	12,3			71.700	
Hommes ruraux	8,4	6,4			95.500	
Hommes urbains	9,6	7,3			143.200	
Ensemble						

Note : Les salaires sont tirés de l'EPM 1999 : salaires agricoles de la main d'œuvre sans qualification (rural) ; salaires de la main d'œuvre sans qualification du BTP (urbain).

On peut valoriser ces journées de travail au taux de salaire que perçoit le salarié agricole en milieu rural et à celui que perçoit le manœuvre en milieu urbain. Puis, connaissant le nombre de femmes et d'hommes âgés de 6 à 65 ans en milieu urbain et en milieu rural, on obtient une valeur globale qui représente à la fois la production et la valeur ajoutée de cette activité dans les comptes du secteur institutionnel des ménages. Le tableau 3.7 résume la démarche :

TABLEAU 3.7. : EMPLOI DU TEMPS DES PERSONNES ÂGÉES DE 6 À 65 ANS PAR MILIEU, SEXE ET ACTIVITÉ DÉTAILLÉE

(LES UNITÉS SONT EN HEURES ET CENTIÈMES D'HEURES : POUR CONVERTIR EN MINUTES, IL CONVIENT DE MULTIPLIER PAR 60 ET DE DIVISER PAR 100)

	Ville	Rural	Femmes urbain	Hommes urbain	Femmes rural	Hommes rural
Activité économique de marché						
1 Activité principale	2h 84'	2h 54'	2h 02'	3h 77'	1h 81'	3h 33'
2 Activité secondaire 1	6'	13'	5'	8'	8'	17'
3 Activité secondaire 2	1'	1'	1'	1'	1'	0
4 Chercher du travail	4'	3'	3'	5'	2'	4'
Activité économique hors marché						
5 Agriculture	18'	45'	13'	23'	35'	55'
6 Jardinage	3'	4'	3'	2'	5'	2'
7 Sylviculture	0	1'	0	0	0	1'
8 Elevage	1'	5'	1'	1'	2'	8'
9 Volaille	2'	4'	3'	2'	4'	4'
10 Petit bétail	1'	3'	0	1'	3'	3'
11 Bétail (faire sortir, garder, donner à manger)	8'	37'	2'	15'	11'	64'
12 Séchage des produits vivriers	2'	3'	2'	1'	5'	1'
13 Pilage	2'	11'	4'	0	18'	3'
14 Transformation produits agricoles pour alimentation	1'	5'	2'	0	8'	1'
15 Autre transformation pour auto-consommation	1'	2'	1'	1'	3'	1'
16 Autre activité de fabrication ou transformation	0	0	0	0	0	0
17 Préparer nourriture pour cérémonies	0	0	0	0	1'	0
18 Auto construction	1'	0	1'	1'	1'	0
19 Chasse	0	1'	0	0	0	1'
20 Pêche	2'	4'	1'	4'	2'	6'
21 Cueillette	2'	6'	4'	0	8'	4'
22 Nattes, vannerie	2'	9'	3'	0	18'	0
23 Broderie	3'	2'	5'	0	3'	0
24 Filage, tissage	2'	3'	3'	0	6'	1'
25 Aller chercher de l'eau	22'	35'	27'	16'	54'	14'
26 Aller chercher du bois	7'	29'	5'	10'	14'	45'
27 Ramassage herbe, foin, engrais naturel	2'	7'	1'	3'	6'	8'
28 S'occuper de la charrette	1'	2'	0	1'	0	5'
29 Travaux communautaires	1'	4'	0	1'	4'	3'
Activités domestiques						
31 Réparation maison, ou appareil (peinture, toiture)	6'	9'	2'	10'	2'	15'
31 Vaisselle	22'	21'	36'	6'	36'	5'
32 Préparer repas pour la maison	88'	91'	1 h 46'	22'	1h 61'	17'
33 Repassage	9'	3'	16'	1'	5'	0
34 Lavage linge	20'	16'	34'	4'	29'	1'
35 Entretien maison (balayer, nettoyer, ranger)	29'	21'	46'	10'	36'	5'
36 Courses marché faire emplettes, commissions	28'	17'	41'	13'	23'	9'
37 Démarches administratives	1'	1'	1'	2'	0	1'
38 Entretien, réparation de la voiture	3'	1'	0	6'	0	2'
39 Autre entretien	8'	6'	6'	9'	5'	7'
40 Autre course	2'	1'	2'	2'	1'	2'
Soins apportés aux enfants, vieillards, handicapés						
41 S'occuper des enfants	20'	27'	31'	6'	43'	10'
42 S'occuper d'adultes, handicapés, vieillards	4'	2'	4'	4'	2'	1'
43 Accompagner les enfants à l'école	2'	0	3'	1'	1'	0
44 Suivre les devoirs des enfants	4'	1'	5'	3'	2'	1'
Activités sociales						
45 Participation à réunions associatives (parti, syndicat)	1'	1'	0	2'	1'	2'
46 Participation à réunions religieuses (église, temple)	13'	8'	14'	12'	8'	7'
47 Cérémonies, deuils, baptêmes, mariages	3'	3'	3'	4'	2'	4'
48 Discussion, bavarder, palabrer	44'	49'	43'	44'	45'	53'
49 Fêtes	0	2'	0	0	1'	4'

	Ville	Rural	Femmes urbain	Hommes urbain	Femmes rural	Hommes rural
50 Téléphoner	1'	0	1'	1'	0	0
Etude						
51 Etudier à l'école	1h 38'	80'	1h 27'	1h 51'	81'	79'
52 Etudier à la maison	34'	14'	31'	38'	14'	14'
53 Alphabétisation	0	0	0	1'	0	0
Loisirs						
54 Regarder cinéma, spectacle	4'	2'	3'	5'	1'	2'
55 Danser, chanter	2'	4'	2'	2'	3'	5'
56 Jouer	52'	72'	45'	59'	69'	76'
57 Faire du sport	4'	2'	1'	7'	1'	4'
58 Recevoir des parents, amis, voisins	6'	5'	6'	6'	5'	5'
59 Prendre un pot	1'	0	0	1'	0	1'
60 Lire, écrire à la maison	6'	2'	6'	6'	2'	3'
61 Se promener, se balader	18'	12'	11'	28'	6'	18'
62 Rendre visite parents, amis, voisins	18'	15'	18'	18'	14'	16'
Usage des mass media						
63 Regarder télévision	77'	9'	77'	77'	8'	9'
64 Lire les journaux	3'	1'	2'	4'	1'	0
65 Ecouter la radio	56'	24'	56'	56'	19'	30'
Déplacements						
66 Déplacements vers le travail ou du travail	35'	31'	23'	48'	20'	43'
67 Déplacement pour les activités associatives	1'	2'	1'	2'	1'	2'
68 Déplacement pour les activités sociales et culturelles	2'	4'	2'	1'	2'	6'
69 Démarches vers l'école ou de l'école	31'	14'	29'	33'	14'	14'
70 Autre déplacement	16'	19'	14'	18'	14'	24'
Soins personnels et entretien de la personne						
71 Sommeil	9h 4'	9h 30'	9h 3'	9h 5'	9h 33'	9h 26'
72 Repos, ne rien faire	1h 80'	2h 6'	1h 82'	1h 76'	2h 1'	2h 12'
73 Prendre repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner)	1h 46'	1h 58'	1h 50'	1h 43'	1h 62'	1h 54'
74 Repas pris à l'extérieur	10'	8'	6'	13'	5'	11'
75 Se soigner	1'	1'	2'	1'	2'	1'
76 Toilette, habillage	62'	50'	62'	61'	50'	50'
77 Autre à préciser	9'	10'	9'	8'	11'	9'
TOTAL	24h 99'	24h 48'	24h 94'	25h 3'	24h 47'	24h 48'

CHAPITRE 4 : Genre, Revenu et Emploi

Malgré la persistance des inégalités et des disparités dans le secteur de l'emploi dans le monde, d'importants progrès ont été notés au cours de ces dernières années. La participation des femmes dans les fonctions administratives et d'encadrement ou exerçant une activité libérale spécialisée ou technique a généralement augmenté depuis 1970.⁵⁴ De manière générale, il existe une relation positive entre le degré de participation des femmes dans les activités économiques et le niveau de développement humain des pays.

En ce qui concerne spécifiquement Madagascar, il a ratifié certaines conventions internationales (article 11 CEDAW) garantissant l'égalité des sexes sur le marché du travail. Le principe d'égalité homme femme dans l'emploi est garanti par les textes en vigueur (cf. article 64 du Code de travail). Toutefois, plusieurs données montrent que ce principe n'est pas toujours assuré dans la pratique puisque les femmes, en particulier certaines catégories d'entre elles, continuent de subir le poids de discriminations. Bien que les femmes malgaches soient légèrement plus nombreuses dans la population totale, leur poids dans les différents domaines d'activités est relativement faible.

Ce chapitre éclairera particulièrement sur les disparités et évolutions relatives au genre dans le secteur de l'emploi à Madagascar. Les analyses se basent essentiellement sur les données des Enquêtes auprès des Ménages (EPM)⁵⁵ réalisées entre 1993 et 2001.

Les disparités ou discriminations selon le genre dans le secteur de l'emploi se manifestent dans l'accès aux différentes filières de formation, dans la division sociale du travail, dans l'accès aux postes de responsabilités et de décision, dans les systèmes de rémunérations et dans les possibilités d'ascension aux positions plus élevées et plus valorisées.

Ces discriminations ont pour origines plusieurs facteurs dont les comportements de certains employeurs ayant une attitude négative envers les femmes à cause des problèmes qu'elles pourraient entraîner de par leur nature biologique, comme par exemple les problèmes liés à la maternité. Ces discriminations sont également liées à une vision de la société qui ne valorise pas les rôles et responsabilités multiples que les femmes assument dans la sphère domestique.

De manière générale, il existe une relation positive entre le degré de participation des femmes dans les activités économiques et le niveau de développement humain des pays.

⁵⁴ PNUD, 1995.

⁵⁵ L'EPM est une enquête multi-thème réalisée périodiquement et permettant d'avoir, entre autres, les caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages et des individus qui les composent incluant le travail.

I. GENRE ET PAUVRETÉ MONÉTAIRE

L'objet de ce chapitre est d'analyser les disparités selon le genre dans le monde du travail et en terme de revenu de l'emploi. Compte tenu de la relation entre l'emploi et la pauvreté, il est indiqué d'examiner si les disparités selon le genre affectent également la pauvreté. Étant donné que la mesure de la pauvreté tient compte du revenu total des ménages, il s'agit ici de savoir si les ménages gérés par les femmes sont plus pauvres que ceux gérés par les hommes.

Près de sept personnes sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté à Madagascar. Selon les données de l'EPM 2001, l'incidence de la pauvreté dans le pays est la même parmi les ménages gérés par les femmes (69,2%) que chez les ménages gérés par les hommes (69,7%). Pour les deux catégories de ménage, les niveaux de pauvreté monétaire sont restés constamment très proches et à des niveaux très élevés depuis 1993. Cependant, cette situation nationale ne reflète pas les disparités spatiales de la pauvreté.

En milieu urbain, les ménages gérés par les femmes étaient significativement plus pauvres que les ménages gérés par les hommes en 1993 (respectivement 56,3% et 48,4%). Les deux catégories de ménages ont pu bénéficier de la croissance économique qu'a connue le pays au cours de la deuxième moitié de la décennie, mais les ménages gérés par les femmes en ont un peu plus profité : leur taux de pauvreté a diminué de

près de 13 points (de 56,3% à 43,2% entre 1993 et 2001) contre seulement 3 points pour celui des ménages gérés par les hommes (de 48,4% à 44,4% pour la même période). Ceci peut s'expliquer par une plus grande adaptation des femmes à la conjoncture économique dans la mesure où elles sont présentes surtout dans le secteur informel. Mais inversement, ceci veut dire aussi qu'elles sont plus vulnérables aux chocs économiques en raison de la précarité de leurs activités.

TABEAU 4.1. : PROPORTION DE MÉNAGES PAUVRES SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE (EN %)

	1993	1997	1999	2001
National	70,0	73,3	71,3	69,6
Sexe du chef de ménage				
Masculin	69,5	73,2	71,4	69,7
Féminin	72,8	73,5	70,4	69,2

Source : Razafindravonona et al. EPM 2001.

ENCADRÉ 4.1. : SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA DIFFUSION DE LA CROISSANCE AUPRÈS DE LA POPULATION

Au niveau macro-économique, la croissance de l'économie malgache s'explique entre autres par le dynamisme du secteur secondaire et du secteur tertiaire. Une première catégorie de la population, que l'on qualifie de ménages formels, bénéficie de la croissance par le biais de l'emploi et du revenu offerts par ces secteurs. Les actifs du secteur informel, principal fournisseur de biens et de service de consommation finale, bénéficient à leur tour de la croissance grâce à la hausse de la demande des ménages formels. En revanche, les ménages ruraux, fortement agricoles, sont très faiblement intégrés dans l'économie monétaire et ne bénéficient pas des nouvelles créations d'emplois formels, du moins, à court terme.

Cependant, en cas de récession économique, les ménages agricoles seront plus ou moins épargnés puisqu'ils dépendent essentiellement de leur propre production qui est auto consommée à plus de 80%. Par contre, les ménages formels que l'on retrouve en milieu urbain, subiront une dépréciation de leur niveau de vie et entraîneront avec eux les ménages informels.

La dynamique de la consommation des ménages au cours de la période 1997-2001 confirme cette caractéristique distributive de la croissance. Ce sont les ménages de salariés, « les cadres », « les employés et ouvriers » ainsi que les ménages de « mains d'œuvre sans qualification », qui sont les principaux bénéficiaires de la croissance. Les ménages « d'entrepreneurs de services, les commerçants », c'est-à-dire les ménages du secteur informel, ont également bénéficié de la croissance mais dans une moindre mesure. Par contre, le niveau de vie des ménages agricoles ne s'est nullement amélioré au cours de cette période 1997-2001.

Contrairement aux ménages urbains, les ménages ruraux -qu'ils soient dirigés par les hommes ou par les femmes- se sont appauvris au cours de la période, malgré la croissance du revenu national. Bien que depuis 1993, la proportion de pauvres ait augmenté de près de 3 points chez les hommes et de 1 point chez les femmes, il y a toujours en 2001, plus de pauvres en pourcentage chez les femmes (79,9%) que chez les hommes (76,8%).

L'analyse des revenus montre qu'en moyenne le revenu annuel moyen d'un ménage géré par une femme est inférieur à celui d'un ménage géré par les hommes. Cependant, si l'on corrige ce montant par la taille du ménage, qui est plus petite pour les femmes, les revenus moyens par tête des deux catégories de ménages ne sont plus très différents.

Par ailleurs, les structures du revenu⁵⁶ des ménages dirigés par les hommes et par les femmes ne semblent pas non plus très différentes, et mettent en avant la prédominance du revenu des entreprises non agricoles et du revenu de l'agriculture. Néanmoins, les transferts et les revenus des patrimoines sont relativement plus importants chez les ménages dirigés par les femmes, contrairement au revenu issu de l'agriculture qui lui est plus faible. En ce qui concerne précisément les transferts, c'est près de 50% des ménages dirigés par des « femmes séparées » qui reçoivent un transfert par tête supérieur à 150.000 Fmg contre seulement 34.000 Fmg chez les ménages dirigés par les hommes. D'après l'EPM 2001, le principal motif du transfert est le soutien à la famille provenant essentiellement d'un proche parent. Cependant, le niveau de ces transferts est trop faible pour compenser l'écart entre le revenu des deux groupes de ménage.

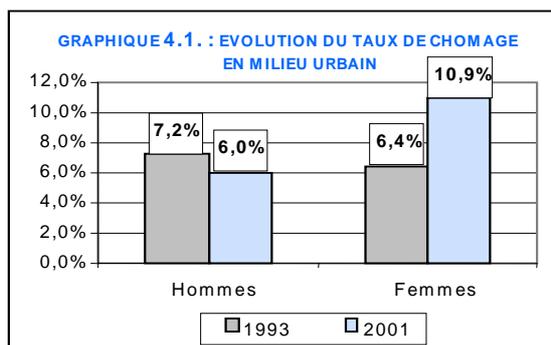
Les données ci-dessus mettent en avant une faible disparité de la pauvreté entre les ménages gérés par les hommes et ceux gérés par les femmes. Cependant, il s'agit de données agrégées au niveau des ménages qui pourraient bien cacher des disparités individuelles. Ainsi, dans le domaine de l'éducation par exemple, les ménages gérés par les femmes sont plus nombreux (36%) à évoquer des raisons financières (coût de scolarité trop élevé) comme motif de non-scolarisation que les ménages dirigés par les hommes (23%). Ceci pourrait expliquer que les enfants des ménages dirigés par les femmes semblent éprouver un peu plus de difficultés puisque leur taux net de scolarisation au primaire est inférieur à la moyenne (61,2% contre 78,4% chez les ménages dirigés par les hommes). Par ailleurs, l'analyse du marché du travail malgache met en avant des discriminations aux dépens des femmes qui commencent à l'embauche et se poursuivent jusqu'au revenu de travail.

Bien que depuis 1993, la proportion de pauvres ait augmenté de près de 3 points chez les hommes et de 1 point chez les femmes, il y a toujours en 2001, plus de pauvres en pourcentage chez les femmes (79,9%) que chez les hommes (76,8%).

⁵⁶ En général, le revenu est difficile à appréhender lors des enquêtes auprès des ménages, raison pour laquelle on analyse la structure du revenu et non son niveau.

II. INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : CHÔMAGE ⁵⁷ ET SOUS EMPLOI SELON LE GENRE

Sur 1,6 millions d'emplois nouveaux créés entre 1993 et 2001, 51% sont allés aux femmes d'après l'EPM 2001. Ainsi, le marché du travail a offert autant d'opportunités d'emplois aux hommes qu'aux femmes au cours de ces dernières années. Malgré cela, les emplois créés n'ont pas réussi à résorber toute la demande d'emploi : le taux de chômage masculin a stagné (2,1% en 1993 et 2,3% en 2001), en revanche, le taux de chômage des femmes a doublé sur la même période allant de 2,1% en 1993 à 4,3% en 2001.



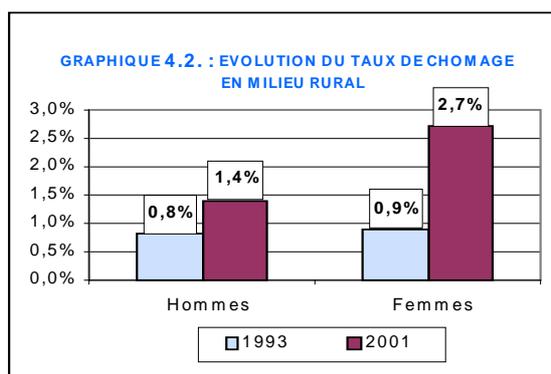
2.1. *Le chômage*

Le chômage féminin en milieu urbain

En milieu urbain, on dénombrait en 2001, 152.000 femmes et 85.000 hommes au chômage, soit des taux de chômage respectifs de 10,9% et 6,0%. Entre 1993 et 2001, le taux de chômage féminin a augmenté de 6,4% à 10,9%, tandis que celui des hommes a reculé de 7,2% à 6,0% alors que les prétentions salariales des femmes sont plus faibles sans que l'on note de différence

sensible sur leur niveau d'éducation et l'horaire hebdomadaire de travail souhaité⁵⁸. Cette évolution en sens inverse des niveaux de chômage des hommes et des femmes résulte du fait que sur les 250.000 nouveaux emplois urbains, deux tiers sont allés aux hommes.

Cette situation reflète la préférence des employeurs en faveur des hommes. En effet, selon une enquête menée auprès des opérateurs industriels⁵⁹, à travail égal, les opérateurs économiques déclarent qu'ils préfèrent recruter des hommes plutôt que des femmes en invoquant le problème d'endurance, de force physique ou de disponibilité. Les chefs d'entreprises reprochent aux femmes un absentéisme plus élevé dû à la maternité ou aux charges familiales. Ainsi, les femmes éprouvent plus de difficulté à trouver un emploi que les hommes, ce qui explique le fait que le chômage féminin soit légèrement plus long que le chômage masculin.



Le chômage en milieu rural

Les opportunités d'emplois salariés sont quasiment inexistantes en milieu rural. Pratiquement toute la population rurale s'adonne à des activités agricoles pour assurer leur sécurité alimentaire. Les femmes et les enfants servent souvent de main d'œuvre agricole

⁵⁷ On appelle **chômeur** (au sens du BIT), toute personne de 15 ans et plus répondant simultanément aux 4 conditions suivantes : ne pas avoir d'activité professionnelle au cours de la semaine précédant l'enquête ; rechercher activement un emploi ; faire des démarches pour cette recherche ; être disponible pour occuper un emploi (EPM, 2001).

⁵⁸ Enquête sur l'emploi dans les sept grandes villes de Madagascar, Madio, 2001.

⁵⁹ Enquête sur le secteur industriel, Madio, 1998.

pour aider les chefs de ménage dans la production familiale. De ce fait, le taux de chômage est faible en milieu rural aussi bien pour les hommes que pour les femmes, ce qui explique que l'écart entre le taux de chômage masculin et le taux de chômage féminin soit très faible. Les quelques personnes qui recherchent activement de l'emploi sont en majorité des jeunes (hommes ou femmes) de 15 à 25 ans vivant avec leur(s) parent(s), la moitié ayant effectué des études secondaires. La hausse du taux de chômage rural depuis 1993 résulte probablement de l'expansion progressive de l'accès à l'éducation puisque ces chômeurs ont en moyenne un niveau d'instruction supérieur aux actifs ruraux de la même tranche d'âge. L'emploi salarié et rémunéré non agricole semble attirer progressivement les jeunes ruraux surtout les femmes, créant des nouvelles aspirations en termes d'emplois à exercer. Selon l'EPM, seulement un tiers de ces individus souhaitent travailler dans l'agriculture en tant que travailleur indépendant. Le reste aspire à d'autres types d'emploi comme travailler dans les zones franches en tant qu'ouvriers qualifiés ou non (26%), dans des entreprises privées (25%) ou encore dans l'administration (8%).

2.2. *Le sous emploi*

Dans un pays pauvre comme Madagascar où n'existe pas de système d'allocation aux chômeurs, très peu de gens peuvent se permettre de rester sans emploi pendant une période assez longue, raison pour laquelle le taux de chômage est relativement faible. La majorité de la population doit exercer à tout moment une activité économique sous une forme ou une autre, aussi inadaptée soit-elle. Certaines personnes sont "pourvues d'un emploi" mais leur situation en termes de revenu, d'utilisation des compétences et de productivité, pourrait se rapprocher davantage du chômage que de l'emploi. Ces personnes actives sont dites en situation de sous emploi.

Par définition, les individus travaillant habituellement moins de 35 heures par semaine sont considérés en situation de sous-emploi lié à la durée du travail ou sous *emploi visible*⁶⁰. Tandis qu'un actif est dit en *sous emploi invisible* s'il gagne moins du SMIG en vigueur⁶¹.

Le travail des femmes est le plus souvent caractérisé par des emplois à temps partiel ou à horaires flexibles et/ou par des emplois qu'il est relativement facile de quitter et de reprendre, de telle sorte qu'elles peuvent plus aisément concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Ainsi, près de 30% des femmes sont en situation de sous-emploi lié à la durée du travail c'est-à-dire travaillant moins de 35 heures par semaine, contre 17% chez les hommes.

Par ailleurs, en raison de leur statut dans l'emploi (aide familiale ou main d'œuvre non qualifiée), 43% des femmes sont en situation de sous emploi invisible, c'est-à-dire gagnant moins du salaire minimum en vigueur, contre 26% des hommes. Ceci pourrait s'expliquer en partie par les motifs évoqués par les femmes pour exercer une activité économique. En

Pour pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, les femmes occupent souvent des emplois à temps partiels ou à horaires flexibles. Ceci expliquerait qu'un tiers des femmes se retrouve en situation de sous-emploi visible à Madagascar, c'est-à-dire gagnant moins du salaire minimum en vigueur.

⁶⁰ Un individu est considéré en situation de **sous-emploi** s'il aspire à travailler plus qu'il ne le fait, ou que le revenu qu'il tire de son activité est jugé insuffisant. La durée normale de travail est fixée à 35 heures par semaine soit en moyenne 7 heures par jour.

⁶¹ Le salaire minimum d'embauche était de 172.000 Fmg par mois en 2001.

En termes de sous-emploi Si les femmes souffrent du problème de sous emploi, les hommes ne sont pas non plus épargnés, puisque 17% d'entre eux travaillent en dessous de 35 heures par semaine et 26% gagnent moins du SMIG...

... Inversement, un quart des hommes actifs travaillent plus de 48 heures par semaines alors que leurs rémunérations restent en dessous du SMIG, ce qui explique en partie la faiblesse du niveau de vie et l'importance de la pauvreté à Madagascar.

effet, selon une enquête qualitative auprès des femmes⁶², ces dernières indiquent qu'elles exercent une activité économique en premier lieu, pour combler les faibles revenus du mari (et pouvoir ainsi payer une main d'œuvre extérieure pour aider dans les tâches domestiques). Ceci est confirmé par le recul du taux d'activité des femmes urbaines (65,4% en 1993 et 62,6% en 2001) intervenu au cours de ces dernières années pendant que la conjoncture économique s'est améliorée. On note en effet une nette amélioration du niveau de vie de la population urbaine, notamment depuis 1997, caractérisée par une forte baisse de l'incidence de la pauvreté de 63,2% à 44,1% en 2001 entraînant en particulier un retrait progressif des femmes, des enfants et des personnes âgées sur le marché du travail⁶³. Parallèlement, en milieu rural où la pauvreté s'est légèrement aggravée au cours de la période, le taux d'activité des femmes est en augmentation.

Outre la question du revenu, les femmes évoquent d'autres motifs pour expliquer leur activité : pour satisfaire à un besoin de valorisation sociale, l'autonomie vis-à-vis de l'homme ou encore l'épanouissement individuel, plus qu'à un besoin économique et enfin se préparer à des circonstances où la femme pourrait être amenée à devoir assumer seule la subsistance de la famille en cas d'incapacité de l'homme, de divorce ou de veuvage

Si les femmes souffrent du problème de sous emploi, les hommes ne sont pas non plus épargnés, puisque 17% d'entre eux travaillent en dessous de 35 heures par semaine et 26% gagnent moins du SMIG. Près de 40% d'entre eux déclarent travailler moins de 35 heures hebdomadaire contre leur volonté. Le sous emploi n'affecte pas seulement les hommes salariés mais également les indépendants. Inversement, un quart des hommes actifs travaillent plus de 48 heures par semaine alors que leurs rémunérations restent en dessous du SMIG,⁶⁴ ce qui explique en partie la faiblesse du niveau de vie et l'importance de la pauvreté à Madagascar. En conséquence, l'amélioration des conditions de travail ne doit pas seulement se focaliser sur les femmes mais sur l'ensemble de la population active.

III. LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP) SELON LE GENRE

La section précédente a traité l'un des aspects des problèmes rencontrés sur le marché du travail par les femmes, à savoir le fait qu'elles rencontrent plus de difficultés que les hommes à s'y insérer. Quand elles trouvent un emploi, les femmes actives occupées⁶⁵ font face à d'autres types de difficultés. Elles exercent la plupart du temps comme aides familiales et parviennent rarement à des postes de responsabilité. Ce qui explique que la parité homme femme est loin d'être acquise dans chacune des catégories socioprofessionnelles de l'emploi.

⁶² Focus Group, 2002.

⁶³ Ce résultat est confirmé par les enquêtes emplois de l'agglomération d'Antananarivo (Madio, 2000).

⁶⁴ Madio, 2001.

⁶⁵ On considère comme **actives occupées** les personnes qui participent à l'activité économique c'est-à-dire les personnes qui produisent des biens et des services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature (emploi salarié), ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial (emploi non salarié).

3.1. La structure de l'emploi à Madagascar

Le problème de parité homme femme peut être appréhendé par la proportion de femmes dans chaque catégorie socioprofessionnelle. A Madagascar il y a presque autant de femmes que d'hommes actifs (49% des personnes actives occupées sont des femmes). Pourtant, cette parité n'est pas vérifiée au sein des catégories socioprofessionnelles puisque les femmes sont minoritaires partout sauf dans le poste d'aide familiale. Cette situation résulte d'une part de la disparité dans les niveaux d'instruction des femmes et des hommes actifs et d'autre part de la division de travail au sein des ménages. En vue de réduire progressivement cette disparité, il serait indispensable de faciliter l'accès pour tous à l'éducation et d'encourager les jeunes surtout les jeunes filles à poursuivre leurs études par l'octroi de bourses d'études par exemple.

La structure des emplois à Madagascar est dominée par les catégories des « Indépendants » et des « Aides familiales » qui représentent à elles deux un peu plus de 80% du total des emplois en 2001. L'ensemble de ces deux catégories occupe environ 77 % du total des

emplois masculins et près de 87% de celui des emplois féminins. Ceci s'explique par la faible capacité de création d'emplois du secteur formel (privé et public), elle-même due aux mauvais résultats économiques qu'a connus le pays depuis le milieu des années soixante dix. Le taux moyen de croissance économique entre 1975 et 2001 a été de -1,6% pour des taux d'inflation variant entre 14% (1972-1981) et 20% (1982-1996). Cette situation a favorisé l'expansion de l'auto-emploi qui est devenu le principal moyen de survie des ménages, surtout les pauvres.

La population masculine est plus nombreuse (18,8%) dans les catégories « employés ou ouvriers » et main-d'œuvre sans qualification que chez la population féminine (11,9%). Par contre, un peu plus de la moitié des femmes (53%) sont des aides familiales dans des entreprises familiales contre 22,3% des hommes. Quant aux postes de « cadres supérieurs ou moyens », ils sont occupés à 71,9% par des hommes et 28,1% par des femmes.

Au total, 69% des aides familiales dans le pays sont des femmes. Or, les postes d'aides familiales sont très rarement rémunérées : moins de 3% seulement le sont.⁶⁶ Qu'elles soient épouses ou non, les femmes occupent en général le poste d'aide familiale et assurent en même temps leurs activités domestiques. Ce comportement se retrouve même dans la catégorie des ménages les plus riches où plus de 40% des femmes actives sont des aides familiales. Même les femmes ayant effectué des études

TABLEAU 4.2. : STRUCTURE DES EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

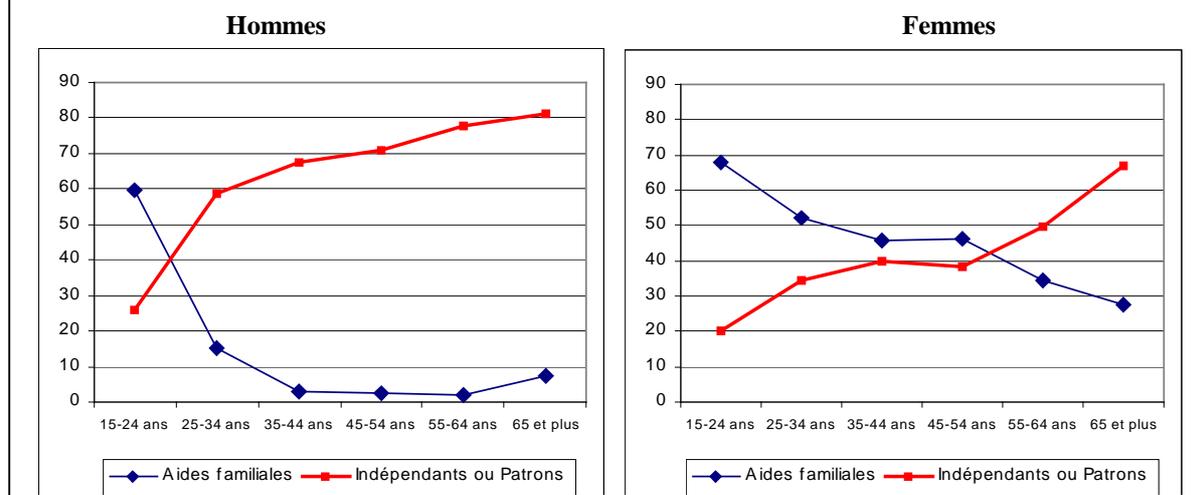
Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Total
Cadres supérieurs ou moyens	4,3	1,8	3,1
Employés et ouvriers	13,8	8,9	11,4
Main d'œuvre sans qualification	5,0	3,0	4,0
Indépendants ou patrons	54,6	33,6	44,4
Aides familiales	22,3	52,7	37,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : EPM 2001.

Les postes de « cadres supérieurs ou moyens » sont occupés à 71,9% par des hommes et 28,1% par des femmes

⁶⁶ L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les sept grandes villes de Madagascar. MADIO. 2001.

GRAPHIQUE 4.3. : PROPORTIONS D'AIDES FAMILIALES ET DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SELON LE GENRE ET LA CLASSE D'ÂGE



supérieures n'y échappent pas totalement puisqu'on dénombre plus de 10% d'entre elles occupant un tel poste.

Au niveau régional, c'est à Antananarivo que l'on rencontre le moins de femmes occupant des postes d'aides familiales. Cette situation s'explique par la concentration des activités économiques dans la capitale⁶⁷. Par contre, dans les autres provinces, les opportunités d'emplois salariés sont moins nombreuses. Au moins, la moitié des femmes sont des aides familiales à Fianarantsoa, Toamasina, Mahajanga et Toliara.

Si dans la pratique, les emplois qualifiés et plus rémunérateurs ont un effet incitatif sur la scolarisation, le fait de reléguer les femmes au poste d'aide familiale peut inciter certaines jeunes filles à quitter plus tôt l'école. Par ailleurs, au niveau macro-économique, cette pratique a tendance à réduire la productivité nationale au sens où certaines personnes peuvent occuper des fonctions plus adaptées à leur qualification au lieu d'un poste d'aide familiale. Une conscientisation de la population sur le rôle économique que peut jouer chaque individu, notamment les femmes, dans l'amélioration de ses conditions de vie mais aussi celle des ménages paraît nécessaire. Une plus grande maîtrise de la fécondité et l'implication de tous les membres du ménage dans les travaux domestiques ne peuvent que favoriser cette insertion économique des femmes sur le marché du travail.

Cependant, cette situation n'est pas totalement immuable puisqu'elle peut évoluer. Ainsi, la proportion de femmes aides familiales décroît avec l'âge contrairement à la proportion de femmes indépendantes qui croît.

Cependant, cette situation n'est pas totalement immuable puisqu'elle peut évoluer : certaines femmes quittent le statut d'aide familiale pour devenir un travailleur indépendant. Ainsi, la proportion de femmes aides familiales décroît avec l'âge contrairement à la proportion de femmes indépendantes qui croît. Si deux tiers des jeunes filles de 15 à 24 ans occupent la fonction d'aide familiale, ce chiffre tombe à 46% pour les femmes de 35-44 ans et à 34% pour les 55-64 ans.

Toutefois, il convient de souligner que les hommes occupant le poste d'aide familiale ne sont pas non plus négligeables puisque leur proportion

⁶⁷ Près de 70% des entreprises formelles sont implantées à Antananarivo.

varie de 14% à 31% des emplois masculins selon les provinces. Il s'agit surtout des jeunes de moins de 25 ans vivant avec leurs parents et qui travaillent dans l'unité de production familiale. En somme, en général, aussi bien en ville qu'à la campagne, les membres secondaires des ménages (conjoint, enfants, etc), dépendent financièrement du chef de ménage. Cependant, pour les hommes, il s'agit probablement d'une situation transitoire avant qu'ils n'acquièrent le statut de dirigeant ou un poste de salarié. Effectivement, la proportion d'hommes aides familiales régresse sensiblement avec l'âge allant de 60% pour les 15 à 24 ans pour tomber à 15% pour les 25-34 ans et 2,9% pour les 35-44 ans. Inversement, la proportion d'hommes indépendants augmente progressivement en fonction de l'âge.

ENCADRÉ 4.2. : LES FEMMES ENSEIGNANTES

Les enseignantes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins au niveau de l'enseignement primaire mais leur proportion diminue à mesure que le niveau de l'enseignement augmente.

TABLEAU 3.3. : PROPORTION DE FEMMES ENSEIGNANTES DANS LE PRIMAIRE

	Antananarivo	Antsiranana	Fianarantsoa	Mahajanga	Toamasina	Toliary	Ensemble
1996/1997	61,1%	42,8%	52,9%	44,5%	58,9%	25,4%	52,5%
2000/2001	70,9%	44,8%	54,1%	44,4%	55,0%	50,8%	58,5%

Source : MINESEB, nos propres calculs.

Au niveau de l'enseignant primaire, on observe une prépondérance numérique des femmes enseignantes au niveau national. Elle est même en progression au cours de ces dernières années comme l'atteste la proportion de femmes enseignantes qui est passée de 52,5% en 1996/97 à 58,5% en 2000/2001. Leur effectif a crû au rythme de 12,8% par an contre seulement 2,8% par an pour les enseignants hommes.

Au cours des quatre dernières années, l'augmentation de l'effectif des femmes enseignantes en salle a été également remarquable dans l'enseignement secondaire 1^{er} cycle. Si l'effectif des enseignants masculins n'a quasiment pas bougé par contre celui des femmes a crû au rythme annuel de 9,1% au cours de la période 1996-2000 pour atteindre 45% du total.

Par contre, dans l'enseignement supérieur, la proportion des femmes enseignantes est faible et n'a pas évolué au cours des dix dernières années en restant aux environs de 30%.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer l'importance de la femme dans le métier d'enseignant notamment dans les classes primaires et secondaires. D'une part, il s'agit d'une conséquence du rôle d'éducateur naturellement dévolu aux mères dans la société. D'autre part, n'étant pas bien payé, le métier d'enseignant attire peu les hommes. En outre, il convient mieux aux femmes à cause de la flexibilité des horaires de travail permettant à la fois d'assurer un revenu d'appoint aux ménages et d'assurer les charges domestiques.

3.2. Répartition des postes à responsabilité selon le genre

Seulement, 3,1% de la population active occupée à Madagascar exercent un emploi de cadres supérieurs ou moyens. En conséquence, très peu d'hommes (4,3%), mais aussi très peu de femmes (1,8%) détiennent un poste de responsabilité. Cependant, ces chiffres sont en nette progression comparés à ceux de 1993 où la proportion totale de cadres était inférieure à 1%. Cette progression du taux d'encadrement⁶⁸ s'explique essentiellement par la création de nouvelles entreprises occasionnées par la reprise de l'économie nationale.

On dénombre plus de cadres masculins que de cadres féminins en raison d'un écart des niveaux d'instruction en faveur des hommes, et de l'insertion plus récente des femmes sur le marché du travail.

⁶⁸ Le taux d'encadrement est la proportion de cadres dans l'ensemble des actifs occupés.

Aussi bien les hommes que les femmes ont bénéficié de cette hausse du taux d'encadrement. Cependant, force est de reconnaître que les hommes ont bénéficié davantage des gains de la conjoncture que les femmes puisque leur taux d'encadrement a crû de 4,2 points de pourcentage en passant de 0,1% en 1993 à 4,3% en 2001 contre 0,1% à 1,8% pour les femmes. La disparité homme femme est moins forte en ville où l'on retrouve deux cadres masculins pour un cadre de sexe féminin alors qu'on compte trois cadres masculins pour un cadre de sexe féminin en milieu rural.

Cette disparité entre homme et femme peut s'expliquer par l'écart entre leurs niveaux d'instruction respectifs mais aussi par l'insertion plus récente des femmes sur le marché du travail.

En effet, le poste de cadre revient surtout à ceux qui ont effectué des études supérieures. En moyenne, les cadres urbains ont effectué trois années d'études supérieures.⁶⁹ Or, en raison d'une faible scolarisation des filles dans le passé, leur niveau d'instruction est plus faible que celui des hommes et elles ont moins de chance que ces derniers d'accéder aux postes de cadres.

TABLEAU 4.4. : EVOLUTION DU POSTE DE CADRE ENTRE 1997 ET 2001 DANS L'AGGLOMÉRATION D'ANTANANARIVO

	1997	2001	Evolution
Hommes			
Cadres supérieurs	7281	8690	19,4%
Cadres moyens	14298	19146	33,9%
Femmes			
Cadres supérieurs	2223	5127	130,6%
Cadres moyens	5722	11795	106,1%

Source : Enquêtes emplois, Madio, 1997 et 2001.

Par ailleurs, les postes de responsabilité requièrent aussi de l'expérience. Or, l'insertion des femmes sur le marché du travail s'est fait très progressivement depuis l'indépendance et, en conséquence, elles ont accumulé moins d'expérience que les hommes. A titre illustratif, la proportion des hommes tananariens insérés sur le marché du travail est restée quasiment constante entre 1960 et 1995 (autour de 70% entre 1960 et 1995) alors que celle

des femmes tananariennes qui n'était que de 15% en 1960 se situe à 53% en 1995⁷⁰.

Pour le cas de la capitale, la disparité est moins forte puisqu'on compte deux femmes pour trois hommes occupant un poste de responsabilité. Grâce au développement du secteur privé formel qui a fourni 6500 postes de responsabilité aux femmes (vs 5500 pour les hommes), l'effectif des femmes cadres a plus que doublé en quatre ans (1997-2001) alors que l'effectif des hommes n'a augmenté que de 30%. Etant donné le gel de l'effectif dans le secteur public, il convient d'encourager le développement du secteur privé qui paraît la principale voie d'ascension des femmes au poste de responsabilité. Parallèlement, la mise en place d'un système d'inspection de travail est nécessaire pour assurer l'application effective des droits comme le congé de maternité ou le congé payé.

⁶⁹ Enquête sur l'emploi dans les sept grandes villes de Madagascar, Madio, 2001.

⁷⁰ Ravelosoa, Roubaud (1996) : « Dynamique de la consommation des ménages tananariens sur longue période », Madio.

IV. LES SECTEURS D'INSERTION SELON LE GENRE

4.1. Les unités de production informelle ⁷¹

Le secteur informel à Madagascar

Le secteur informel est le premier pourvoyeur d'emploi à Madagascar. Selon les données de l'EPM 2001, les femmes exercent plus fréquemment dans le secteur informel que les hommes. En effet, plus de trois femmes sur quatre travaillent dans ce secteur, contre 68% des hommes. Il semble que les femmes rencontrent beaucoup plus de difficultés que les hommes pour accéder aux emplois formels puisqu'elles ne bénéficient seulement que d'un tiers des emplois de l'administration et du secteur privé formel. La réticence des employeurs à recruter des femmes explique en partie cette situation.

En conséquence, par rapport aux hommes, les femmes bénéficient beaucoup moins des impacts des politiques salariales comme la hausse du SMIG dans le secteur privé formel ou l'amélioration des conditions de travail (congés de maternité, congés payés, etc).

Enfin, c'est à Antananarivo que les chances d'accéder aux emplois formels sont les plus élevées à cause de la concentration des activités économiques dans la capitale,⁷² raison pour laquelle, deux tiers des femmes travaillent dans le secteur informel dans cette province alors qu'elles sont plus de 80% à y travailler à Toamasina, Mahajanga, Antsiranana ou encore à Toliara.

Par ailleurs, des disparités apparaissent dans les caractéristiques des entreprises informelles gérées par les hommes et par les femmes. Les femmes accèdent rarement aux crédits puisqu'elles n'ont pas beaucoup d'actifs économiques et en conséquence n'ont pas les garanties nécessaires pour l'obtention du crédit. Un niveau d'éducation moins élevé et des procédures d'obtention compliquées sont d'autres facteurs qui entravent l'accès des femmes au crédit.

Etant donné l'importance du secteur informel dans la survie des ménages⁷³, sa promotion constitue une priorité pour les politiques de lutte contre la pauvreté. La dynamisation de ce secteur serait un des moyens d'améliorer le statut économique des femmes à travers l'appui aux formations des actifs informels (méthode de gestion, comptabilité, marketing) pour leur permettre d'améliorer leur performance.

Trois quarts des femmes, contre deux tiers des hommes, travaillent dans le secteur informel. Cette situation est en relation avec les difficultés que rencontrent les femmes pour accéder aux emplois formels.

⁷¹ Les unités de productions informelles analysées ici sont les entreprises familiales non agricoles.

⁷² 70% des entreprises formelles sont implantées à Antananarivo, Madio 1998.

⁷³ Le secteur informel procure trois quarts du revenu des ménages urbains les plus pauvres, Madio.

ENCADRÉ 4.3. : QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR INFORMEL À MADAGASCAR

Les enquêtes EPM distinguent trois secteurs institutionnels de l'employeur :

- l'administration publique ;
- les entreprises privées formelles ;
- les entreprises privées informelles.

Le caractère formel des entreprises est défini en se référant à la fois à la possession d'une carte statistique et / ou à la déclaration officielle des salariés auprès de la CNaPS. La quasi-totalité des entreprises familiales (agricoles ou non agricoles) sont des entreprises informelles.

A Madagascar, l'administration publique et le secteur privé formel ne fournissent que respectivement 4% et 11% des emplois. En moyenne près d'un quart des ménages tirent l'ensemble ou une partie de leurs revenus d'une unité de production informelle.

Le secteur informel reste le premier pourvoyeur d'emploi à Madagascar. En milieu urbain, 50% des emplois exercés sont dans le secteur informel. Il atteint par contre 77% en milieu rural. Mahajanga et Toliara sont caractérisés par des taux d'informalité très élevés dépassant plus de 85% des emplois. A l'opposé, on trouve Antananarivo et Fianarantsoa où le poids des emplois formels (publics et privés formels) dépasse les 35%. Dans les autres faritany, il est toujours inférieur à 22%.

Le secteur informel se caractérise par une précarité généralisée des conditions d'activité. Plus de 95% des unités de production informelle (UPI) ne possèdent ni de véritable local ni de terrains aménagés pour l'exercice de leurs activités. Cette précarité touche au même degré toutes les branches d'activités aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Il est essentiellement constitué de micro-unités, dont la taille moyenne est de 1,6 emplois par unité et où l'auto-emploi est la règle dans plus de six établissements sur dix. La relation salariale y est très minoritaire. Le taux de salarisation atteint à peine 7% et les entreprises salariales ne représentent que moins de 4% des UPI contrairement au secteur formel où la norme salariale est la règle. La qualification de la main d'œuvre est assez faible car plus d'un quart des chefs d'UPI n'ont jamais été à l'école et plus de 82% n'ont reçu aucune formation professionnelle.

Sources : EPM 2001, Manuel d'enquête et Rapport principal. Rakotomanana, Randrianarison, « Le secteur informel à Madagascar en 1993 : vu à travers l'enquête permanente auprès des ménages », Madio. 1996.

ENCADRÉ 4.4. : EXEMPLE DE PROJET DE PROMOTION DE LA FEMME GRÂCE À L'ACCÈS AU CRÉDIT

Au lieu de les aider à améliorer leurs revenus, le recours à l'emprunt enfonçait encore plus les ménages Vezo dans un cercle vicieux de la pauvreté à cause du taux excessivement élevé pratiqué par les usuriers qui peuvent atteindre 200 à 400 % quelques fois. C'est ainsi que le PNUD, à compter de 1999, a mis en place un projet de microfinance dans cette partie Sud (Toliara et Fianarantsoa) de la grande île. La démarche méthodologique est basée sur le concept de « Crédit avec Education » qui consiste à accompagner l'octroi de crédit avec des séances de formation et d'information sur un sujet touchant les conditions de vie des bénéficiaires. Le montant des financements croît en fonction de la performance économique du bénéficiaire.

Volamahasoana, une des institutions financières appuyées par le PNUD dans le cadre du projet MicroStart s'est focalisée sur les femmes de la ville de Tuléar. Grâce aux activités génératrices qu'elles ont pu créer, leurs ressources ont augmenté leur permettant ainsi d'envoyer leurs enfants à l'école, d'avoir accès aux soins médicaux en cas de maladie, d'avoir accès à l'eau potable et à l'électricité, ou tout simplement d'améliorer leur cadre de vie (habitat, habillement, achat de radio/télévision, etc).

Par ailleurs, les hommes, voyant leurs femmes moins dépendantes, plus autonomes financièrement, plus épanouies, devenues de meilleures gestionnaires -non seulement du budget familial mais aussi des activités qu'elles ont pu créer elles-mêmes- souhaitent actuellement à en bénéficier également.

Selon ces femmes du Sud⁷⁴ « Avant, la demande de crédit était perçue comme une honte, une pratique qui peut mener carrément en prison. Mais à présent, notre réussite personnelle et professionnelle, grâce à la microfinance, nous a permis d'acquérir une meilleure considération de la société. Si bien que l'entourage s'informe sur les moyens de rejoindre notre groupe et de bénéficier de l'accès au crédit ».

Sans aucun doute, la microfinance a amélioré le niveau de vie de ces femmes du Sud et a contribué à valoriser leur statut de femmes grâce au développement de leurs propres activités, à l'amélioration du niveau de vie de leur foyer et à une meilleure participation à la vie citoyenne et aux prises de décisions. Elle a aussi suscité chez les hommes l'envie d'entreprendre et de se prendre en charge vers un avenir meilleur.

ENCADRÉ 4.5. : LA MICROFINANCE À MADAGASCAR

Le succès du secteur de la microfinance pour réduire la pauvreté a été prouvé dans plusieurs pays en voie de développement comme le Bangladesh (modèle Grameen Bank) qui compte actuellement plus de 2,4 milliards de clients, dont 94% de femmes, la Bolivie (modèle Village Banking) qui soutient le développement du micro-crédit destiné à 95% de femmes commerçantes en zone urbaine, et quelques pays de l'Afrique de l'Ouest : le Sénégal (ACEP) et le Bénin (PADME).

Régi par deux lois bancaires (95.030 et 96.030), le secteur de la microfinance est encore en voie d'émergence à Madagascar bien qu'il ait commencé à se développer depuis le début des années 90. Le développement de ce secteur nécessite la concertation de tous les acteurs :

- le Gouvernement, en l'occurrence le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et le Ministère de l'Agriculture, pour avoir un cadre concret d'appui à la stratégie de promotion des micro et petites entreprises ;
- les Institutions Financières Mutualistes : réseaux TIAVO, OTIV, CECAM, AECA, ADEFI, et les non Mutualistes : SIPEM/APEM, EAM/PAIQ, VOLAMAHASOA, pour la reconnaissance et la professionnalisation du secteur basées sur une réglementation adéquate ;
- la Banque Centrale, par la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF), pour une approche concertée des acteurs dans un cadre légal s'insérant progressivement dans le secteur bancaire et financier ;
- les Bailleurs de fonds, tels que la Banque Mondiale, l'Union européenne, l'Agence Française de Développement (AFD) et le PNUD, pour une meilleure efficacité de leurs interventions.

Performance des unités de production informelle selon le genre⁷⁵

Certes, les femmes occupent rarement des postes à responsabilité. Cependant, une proportion non négligeable de femmes dirige des unités de production et mérite une attention particulière dans la mesure où les femmes tirent l'essentiel de leurs revenus à partir de ces unités de production.

Selon l'EPM 2001, on retrouve quasiment autant de femmes que d'hommes chefs d'unité de production informelle à Madagascar. En effet, sur près de 900.000 unités de production dénombrées, 52% d'entre elles sont gérées par des femmes. On retrouve au niveau régional, une situation favorable aux femmes avec des proportions de femmes gérantes variant entre 50% et 65% dans toutes les provinces.

⁷⁴ Source : Etude d'impact réalisé par GAMA Consult en 2002 pour le compte du PNUD/Madagascar.

⁷⁵ Il s'agit ici des unités de production non agricoles.

TABLEAU 4.5. : PERFORMANCE DES ENTREPRISES NON AGRICOLES SELON LE SEXE DU RESPONSABLE EN 2001 (1000 FMG)

	Hommes	Femmes
Production	15441	9489
Chiffre d'affaire	6349	3751
Valeur ajoutée	9092	5739

Source : Enquête sur le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo en 2001. MADIO.

Cependant, les unités de production des femmes sont plus précaires que celles des hommes. Les femmes disposent moins souvent d'un local spécifique pour leur activité. Elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à exercer sur la voie publique, à domicile sans installation particulière ou encore sur les marchés. Elles se retrouvent dans les secteurs qui nécessitent peu d'investissement. Alors que les unités de production dirigées par les hommes sont en général de taille plus importante, celles des

femmes sont de taille plus réduite : 80% des femmes dans l'informel travaillent seules, sans salariés ni aides familiales contre 60% chez les hommes⁷⁶. Ces disparités induisent un niveau de production et un chiffre d'affaire plus faibles chez les femmes. En conséquence, mesurée en terme de valeur ajoutée, les entreprises des femmes sont moins performantes que celles des hommes.

4.2. Les secteurs de prédilection

Les branches d'activité en milieu urbain

Selon l'EPM 2001, l'agriculture demeure la principale activité de la population à Madagascar même dans les villes. Les politiques d'amélioration du revenu et de la productivité agricoles devraient prendre également en compte les ménages urbains agricoles.

La contribution de l'agriculture à la création d'emplois a reculé de 4 points entre 1993 et 2001, passant de 40% de l'emploi total urbain à 36%. Elle est suivie, mais de loin, par les activités de commerce et les autres services. Ces trois activités - l'agriculture, les activités de commerce et les autres services du secteur informel- regroupent deux tiers du total des activités urbaines.

En ce qui concerne le profil des activités, il est légèrement différent selon le sexe de l'actif occupé. Les activités des femmes sont beaucoup moins diversifiées que celles de leurs homologues masculins. En effet, en dehors des activités agricoles, les activités des femmes malgaches sont davantage concentrées dans le commerce et les services dans le secteur informel ou plus récemment dans les branches textiles.

Ainsi, l'agriculture occupe 37% des femmes urbaines, suivie du commerce et des services où exercent respectivement 21% et 17% des femmes. L'absence de capital physique et financier ainsi que la faiblesse de leurs niveaux d'instruction réduisent leur éventail de choix et expliquent cette concentration de leurs activités.

Par ailleurs, la branche textile regroupe 9% des femmes vivant en milieu urbain. L'importance des femmes dans les industries textiles est manifeste spécialement à Antananarivo ville, en raison de l'émergence

Les activités des femmes sont beaucoup moins diversifiées que celles de leurs homologues masculins.

⁷⁶ Madio (1998) : le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo : performances, insertion, perspective.

récente et rapide des entreprises de zones franches⁷⁷ qui contribuent fortement à la création de nouveaux emplois urbains⁷⁸ (30% des emplois créés entre 1995 et 2001) pour les femmes⁷⁹.

Cependant, les femmes qui ont des niveaux d'éducation plus élevés ou plus de qualifications ont des situations moins précaires. On les retrouve dans l'administration ou dans le secteur social (santé, éducation). L'accès dans l'administration publique semble être en défaveur des femmes puisque deux tiers des employés de ce secteur sont des hommes.

Chez les hommes, les activités sont plus ou moins diversifiées. En plus des activités agricoles qui regroupent un tiers des hommes résidant en ville, ces derniers sont aussi présents dans les activités de transformation industrielle (y compris BTP) qui regroupent 21% des actifs masculins des localités urbaines. Le transport y fournit aussi une part relativement importante des emplois masculins : 8% des cas.

Mieux dotés en capital physique et financier, les hommes actifs « indépendants » arrivent à s'insérer dans des branches d'activité qui nécessitent plus d'investissement. Néanmoins, ils sont aussi présents dans les activités de commerce et des autres services, mais dans une moindre proportion que les femmes. En effet, 10% des emplois urbains exercés par les hommes sont des activités commerciales et 15% dans les autres services.

Enfin, grâce à un niveau d'instruction légèrement plus élevé que celui des femmes, près de 10% des hommes actifs urbains travaillent dans l'administration publique contre 7% chez les femmes.

TABLEAU 4.6. : RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR BRANCHE ET PAR SEXE

	Urbain			Rural		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	34,3	37,2	35,7	81,1	83,8	82,4
Industrie alimentaire	3,0	3,4	3,2	0,2	0,7	0,5
Industrie textile	2,9	9,3	5,9	0,7	3,0	1,8
BTP	5,5	0,2	3,0	1,3	0,1	0,7
Autres industries	9,5	2,0	6,0	3,3	1,0	2,2
Commerce	10,1	20,7	15,1	2,5	6,1	4,2
Transport	8,4	0,2	4,5	2,4	0,0	1,2
Santé privée	0,7	0,5	0,6	0,1	0,1	0,1
Education privée	1,5	2,1	1,8	0,6	0,9	0,7
Administration publique	9,5	6,7	8,2	2,6	0,8	1,7
Autres services	14,6	17,7	16,0	5,2	3,5	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSTAT/DSM EPM 2001.

⁷⁷ Selon les résultats des enquêtes sur le secteur industriel à Madagascar réalisées par Madio en 1998, ces entreprises sont en grande partie dans la branche textile et deux tiers de leurs personnels sont des femmes.

⁷⁸ 30% des emplois créés à Antananarivo ville entre 1995 et 2001 proviennent des entreprises en zone franche selon les enquêtes emplois, Madio.

⁷⁹ Résultats des enquêtes sur le secteur industriel à Madagascar, Madio, 1998.

Les secteurs d'insertion en milieu rural

Huit actifs ruraux sur dix travaillent dans l'agriculture, ce qui laisse peu de place aux autres activités génératrices de revenus et explique l'importance de la pauvreté rurale à Madagascar compte tenu des rendements insignifiants de l'agriculture⁸⁰. En conséquence, les politiques agricoles auront un impact non négligeable sur le bien être des ménages ruraux⁸¹ mais seront insuffisantes pour réduire la pauvreté urbaine⁸².

Le poids de l'agriculture a régressé au cours de ces dernières années puisqu'il était de 92% en 1993 contre 82% en 2001. Parallèlement, le poids des activités de commerce est passé de 2% à 4% et celui des autres services de 1% à 4% sur la même période sans que cela se traduise toutefois par une amélioration globale du niveau de vie des ménages vu que l'incidence de la pauvreté rurale a légèrement augmenté de 74,1% en 1993 à 76,4% en 1999.

Aussi bien les hommes que les femmes sont concentrés dans la branche agriculture mais généralement avec des statuts différents : le plus souvent en tant que travailleurs indépendants pour les premiers et en tant qu'aides familiales pour les secondes.

Comme chez leurs homologues urbains, les activités des femmes rurales sont plus concentrées que celles des hommes. En effet, après l'agriculture qui réunit 84% d'entre elles, le commerce et les autres services occupent par ailleurs respectivement 6% et 4% d'entre elles. Toutefois, il semble que les femmes rurales commencent peu à peu à se dégager de l'agriculture pour s'adonner à ces deux dernières activités, car le poids des activités de commerce et celui des autres services a doublé entre 1993 et 2001, en passant respectivement de 3% à 6% de 2% à 4%.

Concernant les hommes, seulement 81% d'entre eux sont dans la branche agriculture en 2001 contre 92% en 1993 démontrant ainsi un intérêt de plus en plus marqué pour les autres activités génératrices de revenu. On constate alors l'émergence de certaines branches d'activité comme les services, les activités industrielles, le commerce et le transport qui regroupent respectivement 5%, 4%, 3% et 2% des actifs hommes ruraux. Ainsi, comme en milieu urbain, les activités non agricoles des hommes ruraux sont plus diversifiées que celles des femmes, ce qui s'explique probablement par une plus grande accessibilité au capital physique (terres, équipements, matériel, etc) et financier.

Ces tentatives de diversification de revenu entrent vraisemblablement dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté adoptées par les ménages et s'expliquent probablement par la stagnation de la production agricole et le morcellement des exploitations⁸³ obligeant les ménages à se tourner vers d'autres sources de revenu pour assurer leur sécurité alimentaire. Il semblerait que l'emploi non agricole permet d'avoir une meilleure condition de vie puisque selon l'EPM, l'incidence de la

⁸⁰ Selon l'EPM 2001, 86% des exploitants agricoles vivent dans la pauvreté.

⁸¹ « Emploi et revenus à Madagascar », Glick, 1999.

⁸² Le milieu urbain contribue à hauteur de 15% de la pauvreté totale à Madagascar (EPM, 2001).

⁸³ La réduction des surfaces exploitées s'explique par le mode d'acquisition des terres qui se fait principalement par l'héritage.

pauvreté atteint plus de 80% chez les actifs agricoles et tombe entre 35% et 50% pour les actifs de la branche commerce et autres services. En conséquence, ces efforts déployés par les ménages doivent être soutenus entre autres par l'amélioration des infrastructures existantes afin d'améliorer progressivement le niveau de vie des ménages ruraux mais aussi afin de modérer les phénomènes migratoires vers les villes, étant donné l'insuffisance de l'offre de travail formel en milieu urbain. En effet, selon l'EPM, la majorité des migrants ruraux ont quitté leur localité à cause de l'insuffisance de revenus issus de l'agriculture.

..., à statut égal, les femmes salariées gagnent deux tiers de la rémunération des hommes salariés.

V. REVENUS : SOURCES ET NIVEAU

Les disparités sur le statut de l'emploi et les secteurs d'insertion évoqués précédemment ont des répercussions sur le niveau du revenu. En premier lieu, la moitié des femmes actives sont des aides familiales et ne perçoivent pas en conséquence de rémunération. Deuxièmement, à statut égal, les rémunérations perçues par les femmes salariées sont sensiblement inférieures à celles des hommes. Enfin, troisièmement, moins performantes, leurs unités de production génèrent moins de revenus que les unités de production gérées par les hommes. Ce sont ces disparités de revenus, notamment pour les salariés et pour les indépendants, qui seront examinées dans la présente section.

5.1. Les disparités de salaires

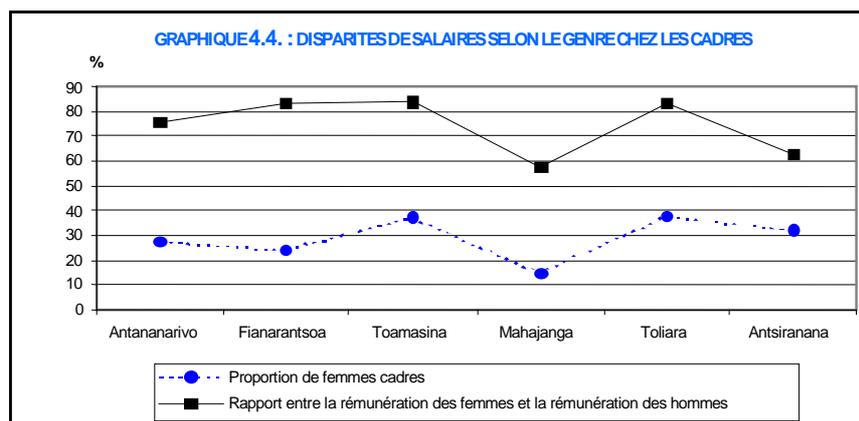
Le salariat est en général synonyme de stabilité de revenu. Or, en raison de son niveau de développement, le marché du travail malgache se caractérise par un faible taux de salarisation. On compte ainsi seulement près de 1.300.000 de salariés sur 7 millions d'actifs occupés. Comme seulement un tiers des salariés sont des femmes, très peu de femmes malgaches ont des revenus stables.

Par ailleurs, de manière générale, les rémunérations des femmes salariées sont inférieures à celles des hommes salariés. On estime en 2001, le salaire annuel moyen des femmes à 2.585.000 Fmg alors que celui des hommes atteint 4.183.000 Fmg. Autrement dit, les femmes perçoivent en moyenne environ deux tiers des rémunérations des hommes. Par rapport aux années précédentes, il semble que la situation s'est légèrement détériorée puisque le rapport entre la rémunération des femmes et celle des hommes a baissé de 64,4% en 1993 à 61,8% en 2001. A l'exception de certaines catégories d'emploi pour lesquelles cet écart s'explique par le niveau d'éducation et l'ancienneté dans l'emploi, on observe que de façon générale, les femmes sont toujours moins bien rémunérées que les hommes. Ainsi, il existe une discrimination évidente à l'encontre des femmes sur le marché du travail malgache malgré les lois en vigueur.

TABLEAU 4.7. : RAPPORT DES REVENUS GAGNÉS PAR LES FEMMES ET PAR LES HOMMES PAR CSP, ET SECTEUR INSTITUTIONNEL (EN %)

CSP	1993	2001
Cadres supérieurs ou moyens	47,6	75,3
Employés et ouvriers	64,5	59,5
Main d'œuvre sans qualification	60,6	74,7
Ensemble	64,4	61,8

Source : INSTAT/DSM, EPM1993 et EPM 2001.



La disparité des salaires affecte invariablement les femmes de toutes les catégories allant des cadres aux simples employées. Cependant, cette différence de rémunération s'est sensiblement réduite pour les cadres au cours de ces dernières années.

La disparité des salaires affecte invariablement les femmes de toutes les catégories allant des cadres aux simples employées. Cependant, cette différence de rémunération s'est sensiblement réduite pour les cadres au cours de ces dernières années. En effet, les rémunérations moyennes des cadres féminins sont passées de 48% des rémunérations de leur homologues masculins en 1993 à 75% en 2001. Ainsi, parallèlement à l'accroissement de leur effectif, les conditions de travail des femmes cadres se sont améliorées. Il en est de même pour les mains d'œuvres sans qualifications pour lesquelles le rapport est passé de 61% en 1993 à 75% en 2001. Par contre, la situation s'est aggravée pour les employés et les ouvriers, catégories pour lesquelles les rémunérations moyennes des femmes sont passées de 65% des rémunérations des leurs homologues masculins en 1993 à 60% en 2001.

La disparité des salaires à l'encontre des femmes affecte autant celles qui travaillent dans le secteur public que celles qui travaillent dans le secteur privé. Comparativement au secteur public, la différence de traitement est nettement plus forte dans le secteur privé où de manière générale, il n'y a pas de règle stricte quant à la fixation du niveau de salaire.

En raison de l'existence et de l'application de grilles indiciaires dans l'administration publique, il n'existe pratiquement pas de différence entre le salaire des femmes et celui des hommes fonctionnaires. Par contre, les données indiquent que pour l'ensemble du secteur public, les femmes perçoivent en moyenne 80% des rémunérations des hommes. Ceci serait dû probablement au fait que les entreprises publiques et semi-publiques n'appliquent pas forcément la même règle de rémunération que dans la fonction publique.

Par ailleurs, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, les rémunérations moyennes individuelles sont plus faibles à la campagne qu'en ville, ceci étant valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, les hommes y sont toujours mieux rémunérés que les femmes. Sur l'échelle des rémunérations, les hommes urbains sont les mieux rémunérés et les femmes rurales les moins bien rémunérées. Quelle que soit la province, les femmes sont toujours moins bien rémunérées que les hommes.

Pour les cadres, l'écart de rémunération est plus faible en ville puisque les femmes y gagnent 88% des salaires moyens des hommes alors que ce rapport tombe à 61% en milieu rural. On retrouve cet écart de salaires en

défaveur des femmes dans chacune des six provinces. La comparaison de cette disparité de salaires avec l'effectif des cadres fait apparaître une relation entre ces deux variables. La disparité de salaires des cadres est la plus forte à Mahajanga, mais c'est aussi dans cette province que la proportion de femmes cadres est la plus faible. Par contre à Toamasina et à Toliara où les femmes cadres sont plus nombreuses en proportion, l'écart entre le salaire des hommes et celui des femmes est plus faible. Ainsi, plus les femmes cadres sont nombreuses, plus leur rémunération est proche de celle des hommes. Autrement dit, moins il y a de disparités sur les effectifs, moins il y a de disparités sur les salaires des cadres.

Les entreprises agricoles gérées par les femmes génèrent deux tiers du revenu des entreprises gérées par les hommes.

Pour les autres catégories de salariés, notamment les « employés et ouvriers » et « main d'œuvre sans qualification », les femmes perçoivent en moyenne entre 44% et 70% des rémunérations des hommes selon les régions.

5.2. Le revenu des entreprises non agricoles ⁸⁴

En ce qui concerne les entreprises non agricoles, les hommes gagnent en général plus que les femmes sans qu'il y ait des différences sensibles au niveau des horaires de travail (respectivement 41 et 39 heures par semaine). Cette différence de revenus peut s'expliquer par la diversité des caractéristiques de ces unités de production, notamment la taille (80% des entreprises gérées par les femmes sont réduites à une seule personne contre 60% chez celles des hommes). En conséquence, les femmes ne génèrent que deux tiers du revenu généré par leurs homologues hommes.

Néanmoins, cette disparité est en régression si l'on fait la comparaison avec la situation en 1993 où les femmes étaient beaucoup moins performantes puisqu'elles n'ont généré que la moitié du revenu net des hommes. Cette réduction de la disparité résulte surtout d'une meilleure performance des femmes présentes dans le secteur de la fabrication.

Selon les résultats de l'enquête sur le secteur informel à Antananarivo, les revenus dans le secteur informel sont très dépendants des caractéristiques du capital humain accumulé. En particulier, la rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire, ce qui explique la faible performance de ce secteur étant donné le faible niveau d'instruction de la population malgache. Entre un individu qui n'a pas dépassé le niveau primaire et celui qui a suivi un cursus universitaire, l'échelle des revenus passe de 1 à 2,8. Cependant, il convient de rappeler que les disparités de revenus homme femme persistent même chez ceux qui ont effectué des études universitaires.

Exercer dans le secteur informel semble correspondre à une stratégie de survie des ménages en période de crise et non à un choix délibéré d'échapper aux contrôles de l'Etat. Dans ce sens, il doit être soutenu par le renforcement des systèmes de micro-crédits, l'appui aux financements et

TABLEAU 4.8. : VALEUR AJOUTÉE COMPARÉE DES ENTREPRISES NON AGRICOLES SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'ÉDUCATION DU RESPONSABLE PENDANT L'ANNÉE 2001 (1000 FMG)

	Hommes	Femmes
Niveau d'éducation		
Niveau primaire au plus	6111	3489
Secondaire premier cycle	8834	6983
Secondaire second cycle	13306	7905
Universitaire	17088	9613
Ensemble	9092	5739

Source : Enquête sur le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo en 2001. MADIO.

⁸⁴ Il s'agit d'une comparaison des revenus individuels et non de la part des revenus des femmes dans la masse totale de revenu.

l'allègement du système fiscal en favorisant en même temps les hommes et les femmes. Par ailleurs, la promotion d'une politique de formation sans distinction de sexe pour une meilleure productivité est indispensable pour les personnes en activité qui ont déjà achevé leur cursus scolaire.

5.3. La disparité du revenu agricole

L'agriculture demeure l'activité principale des malgaches. En général, la gestion de l'exploitation agricole familiale est confiée aux hommes chefs de ménages. Ainsi, contrairement au secteur informel où l'on observe une parité hommes femmes dans la gestion des entreprises non agricoles, les unités de production agricoles sont massivement dirigées par les hommes en raison entre autres, des difficultés que les femmes rencontrent pour accéder à la propriété foncière.

A Madagascar, seulement 14% des femmes sont à la tête de fermes agricoles⁸⁵. Dans la majorité des cas, il s'agit de femmes veuves ou séparées, et rarement de femmes célibataires ou de femmes mariées.

Malgré cela, les exploitations agricoles dirigées par les femmes ne sont pas moins performantes que celles des hommes puisque leur rendement⁸⁶

TABLEAU 4.9. : CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DIRIGÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES

	Femmes	Hommes
Superficie totale cultivée	0,9 ha	1,4 ha
Superficie moyenne par exploitation	0,3 ha	0,4 ha
Taux d'utilisation des intrants	14,3%	9,9%
Proportion d'exploitation ayant bénéficié d'un service de vulgarisation	14,0%	9,1%
Taux d'accès aux crédits	1,1%	1,3%
Productivité moyenne	1588 kg/ha	1553 kg/ha

Source : INSTAT/DSM, EPM1999.

moyen par hectare est le même (1,6 tonnes par hectare). L'utilisation des intrants est très peu développée à Madagascar. Le taux d'utilisation est plus élevé chez les femmes (14%) que chez les hommes (9%) sans que cela se traduise toutefois sur la productivité. Très peu d'exploitants ont bénéficié des services de vulgarisation : 14% des exploitations dirigées par les femmes exploitants versus 9% des

exploitations dirigées par les hommes.

Enfin, l'accès au crédit est également très réduit : près de 1% des exploitants agricoles ont pu en bénéficier. La majorité des crédits proviennent des parents, de la famille ou des amis autant pour les exploitants hommes que pour les exploitants femmes. Toutefois, c'est la source du crédit qui semble différencier les hommes des femmes. Les prêts auprès des banques, des projets ou de l'Etat sont quasiment inaccessibles aux femmes, probablement parce qu'elles n'ont pas suffisamment d'actifs physiques pour s'en servir comme garantie.

Par ailleurs, les parts de la production autoconsommée ne varient pas non plus selon le sexe du chef de l'unité (61%). En somme, les seuls critères discriminants sont la superficie des terres cultivées, étant donné que les hommes disposent en moyenne de plus de terres (1,4 ha) et de main d'œuvre agricole adulte (en moyenne 1,9 par ménage) que les femmes (0,9 ha de superficie cultivée et 1,3 main d'œuvre adulte) ce qui entraîne

⁸⁵ Une personne peut être à la tête d'une ou plusieurs unités de production agricoles.

⁸⁶ C'est le rendement moyen de l'ensemble des exploitations agricoles (c'est-à-dire toutes cultures confondues).

une disparité de revenus : **en moyenne, les femmes génèrent 70% du revenu agricole des hommes**⁸⁷.

TABLEAU 4.10. : ACTIFS DES MÉNAGES AGRICOLES SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE

	Tous ménages	Homme chef de ménage	Femme chef de ménage
Main d'œuvre adulte			
par ménage	1,8	1,9	1,3
homme par personne	0,2	0,2	0,1
femme par personne	0,2	0,2	0,3
adulte par personne	0,4	0,4	0,4

Source : INSTAT/DSM/EPM 1993

En conclusion, malgré quelques désavantages par rapport aux actifs physiques, les femmes agricoles ne sont pas nécessairement moins performantes que les hommes puisque leurs rendements agricoles sont les mêmes. Il n'y a donc pas de raison de discriminer les femmes, bien au contraire, les politiques d'amélioration du revenu agricole devraient les cibler spécifiquement, en favorisant leur accès à la propriété foncière de manière égale à celle des hommes. Ceci devrait améliorer les conditions de vie des ménages gérés par les hommes et ceux gérés par les femmes.

TABLEAU 4.11. : PAUVRETÉ SELON LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES ZONES RURALES

Surface possédée (ha par tête)	Tous ménages ruraux		Ménages ruraux agricoles	
	Part de la population	Incidence de la pauvreté ⁸⁸	Part de la population	Incidence de la pauvreté
0 - 0,001	7,9	68,9	2,4	69,8
0,001- 0,09	9,4	86,2	7,8	91,7
0,1 - 0,19	20,3	87,9	20,8	91,1
0,2 - 0,39	34,6	84,1	37,9	85,0
0,4 - 0,79	20,8	62,6	23,2	63,9
0,8 ou plus	7,1	46,4	7,9	47,5

Source : Razafindravonona et al. 2001.

D'ailleurs, si les activités informelles non agricoles constituent la principale source de revenu des ménages urbains, par contre c'est l'activité agricole qui prédomine dans le monde rural, d'où l'importance de l'accès à la terre pour les ménages ruraux. Toutes les études ont mis en exergue la relation étroite entre la pauvreté rurale et l'accès à la terre. Ceux qui échappent le mieux à la pauvreté sont en général ceux qui disposent de grande propriété foncière. Ainsi, 92% des ménages ruraux agricoles possédant entre 0,001 et 0,09 hectare par tête sont pauvres, contre 48% de ceux possédant 0,8 hectare ou plus.

VI. LEÇONS ET PERSPECTIVES

⁸⁷ Il s'agit d'une comparaison du revenu au niveau individuel et non par rapport à la masse totale de revenu.

⁸⁸ Pour un groupe de ménages donné, l'incidence de la pauvreté est la proportion de ménages classés pauvres à l'intérieur de ce groupe.

... Bien au contraire, les politiques d'amélioration du revenu agricole devraient les cibler spécifiquement, en favorisant leur accès à la propriété foncière de manière égale à celle des hommes.

L'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail n'est pas encore effective à Madagascar, bien qu'elle soit assurée par les textes et lois en vigueur et malgré les progrès réalisés dans ce domaine au cours de la dernière décennie.

Les femmes sont nettement plus présentes sur le marché du travail que par le passé, mais les barrières à l'entrée subsistent induisant un taux de chômage féminin plus élevé. Elles ont moins de chance d'occuper un emploi salarié formel et exercent le plus souvent dans le secteur informel en tant qu'aides familiales. Celles qui travaillent à leur propre compte sont concentrées dans les activités (commerce et services en particulier) qui nécessitent peu d'investissement mais peu performantes aussi, étant donné qu'elles accèdent difficilement au capital physique et financier.

A Madagascar, les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes sur le marché du travail ont pour principales origines les quatre facteurs suivants : une lourdeur des responsabilités domestiques des femmes, un niveau d'éducation et une qualification moindres, l'attitude des employeurs qui préfèrent embaucher des hommes, et des attitudes sexistes qui maintiennent les femmes dans des catégories d'emplois peu valorisées.

Toutefois, pour l'accès aux postes de responsabilité, de nets progrès ont été réalisés notamment en ville renforçant le pouvoir de décision des femmes, même si la parité homme femme est encore loin d'être acquise.

Enfin, la disparité de revenu vient renforcer l'inefficience du marché du travail. A statut égal, les femmes gagnent environ deux tiers des revenus des hommes. Cette disparité de revenu peut induire une plus grande incidence de la pauvreté monétaire chez les femmes, en même temps qu'elle accroît les inégalités d'accessibilité et de potentialité selon le genre étant donné que dès le départ les femmes ont moins de capital physique et financier et ont accumulé moins de capital humain.

A Madagascar, les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes sur le marché du travail ont pour principales origines les quatre facteurs suivants : (i) une lourdeur des responsabilités domestiques des femmes et une surcharge de travail liée aux rôles multiples qu'elles assument au sein de leur foyer qui les poussent assez souvent à faire des arbitrages en défaveur d'une vie professionnelle en dehors du ménage où les activités sont monétairement valorisées ; (ii) un niveau d'éducation et une qualification moindres ayant comme conséquence directe la faiblesse des revenus qu'elles perçoivent ; (iii) l'attitude des employeurs qui préfèrent en général plutôt embaucher des hommes que des femmes et enfin (iv) des considérations sociales discriminatoires à l'encontre des femmes reposant sur des attitudes sexistes qui maintiennent les femmes dans des catégories d'emplois peu valorisées.

L'inefficience du marché du travail constitue un frein pour les programmes de lutte contre la pauvreté. En offrant plus d'opportunités aux femmes surtout dans les emplois qualifiés et dans les postes à responsabilité, ceci aurait un effet incitatif en faveur de la scolarisation et du prolongement des études, retardant l'âge du mariage et réduisant la fécondité, cette dernière étant liée de manière négative aux niveaux de vie des ménages. En outre, appuyer les actifs du secteur informel où exerce la majorité de la population malgache, plus particulièrement les femmes, aurait pour conséquence d'améliorer leur productivité et donc le niveau de revenu de l'ensemble du pays.

[pour des raisons techniques, nous avons dû scinder le rapport / justmad]
[Source : http://www.snu.mg/new/sites/pnud/download.php?file_id=89]

